



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Aboriginal Peoples

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Wednesday, September 30, 2009

Issue No. 16

Twenty-sixth and twenty-seventh meetings on:
The federal government's constitutional, treaty,
political and legal responsibilities to First Nations,
Inuit and Metis peoples and on other matters generally
relating to the Aboriginal Peoples of Canada
(Issues pertaining to Indian Act elections)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Peuples autochtones

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mercredi 30 septembre 2009

Fascicule n° 16

Vingt-sixième et vingt-septième réunions concernant :
Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des
Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions
générales relatives aux peuples autochtones du Canada
(Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Hubley
Brown	Lang
Campbell	* LeBreton, P.C.
Carstairs, P.C.	(or Comeau)
* Cowan	Lovelace Nicholas
(or Tardif)	Peterson
Dyck	Raine

*Ex officio members
(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Hubley
Brown	Lang
Campbell	* LeBreton, C.P.
Carstairs, C.P.	(ou Comeau)
* Cowan	Lovelace Nicholas
(ou Tardif)	Peterson
Dyck	Raine

*Membres d'office
(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

WILLIAMS LAKE, British Columbia,
Wednesday, September 30, 2009
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:50 a.m., in the Overlander Hotel Convention Center, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Dyck, Raine, and St. Germain, P.C. (4).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Nuxalk First Nation:

Theresa Hood, Interim Band Manager.

Alexis Creek First Nation:

Ervin Charleyboy, Chief.

The chair made opening remarks.

Ms. Hood made a statement and responded to questions.

At 10:37 a.m., the committee suspended.

At 11:04 a.m., the committee resumed.

Chief Charleyboy made a statement and responded to questions.

At 11:55 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

WILLIAMS LAKE, Colombie-Britannique,
le mercredi 30 septembre 2009
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 50, au Overlander Hotel Convention Center, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Dyck, Raine et St. Germain, C.P. (4).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Première nation Nuxalk :

Theresa Hood, gestionnaire de bande par intérim.

Première nation Alexis Creek :

Ervin Charleyboy, chef.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

Mme Hood fait une déclaration puis répond aux questions.

À 10 h 37, la séance est suspendue.

À 11 h 4, la séance reprend.

Le chef Charleyboy fait une déclaration puis répond aux questions.

À 11 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

WILLIAMS LAKE, British Columbia,
Wednesday, September 30, 2009
(32)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:15 p.m., in the Overlander Hotel Convention Center, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Dyck, Raine, and St. Germain, P.C. (4).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

As an individual:

Bruce Mack.

Alexandria First Nation:

Cary Morin, Band Manager.

As an individual:

Eleanor Lowe, Nadleh Whut'en Indian Band;

Leonie Spurr, Nadleh Whut'en Indian Band;

Dennis Patrick, Stellaquo First Nation.

The chair made opening remarks.

Mr. Mack made a statement and responded to questions.

At 1:57 p.m., the committee suspended.

At 3:00 p.m., the committee resumed.

Mr. Morin made a statement and responded to questions.

Ms. Lowe and Ms. Spurr each made a statement and responded to questions.

At 4:02 p.m., the committee suspended.

At 4:11 p.m., the committee resumed.

Mr. Patrick made a statement and responded to questions.

At 4:30 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

WILLIAMS LAKE, Colombie-Britannique,
le mercredi 30 septembre 2009
(32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 h 15, au Overlander Hotel Convention Center, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Dyck, Raine et St. Germain, C.P. (4).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Bruce Mack.

Première nation Alexandria :

Cary Morin, gestionnaire de bande.

À titre personnel :

Eleanor Lowe, bande indienne Nadleh Whut'en;

Leonie Spurr, bande indienne Nadleh Whut'en;

Dennis Patrick, Première nation Stellaquo.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

M. Mack fait une déclaration puis répond aux questions.

À 13 h 57, la séance est suspendue.

À 15 heures, la séance reprend.

M. Morin fait une déclaration puis répond aux questions.

Mme Lowe et Mme Spurr font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

À 16 h 2, la séance est suspendue.

À 16h 11, la séance reprend.

M. Patrick fait une déclaration puis répond aux questions.

À 16 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

WILLIAMS LAKE, British Columbia,
Wednesday, September 30, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:50 a.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, folks. On behalf of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, I would like to welcome you here to Williams Lake. The purpose of our meeting today is to carry on with the committee's study of the Indian Act electoral reform. Thus far we have heard witnesses in Ottawa and Manitoba. We consider this Western tour to be a very important part of the study in that so many First Nations in British Columbia are affected by the elections provisions under the Indian Act.

Before beginning the testimony this morning, I would like to offer some background on the committee's reasons for embarking on this particular issue. The committee's decision to study the issue of the Indian Act elections is in part based on concerns raised by First Nations that holding elections every two years makes it difficult for First Nation leaders to set long-term strategic direction, as well as to plan for and implement sustainable processes before they must face another election. The frequency of elections can also create uncertainty for community members.

Having considered these concerns on April 1, 2009, the committee agreed to examine issues relating to Indian Act elections. The committee is seeking the views of affected First Nations with respect to three elements in particular: First, extension of the terms of office for chiefs and council, currently at two years under the Indian Act; second, establishment of common election dates; and third, possible removal mechanisms should terms of office be extended.

The committee began public hearings in April 2009 and travelled to Winnipeg and Dauphin, Manitoba. The second leg of the travel is taking place here in British Columbia: Kelowna, Williams Lake and Vancouver. In mid-October we plan to travel to Fredericton and Miramichi, New Brunswick, possibly.

First Nations that currently hold elections under the Indian Act or that recently converted to custom elections comprise the majority of the witnesses we have heard to date on this issue. The

TÉMOIGNAGES

WILLIAMS LAKE, Colombie-Britannique,
le mercredi 30 septembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 50 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bon matin. Au nom du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, je tiens à souhaiter à tous la bienvenue ici, à Williams Lake. Le but de notre réunion d'aujourd'hui est de poursuivre l'étude de la réforme des dispositions électorales de la Loi sur les Indiens. Jusqu'à maintenant, nous avons entendu des témoins à Ottawa et au Manitoba. Pour nous, ce voyage dans l'Ouest représente un volet très important de notre étude parce que de nombreuses Premières nations de la Colombie-Britannique sont touchées par les dispositions électorales de la Loi sur les Indiens.

Avant de commencer l'audience de ce matin, j'aimerais présenter quelques informations de fond sur les raisons qui motivent le comité à aborder ce dossier bien précis. La décision du comité d'étudier la question des élections de la Loi sur les Indiens est en partie fondée sur les préoccupations soulevées par les Premières nations concernant le fait que la tenue d'élections à tous les deux ans rend difficile pour les chefs des Premières nations d'établir une orientation stratégique à long terme, et de planifier et mettre en œuvre des processus durables avant de retourner en élections. La fréquence des élections peut également créer un sentiment d'incertitude pour les membres de la communauté.

Le 1^{er} avril 2009, le comité s'est penché sur ces préoccupations et a accepté d'examiner les questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens. Le comité souhaite connaître le point de vue des Premières nations concernées sur trois aspects en particulier : premièrement, le prolongement du mandat des chefs et du conseil, qui est actuellement établi à deux ans selon la Loi sur les Indiens; deuxièmement, la tenue d'élections à dates fixes; et, troisièmement, les mécanismes de destitution possible dans l'éventualité où les mandats seraient prolongés.

Le comité a amorcé les audiences publiques en avril 2009 et s'est rendu à Winnipeg et à Dauphin au Manitoba. La seconde portion du voyage se déroule ici, en Colombie-Britannique, soit à Kelowna, Williams Lake et Vancouver. À la mi-octobre, nous prévoyons nous rendre à Fredericton et à Miramichi au Nouveau-Brunswick.

Les Premières nations qui tiennent actuellement des élections selon la Loi sur les Indiens ou celles qui se sont récemment converties au régime électoral coutumier composent la majorité

committee has also set aside a prescribed amount of time for open-mic sessions where community members at large can voice their concerns and provide ideas or suggestions.

Members of the committee anticipate tabling a final report by the end of 2009.

Our first witness is Theresa Hood, the Interim Band Manager for the Nuxalk First Nation.

Theresa Hood, Interim Band Manager, Nuxalk First Nation: Good morning, chairperson, senators and participants. Thank you for inviting our nation to attend this meeting on issues regarding elections held under the Indian Act. As the spokesperson for the nation, it is a privilege to be on the traditional territory of the Shuswap Nation.

I am from the Nuxalk Nation in Bella Coola, B.C., Canada. As a young child, I lived on other reserves on Vancouver Island, but came back to my community at the age of 14 and have lived here all my adult life. I have worked for our nation for the last 11 years. In the last year and a half, I have been interim band manager for our nation. In that time I have learned a lot and I continue to learn.

The Indian Act election policies were written by non-Indian people for the benefit of non-Indian people who are not accountable to the First Nations people and they have never met the needs of our First Nations people. The Indian Act is very outdated.

Our community finds that two-year elections are not long enough for our council. They feel they are just learning our organization when the term ends. It is further complicated by the high turnover within our council. We go backwards every time a new election happens. We also lose key members of our council every election, councillors who hold key portfolios.

Other negatives: Dysfunctional councils result in the loss of economic opportunities. Major differences of opinion, inability to work together or just not showing up for meetings result in delays in completing long-term goals of the community. The biggest negative is the breakdown of communication in all the areas.

Other issues: At times the newly elected chiefs do not agree on the chief voted in by the community and they resign the day after the election. This is not fair to our people. This is also not fair to the other councillors who have been voted in and have to step down. Councillors resign due to conflicts of interest. Councillors who do not show up for meetings cause the cancellation of

des témoins que nous avons entendus à ce jour. Le comité a également prévu une certaine période de temps pour des séances à micro ouvert où les membres de la communauté en général peuvent exprimer leurs préoccupations et présenter leurs idées ou leurs suggestions.

Les membres du comité prévoient déposer un rapport final d'ici la fin de 2009.

Le premier témoin que nous entendrons est Theresa Hood, l'administratrice de bande intérimaire de la Première nation Nuxalk.

Theresa Hood, administratrice de bande par intérim, Première nation Nuxalk : Bon matin à vous, monsieur le président, sénateurs et participants. Merci d'avoir invité notre nation à assister à cette réunion qui porte sur des questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens. En tant que porte-parole de la nation, c'est un privilège de se retrouver sur le territoire traditionnel de la nation Shuswap.

Je suis de la nation Nuxalk de Bella Coola en Colombie-Britannique au Canada. Enfant, j'ai vécu sur d'autres réserves de l'Île de Vancouver, mais je suis revenue dans ma communauté à l'âge de 14 ans où j'ai passé toute ma vie adulte. Depuis les 11 dernières années, je travaille pour notre nation. Depuis un an et demi, je suis l'administratrice de bande intérimaire de notre nation. Depuis que j'occupe ces fonctions, j'ai appris beaucoup de choses et je continue à apprendre.

Les politiques relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens ont été rédigées par des personnes non indiennes au profit de peuples non indiens qui n'ont pas de compte à rendre aux peuples des Premières nations et qui n'ont jamais comblé les besoins de nos Premières nations. La Loi sur les Indiens est très désuète.

Notre communauté croit que tenir des élections aux deux ans est trop rapide pour notre conseil. Nos membres considèrent qu'ils ont à peine le temps d'apprendre à connaître notre organisation au moment où leur mandat prend fin. Cette situation est compliquée par le grand roulement au sein de notre conseil. On retourne en arrière à chaque élection. Nous perdons également des membres importants de notre conseil à chaque élection, des conseillers responsables de portefeuilles clés.

Autres points négatifs : les conseils dysfonctionnels entraînent des pertes d'occasions d'affaires. D'importantes divergences d'opinion ainsi que l'incapacité de travailler ensemble ou de tout simplement se présenter aux réunions se traduisent par des délais dans l'atteinte de buts à long terme pour la communauté. Le principal aspect négatif est la rupture des communications dans tous les domaines.

Parmi les autres problèmes, il arrive que les nouveaux chefs élus ne sont pas toujours d'accord avec le chef choisi par la communauté et qu'ils démissionnent le jour suivant l'élection. C'est injuste pour notre peuple. C'est également injuste pour les autres conseillers qui ont été élus et doivent démissionner. Les conseillers démissionnent en raison de conflits d'intérêts. Lorsque

meetings because there is no quorum to make decisions. This puts everything on hold and our community suffers for it. We come to a standstill and we cannot move forward.

Another election issue is that we have to pay an electoral officer to come in on voting day, which costs us \$12,000. We also have to pay for the deputy officers, or other persons hired to scrutinize the count. The total cost is \$14,000.

We have to mail ballots out to the Nuxalk Nation people before the election. Many of our people do not get their ballots, and many do not get their mailing address to the office on time. We do not have all the addresses of the people living off reserve, because they are not familiar with the current electoral process. There is confusion over the various practices and rules. They have developed the impression that the band councils are making up the rules as they go along.

The result is an overload of phone calls from our off-reserve membership asking for ballots to be mailed out again, adding further expenses on the cost to the band. In 2003, INAC stopped funding for the elections, and this has been a huge, unnecessary expense on the band. Even if we had all the addresses for the off-reserve members, it still does not mean that everyone will vote. During our last election, 225 ballots were mailed out and only 80 returned.

The Government of Canada needs to hear our voice, that all aboriginals have the right to vote in elections on their reserves in a way they know will meet the needs of their people. We need custom elections.

In closing, I thank you for hearing my voice on behalf of the Nuxalk people on the problems with the Indian Act elections.

The Chair: Thank you, Theresa.

Is that \$12,000 a justified cost? Is there that much prep work to that?

Ms. Hood: When we first started paying for the elections, we had to pay \$10,000. That is how much it costs for one electoral officer.

The Chair: How much time does it take for them to set this up?

Ms. Hood: It takes about six to eight months to set up.

The Chair: They have to work that much? How much work is there?

Ms. Hood: That is just his fee for the electoral officer to come to our reserve on election day.

The Chair: He is only there one day and he gets 12 grand?

Ms. Hood: Yes, and the prep work is done by our deputy officers.

des conseillers ne se présentent pas aux réunions, celles-ci doivent être annulées parce qu'il n'y a pas quorum pour prendre des décisions. Par conséquent, tout reste sur la glace et notre communauté en souffre. On en arrive à un statu quo et nous ne pouvons aller de l'avant.

Un autre problème lié aux élections est que nous devons verser 12 000 \$ à l'agent d'élection qui se présentera le jour du vote. Nous devons également payer les salaires des officiers responsables adjoints ou des autres personnes embauchées pour examiner soigneusement le dépouillement du scrutin. Le coût total est de 14 000 \$.

Nous devons envoyer par la poste les bulletins de vote aux membres de la nation Nuxalk avant l'élection. Bon nombre de nos membres ne reçoivent pas leurs bulletins de vote, et plusieurs ne soumettent pas leur adresse postale à temps au bureau. Nous n'avons pas les adresses de toutes les personnes qui vivent hors réserve parce qu'elles n'ont pas une bonne connaissance du processus électoral actuel. Les différentes pratiques et règles sont mal connues. Ces personnes ont l'impression que les conseils de bande élaborent les règles à leur guise.

Par conséquent, nous recevons un nombre incalculable d'appels téléphoniques de membres qui habitent hors réserve qui souhaitent que leurs bulletins de vote leur soient postés de nouveau, ce qui ajoute des dépenses additionnelles aux coûts déjà encourus par la bande. En 2003, AINC a cessé de financer les élections, ce qui a occasionné une énorme dépense inutile pour la bande. Même si nous avions toutes les adresses des membres qui habitent hors réserve, cela ne signifie pas que tout le monde voterait. À la dernière élection, 225 bulletins de vote ont été postés, mais seulement 80 ont été retournés.

Le gouvernement du Canada doit nous entendre et savoir que tous les Autochtones ont le droit de voter aux élections de leur réserve d'une manière qui permettra de répondre aux besoins de leur peuple. Nous avons besoin d'élections coutumières.

Pour terminer, je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter exprimer les problèmes relatifs aux élections selon la Loi sur les Indiens au nom du peuple Nuxalk.

Le président : Merci, Theresa.

Est-ce que ces 12 000 \$ représentent un coût justifié? Y a-t-il tant de travaux préparatoires à faire?

Mme Hood : Lorsque nous avons commencé à payer pour les élections, nous avons dû déboursier 10 000 \$. C'est le coût d'un agent d'élection.

Le président : Combien de temps lui faut-il pour tout préparer?

Mme Hood : Il faut de six à huit mois pour tout préparer.

Le président : Il doit travailler tant que ça? Quelle quantité de travail doit être faite?

Mme Hood : Ce ne sont que les frais pour payer l'agent d'élection afin qu'il vienne sur notre réserve le jour du vote.

Le président : Il n'est présent qu'une journée et il reçoit 12 000 \$?

Mme Hood : Oui, et les travaux préparatoires sont faits par nos officiers responsables.

The Chair: Are they paid?

Ms. Hood: No, they are not, because they are staff, and they have to do this on top of their regular positions.

The Chair: What is the population of your band?

Ms. Hood: The total is 1,560.

The Chair: How many are on reserve?

Ms. Hood: There are 750.

Senator Campbell: How long do you think the term should be if two years is not sufficient?

Ms. Hood: I believe between four and five years.

Senator Campbell: In your view, what would a custom election look like for your nation?

Ms. Hood: A custom election would mean that we vote in a representative from each of the families within our nation, so that every family would have a say.

Senator Campbell: How many families are there?

Ms. Hood: I believe within our nation there are about 30 different last names, but everybody comes together, so, in all, there are probably 10 families all together.

Senator Campbell: Do you think that having a custom election like that would take care of some of the dysfunction?

A couple of things bother me. Democratically a council is elected and a chief is elected, but if the council does not like the chief, do they all resign?

Ms. Hood: They resign and they do not come to meetings. Our council now has been in office since March, and we have had two council meetings.

Senator Campbell: Do you think a custom election system, where the 10 families were included and each had the ability to elect somebody, would take care of the problem of councillors not recognizing the chief or not showing up for meetings?

Ms. Hood: I think it would correct some of the problems, but not all of the problems.

Senator Campbell: I do not understand. If I as chief, say, scheduled a committee meeting once a month; people would not show up and there would not be enough for a quorum?

Ms. Hood: Yes. Our quorum is seven, so we need seven councillors plus the chief to be at that table.

Senator Campbell: How many councillors do you have?

Ms. Hood: We have 12 plus one chief. I will tell you a story about what happened with the council we had previous to this one. They were so strong that they were able to clean up our

Le président : Sont-ils rémunérés?

Mme Hood : Non, ils ne le sont pas parce qu'ils sont des employés et qu'ils doivent faire ce travail en plus des fonctions habituelles associées à leur poste.

Le président : Combien de membres compte votre bande?

Mme Hood : Mille cinq cent soixante au total.

Le président : Combien habitent sur la réserve?

Mme Hood : Sept cent cinquante.

Le sénateur Campbell : Selon vous, quelle devrait être la durée du mandat si deux ans vous semble insuffisant?

Mme Hood : Je crois que le mandat devrait être de quatre ou cinq ans.

Le sénateur Campbell : Selon vous, quelle forme prendrait une élection coutumière pour votre nation?

Mme Hood : Une élection coutumière signifierait que nous votons d'une manière représentative en fonction de chaque famille de notre nation. Ainsi, chaque famille aurait son mot à dire.

Le sénateur Campbell : De combien de familles parle-t-on?

Mme Hood : Je crois que notre nation regroupe 10 grandes familles, malgré qu'on y trouve quelque 30 noms de famille différents.

Le sénateur Campbell : Croyez-vous qu'un régime électoral coutumier réglerait en partie ce dysfonctionnement?

Certaines choses me dérangent. Le conseil est élu au suffrage universel tout comme le chef, mais si le conseil n'aime pas le chef, est-ce que toutes ces personnes démissionnent?

Mme Hood : Elles démissionnent et ne viennent pas aux réunions. Notre conseil est au pouvoir depuis mars et nous avons eu deux réunions.

Le sénateur Campbell : Pensez-vous qu'un régime électoral coutumier auquel participeraient les dix familles et en vertu duquel chacune d'entre elles aurait la possibilité d'élire un conseiller permettrait de régler le problème qui se pose du point de vue des conseillers? Cela permettrait-il au chef d'être reconnu et favoriserait-il la participation des conseillers aux réunions?

Mme Hood : Je pense qu'un tel système réglerait certains problèmes, mais pas tous.

Le sénateur Campbell : Je ne comprends pas. Par exemple, si j'étais chef en ce moment et qu'une réunion par mois était prévue au calendrier, personne ne se présenterait à la réunion et nous n'aurions pas le quorum?

Mme Hood : Exactement. Notre quorum est établi à sept personnes, donc à la table, il doit y avoir sept conseillers en plus du chef.

Le sénateur Campbell : Combien de conseillers avez-vous?

Mme Hood : Nous avons 12 conseillers et un chef. Je vais vous raconter ce qui s'est passé avec notre conseil précédent. Les conseillers étaient si puissants qu'ils ont réussi à faire le ménage

organization in two years, where we were not in the negative but in the positive. They cleaned up a lot of our areas, education being one of them. That is still sitting on our table, at the council table.

Senator Campbell: What happened to that council?

Ms. Hood: The election, every two years.

Senator Campbell: But you can run again?

Ms. Hood: Yes, you can run again, but they did it on different days this year. The nomination meeting happened on a Saturday. Nobody will show up on a Saturday. The previous council did not get nominated. We had to take who was nominated, and there were only 18 people on our ballot.

Senator Campbell: I am trying to get my head around this. I agree with regard to custom elections. That should be your right as a nation, and you should be allowed to do that. I just want to make sure in my mind that if that happens, things will be better for you, that you will not have people missing council and meetings without a quorum.

How many council meetings do I have to miss before I am not a councillor any more?

Ms. Hood: In our policy it says three, but nobody ever follows our policy.

Senator Campbell: I understand the problem with the mail-out, but I do not understand how a custom election would change anything. It seems to me that it is just a lack of education, perhaps, with regard to the mail-out. When I say "lack of education," there comes with that a responsibility and the realization that you have to pay. People have to understand the rules, what is going on and how it goes. How would a custom election change that mail-out process?

Ms. Hood: It would not change the mail-out process. I believe that we are just looking at people on reserve with the custom elections. Mail-in ballots are still very new to all nations. That process started just three years ago. This year will be the third time that we have had to send out ballots.

Senator Campbell: Right, and if I belong to your nation, but do not live on the reserve, I will not get to vote?

Ms. Hood: You will be able to vote.

Senator Campbell: But I would have to come to the reserve.

Ms. Hood: I am not really sure how we would do that, because we have never done a custom election and I do not want to answer on something that we have not done yet.

dans notre organisation en deux ans, si bien que les choses prenaient une tournure positive plutôt que négative. Ils ont fait le ménage à bien des égards, notamment du point de vue de l'éducation. Toutes ces choses sont encore sur notre table, sur la table du conseil.

Le sénateur Campbell : Qu'est-il arrivé à ce conseil?

Mme Hood : Il y a eu des élections. Nous avons des élections aux deux ans.

Le sénateur Campbell : Mais les gens peuvent se présenter de nouveau?

Mme Hood : Oui, les gens peuvent se présenter de nouveau, mais le calendrier était différent cette année. La réunion où se font les mises en candidature a eu lieu un samedi. Personne n'ira là le samedi. Les personnes qui formaient le conseil précédent n'ont pas été mises en candidature, donc nous avons dû accepter les personnes nouvellement proposées. Seuls 18 noms apparaissent sur notre bulletin de vote.

Le sénateur Campbell : Pardonnez-moi, j'essaie de comprendre. Je ne suis pas contre l'idée du régime électoral coutumier. Cette question relève de votre droit en tant que nation et vous devriez pouvoir choisir le système qui vous convient. Je tiens seulement à m'assurer que les choses iront mieux pour vous si vous optez pour ce régime, que les gens se présenteront aux réunions et que vous aurez votre quorum.

Combien de réunions un conseiller doit-il manquer avant d'être destitué?

Mme Hood : Selon la politique, trois, mais jamais personne n'adhère à cette politique.

Le sénateur Campbell : Je comprends le problème qui se pose par rapport au vote par correspondance, mais je n'arrive pas à comprendre comment un régime électoral coutumier y changerait quoi que ce soit. Il me semble plutôt que le problème du vote par correspondance est attribuable à un manque d'éducation, peut-être. Par « manque d'éducation », je veux simplement dire que cette démarche est assortie de certains coûts et responsabilités et que les gens ne le savent peut-être pas. Les gens doivent comprendre les règles, comprendre la situation et connaître les implications. En quoi des élections coutumières changeraient-elles le processus actuel de vote par correspondance?

Mme Hood : D'aucune manière. Les choses seraient différentes uniquement pour les gens dans la réserve. Le vote par correspondance demeure un concept nouveau pour toutes les nations. Ce processus a été instauré il y a trois ans à peine. Cette année, nous ne voterons ainsi que pour la troisième fois.

Le sénateur Campbell : D'accord, ce qui veut dire que si j'appartiens à votre nation mais que j'habite hors de la réserve, je n'aurai pas le droit de vote?

Mme Hood : Vous pourrez voter.

Le sénateur Campbell : Mais j'aurai à me rendre dans la réserve.

Mme Hood : Je ne sais pas exactement comment se déroulerait le scrutin, car nous n'avons jamais tenu pareille élection. Je n'ose pas me prononcer, car rien de cela n'a encore été déterminé.

Senator Campbell: But there would not be a disenfranchisement?

Ms. Hood: No, we believe that everyone from our nation should be voting because their voice has to be heard too.

Senator Campbell: That is great.

The Chair: Basically what you would like to go under the custom code and go to a hereditary system of families?

Ms. Hood: Yes.

The Chair: The families would elect their hereditary leader.

Ms. Hood: Yes.

The Chair: That would be the councillor from that family.

Senator Dyck: You have done an excellent job of outlining some of the problems you have with your election processes, one being the expenses and the other kind of turmoil that occurs when there is not agreement between council members, the chief and so on.

It sounds like you want the combination of a custom code and a customary system. There would still be costs associated with that.

Ms. Hood: We are not so worried about the cost. We are looking for a longer term either way to these elections, because two years is not long enough for our councillors. It takes them one year to learn everything if they are new. Then the next year is slow and then we have another election again. There is usually a big turnover. Only three councillors from our previous council made it onto this new council, and they are all new. They have never been councillors before.

Senator Dyck: It sounds like the high turnover for one of the elections was due to the nomination process.

Ms. Hood: Yes.

Senator Dyck: Is there something that would improve the nomination process, whereby if not enough councillors arrived at a meeting but a certain number of people were in attendance you could actually proceed?

Ms. Hood: That is what I am assuming happened, but it did not. Weekends, we find in our nation, are not good because everyone who works wants to spend them with their families. The dates for the election this year fell on a weekend. The nominations were on a Saturday and our elections happened on a Saturday.

Senator Dyck: How was the election date set?

Ms. Hood: It has to be 45 days before the term is over, so ours is on March 7.

Senator Dyck: One suggestion is that there be a common election date for all First Nations. Do you think that would be a good idea, so that everybody knows from year to year?

Le sénateur Campbell : Mais personne ne serait privé de son droit de vote?

Mme Hood : Non. Nous estimons que chaque membre de notre nation doit pouvoir voter et faire entendre sa voix.

Le sénateur Campbell : Excellent.

Le président : Essentiellement, vous voudriez vous en remettre au code coutumier et à un système d'hérédité?

Mme Hood : Oui.

Le président : Les familles éliraient leur chef héréditaire.

Mme Hood : Oui.

Le président : Ainsi, chaque famille aurait son conseiller.

Le sénateur Dyck : Vous avez réussi à brosser un tableau très éloquent de certains des problèmes qui minent votre processus électoral, notamment les aspects financiers et les autres troubles qui surviennent lorsque les membres du conseil, le chef et d'autres ne s'entendent pas.

Si je comprends bien, vous voudriez un processus qui combine code coutumier et régime coutumier. Il y aurait encore des coûts.

Mme Hood : Ce ne sont pas les coûts qui nous inquiètent. Nous cherchons à élire des gens à plus long terme, parce que deux ans, ce n'est pas assez pour nos conseillers. S'ils sont élus pour la première fois, ils mettent un an juste à se familiariser avec la tâche. La deuxième année, les choses reprennent leur cours, après quoi nous avons déjà une autre élection. Habituellement, la composition du conseil est appelée à changer radicalement. Seuls trois membres du conseil précédent ont été élus au présent conseil; tous les autres exercent ces fonctions pour la première fois.

Le sénateur Dyck : Est-ce que je me trompe ou cet important roulement s'explique par le processus de mise en candidature?

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Dyck : Est-ce qu'il y aurait moyen d'améliorer le processus de mise en candidature, en optant par exemple pour un régime qui vous permettrait de tenir vos réunions en dépit d'un nombre insuffisant de conseillers aux réunions, mais d'un nombre suffisant d'autres participants?

Mme Hood : C'est ce que je présumais, mais à tort. Dans notre nation, les fins de semaine ne sont pas propices à la tenue de pareilles réunions parce que tous ceux qui travaillent veulent passer du temps auprès de leurs familles. Cette année, l'élection s'est déroulée pendant la fin de semaine. Les mises en candidature ont été faites un samedi et le scrutin s'est tenu également un samedi.

Le sénateur Dyck : Comment la date des élections avait-elle été fixée?

Mme Hood : L'élection doit se tenir 45 jours avant l'échéance du mandat, ce qui signifie pour nous le 7 mars.

Le sénateur Dyck : Quelqu'un a proposé de tenir des élections à dates fixes pour toutes les Premières nations. Pensez-vous que ce serait une bonne idée? Ainsi, d'une année à l'autre, c'est pareil pour tous.

Ms. Hood: I believe that would be ideal. That way everybody knows the date in advance.

Senator Dyck: You said that INAC stopped funding elections. Do you know on what basis or why they would have stopped funding elections and put the cost on the individual First Nation?

Ms. Hood: I am not sure. I was not in the position I am in now, but I could research it.

Senator Raine: Theresa, you are not the first person we have heard from on these issues, which is why this Senate committee is looking into them. If you do not have a good system to elect a good council, there is no doubt that you go backwards, as you said.

I was impressed to hear that the previous council made a lot of progress in their short time. It must be very disheartening for you to see the changes.

Ms. Hood: It was very disheartening. This council wants to micromanage the staff. With our previous council, they let us do our job, because we know our job inside out. Like I say, with the high turnover, they do not understand and it is very hard to work.

Senator Raine: Have you been in communication with other bands who have gone to a custom code?

Ms. Hood: Yes, we have.

Senator Raine: Have you seen some bands that have a code that you might want to use as a template?

Ms. Hood: No, we have not found one that we would use as a template, because they have the same problems that we have within our nation.

Senator Raine: In your nation, the families are really well-defined, and everybody knows which family they belong to.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: So in terms of keeping track of your membership, you could add a note as to which family they belong to.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: Would you envision, then, that the elections for the representatives from the families would take place on the same day, or would that be up to each family?

Ms. Hood: I believe it should happen on the same day, so everyone has the same deadline, otherwise people are going to forget.

Senator Raine: You would still have an election for council and a vote for the particular family member?

Mme Hood : Je crois que ce serait idéal. Tous connaîtraient d'avance la date des élections.

Le sénateur Dyck : Vous avez dit qu'AINC avait cessé de financer les élections. Savez-vous pourquoi le ministère a mis fin au financement et pourquoi chaque Première nation doit maintenant assumer le coût des élections?

Mme Hood : Je ne suis pas certaine. Je n'exerçais pas les fonctions que j'exerce aujourd'hui, mais je pourrais chercher la réponse pour vous.

Le sénateur Raine : Theresa, vous n'êtes pas la première personne à nous parler de ces problèmes et c'est pourquoi ce comité du Sénat étudie maintenant la question. Si vous n'avez pas de système utile qui permette d'élire de conseillers utiles, vous reculez plutôt que d'avancer, comme vous l'avez dit.

J'ai été encouragé de vous entendre dire que le conseil précédent avait réussi à faire beaucoup de bien en si peu de temps. Tous ces changements doivent finir par vous démoraliser.

Mme Hood : Tout cela est très décourageant, oui. Le conseil actuel tente d'assurer une microgestion des employés. Le conseil précédent nous laissait faire notre travail, étant donné que nous connaissons par cœur nos responsabilités. Comme je le disais, les nouveaux conseillers — qui composent la majorité du conseil — ne comprennent pas notre travail et nous empêchent en quelque sorte de le faire comme il faut.

Le sénateur Raine : Avez-vous parlé à d'autres bandes qui ont adopté un régime électoral coutumier?

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Y a-t-il des bandes qui emploient un code que vous pourriez envisager comme modèle?

Mme Hood : Non, il n'y en a aucun que nous utiliserions comme modèle, car les bandes qui appliquent ces codes rencontrent les mêmes problèmes que notre nation.

Le sénateur Raine : Au sein de votre nation, les familles sont clairement distinctes, et chaque personne sait à quelle famille elle appartient.

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Donc, pour assurer un suivi en ce qui concerne l'appartenance, vous pourriez ajouter une note indiquant de quelle famille chacun fait partie.

Mme Hood : En effet.

Le sénateur Raine : Faudrait-il, dans ce cas, que l'élection des représentants des différentes familles ait lieu la même journée, ou cela serait-il à la discrétion de chaque famille?

Mme Hood : Je crois que toutes les élections devraient avoir lieu le même jour pour que tout le monde ait le même échéancier. Autrement, les gens vont oublier.

Le sénateur Raine : Y aurait-il toujours une élection pour le conseil et un vote pour le membre de la famille?

Ms. Hood: Well, no. The way I envision a custom election is that every family elects two people to be put on that ballot. When our people vote they would choose who they want from that family to represent the community and our council.

Senator Raine: There would be, in a sense, two election days, then. Instead of a nomination day, there would be a pre-election day.

Ms. Hood: No. On the ballot, they would put the two names chosen to represent each of the families, because we have 10 families within our nation. They would pick two people from, for example, the Hood family to put on that ballot, and then our community would vote for who they wanted to sit at the council table.

Senator Raine: The families would nominate two candidates. Then there would be a deadline, and it would be up to them to figure out how to do it.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: It would not necessarily be a secret ballot process.

Ms. Hood: No, it would not be. What we envision is they would have a family dinner, nominate two people who would want to sit on the council and those two names would stay on the ballot for election. Then our community votes for who they believe should be on the council from that family.

Senator Raine: Again, just to be clear, only the Hood family, for instance, would vote for the Hood family nominees.

Ms. Hood: No, the whole community.

Senator Raine: The whole community. That is very interesting because then the whole community would determine which person from each family is best to serve the community.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: That is a very interesting concept, and I think that has a lot of potential.

Ms. Hood: We have been thinking about this for a long time.

Senator Raine: In order to get from where you are today to the custom code, do you know the steps that are required?

Ms. Hood: We were told that a BCR was supposed to be sent in to ask for a custom election. I know it is a slow process to get to a custom election, like two or three years, but we have had our BCR in since 1993 and we still have not had our custom elections.

Mme Hood : En fait, non. De la manière dont j'envisage l'application du régime électoral coutumier, chaque famille élitrait deux personnes, dont le nom serait inscrit sur le bulletin de vote. Lorsque les gens de notre nation voteraient, ils choisiraient le membre de la famille qui les représenterait dans la communauté et au sein du conseil.

Le sénateur Raine : Il y aurait alors, d'une certaine manière, deux jours d'élection. Au lieu d'un jour consacré aux mises en candidature, il y aurait un jour de préélection.

Mme Hood : Non. Sur le bulletin de vote, il y aurait le nom de deux personnes choisies pour représenter chacune des familles, car il y a 10 familles dans notre nation. On choisirait deux membres de la famille Hood, par exemple, et leurs noms seraient inscrits sur les bulletins de vote, puis les membres de la communauté voteraient pour celui qu'ils souhaiteraient voir siéger au conseil.

Le sénateur Raine : Les familles proposeraient deux candidats. Il y aurait ensuite une date butoir, et ce serait aux familles de déterminer quelle manière procéder.

Mme Hood : C'est exact.

Le sénateur Raine : Il ne s'agirait pas forcément d'un scrutin secret.

Mme Hood : Non, en effet. De la manière dont nous envisageons les choses, les familles se réuniraient à l'occasion d'un souper pendant lequel elles choisiraient deux membres souhaitant siéger au conseil, et le nom de ces deux personnes figurerait sur les bulletins de vote à l'élection. Ensuite, les membres de la communauté voteraient pour le membre de cette famille qui, selon eux, devrait faire partie du conseil.

Le sénateur Raine : Encore une fois, pour que ce soit bien clair, dans le cas de la famille Hood, par exemple, seuls les membres de cette famille pourraient voter pour les personnes mises en candidature?

Mme Hood : Non, ce serait toute la communauté.

Le sénateur Raine : Toute la communauté. C'est très intéressant. Ainsi, l'ensemble de la communauté choisirait, pour chaque famille, la personne la plus apte à veiller aux intérêts de la communauté.

Mme Hood : En effet.

Le sénateur Raine : C'est une idée très intéressante et je crois qu'elle a un très grand potentiel.

Mme Hood : Nous avons réfléchi longtemps sur la question.

Le sénateur Raine : Savez-vous quelles étapes vous devriez franchir pour passer du point où vous êtes actuellement à un code coutumier?

Mme Hood : On nous a dit qu'il fallait envoyer une RCB pour demander de passer à un régime électoral coutumier. Je sais qu'il faut beaucoup de temps pour passer à ce type de régime électoral, deux ou trois ans, peut-être, mais notre RCB a été présentée en 1993 et nous n'avons toujours pas obtenu notre régime électoral coutumier.

Senator Campbell: What is a BCR?

Ms. Hood: Band council resolution.

Senator Raine: You have sent a band council resolution to INAC?

Ms. Hood: It was sent in back in 1993.

Senator Raine: Have you heard anything?

Ms. Hood: No, we still have not heard anything about custom elections within our nation. We had 100 per cent of our people vote for custom elections, but we still fall under the Indian Act election process.

Senator Raine: That is incredible.

Senator Campbell: Well, that is INAC.

Ms. Hood: I can tell you where it is. It is in a black hole in INAC. It is lost.

The Chair: That is why we should all be working together to find out whether our First Nations want to keep the Indian Act. Their inherent rights, as far as I am concerned, should allow them to govern themselves and we should have a governance package for them. That is my view, that as long as this Indian Act exists, these people will be patronized.

Go ahead, Senator Campbell. I have had my rant.

Senator Campbell: There are a couple of things. This just came to me: INAC's rules are policies, they are not law. Regarding custom elections, we are dealing with a policy set up in 1988 called The Conversion to Community Elections System Policy. What would happen if you told them to just stuff it? The policy says that First Nations reverting to custom elections must have their code approved. They are the ones who are telling you what the code is. What you should do is say, "We are going to have an election and the issue will be do we go to custom elections or do we stay under the system we are in?" You then go forward on that vote. They are not giving you any money, and they are not giving you any support. They are doing nothing. They have ignored you and they have not answered your letters, so why play this game with them?

Ms. Hood: Exactly.

Senator Campbell: I want to quote something.

Ms. Hood: Okay, but I want to answer that question.

Senator Campbell: Go ahead.

Ms. Hood: If we do not play by INAC rules, they turn off the switch to the money, and if we do not hand in reports, they cut us off. If we do not hand in our audit, they discontinue our dollars.

Le sénateur Campbell : Pouvez-vous nous dire ce qu'est une RCB?

Mme Hood : C'est une résolution du conseil de bande.

Le sénateur Raine : Vous avez fait parvenir une résolution du conseil de bande au MAINC?

Mme Hood : Oui, en 1993.

Le sénateur Raine : Avez-vous eu des nouvelles à la suite de cette démarche?

Mme Hood : Non, on ne nous a toujours rien communiqué au sujet de l'adoption d'un régime électoral coutumier par notre nation. Tous les membres de notre nation ont voté en faveur d'un régime électoral de ce genre, mais nous demeurons assujettis au processus électoral que prévoit la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Raine : C'est incroyable.

Le sénateur Campbell : C'est le MAINC.

Mme Hood : Je peux vous dire où elle est, notre RCB. Elle est dans les oubliettes du MAINC. Elle est perdue.

Le président : Voilà pourquoi nous devons tous travailler ensemble afin de déterminer si les Premières nations souhaitent conserver la Loi sur les Indiens. Selon moi, leurs droits inhérents devraient leur permettre de se gouverner eux-mêmes, et nous devrions avoir des mesures législatives sur la gouvernance à leur proposer. Je suis d'avis que, tant que la Loi sur les Indiens existera, les Autochtones seront traités avec condescendance.

Allez-y, sénateur Campbell. J'ai terminé mon laïus.

Le sénateur Campbell : J'aimerais aborder deux ou trois points. Il y a une pensée qui vient de me traverser l'esprit : les règlements du MAINC sont des politiques, et non des lois. En ce qui concerne le régime électoral coutumier, nous avons affaire à une politique mise en place en 1988 : la Politique sur la conversion à un système électoral communautaire. Que se passerait-il si vous leur disiez simplement d'aller se faire cuire un œuf? Selon la politique, les Premières nations qui veulent revenir à un régime électoral coutumier doivent faire approuver leur code électoral. Ce sont eux qui vous disent quelle doit être la teneur du code. Vous devriez leur dire que vous allez procéder à un vote et que la question sera la suivante : Allons-nous conserver notre système actuel ou le remplacer par un régime électoral coutumier? Ensuite, vous procédez au vote. Le MAINC ne vous donnera pas un sou et il ne vous apportera aucun soutien. Il ne fera rien. Il vous ignore et ne répond pas à vos lettres, alors pourquoi poursuivre ce petit manège avec eux?

Mme Hood : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Campbell : J'aimerais citer un document.

Mme Hood : D'accord, mais j'aimerais répondre à votre question.

Le sénateur Campbell : Allez-y.

Mme Hood : Si nous ne respectons pas les règles du MAINC, il nous prive de tout financement. Si nous ne leur remettons pas nos rapports, ils nous coupent les vivres; si nous ne leur présentons

Our nation is not economically developed, so when they turn off that faucet, that shuts down our whole nation.

Senator Campbell: In old times that was called slavery.

Ms. Hood: Exactly.

Senator Campbell: That is what it was called.

Ms. Hood: Thank you, and that is what we are still living as.

Senator Campbell: There is an interesting comment, here, I just want to read to you, and I do not know who this person is. William B. Henderson. Here is what he had to say. He suggested that if First Nations that currently hold elections under the Indian Act desire to change their electoral processes, they could revert to the customary option, put in place, if they so desired, longer terms for chief and council. Since this approach would not require any legislative changes to the Indian Act, Mr. Henderson suggested it would be the easiest and most satisfying way to change and for First Nations to set the terms they choose.

My suggestion is that you do this, and my further suggestion is that if any taps — any taps at all — get turned off, we hear about it immediately. None of these First Nations that we have spoken to can operate with a gun to their head.

Ms. Hood: Exactly.

Senator Campbell: I do not know how we can make it strong enough. I mean I have only been a senator for four years. This has been going on for fifteen years, but we have to change it. It cannot go on. You have to be in a position to make your own mistakes.

Ms. Hood: Exactly, and that is the way we grow, by learning from our mistakes and moving forward. Like I said, I have been with our nation for 11 years. I never knew anything about our office when I first walked in, because I was never taught stuff about INAC. When I began to work there, it seemed like everybody just went to their cubby holes, so I started to read everything that went through our office. I believe that is why I am sitting in the position that I am today. I have not taken a band manager's job because I do not like this council. I just cannot. It states in the Indian Act that if you are sitting in a position that you have, it shall become your job. When the council told me that was in the Indian Act, I told them, "Well, I do not want that job. I will sit here until you find somebody."

Senator Campbell: I can only give you some advice in that regard: The band manager is much the same as a city manager in a municipal government, and councils come and councils go, but

pas notre rapport de vérification, ils ne nous versent plus un sou. Notre nation n'est guère prospère, alors quand le ministère ferme les vannes, toute notre nation est paralysée.

Le sénateur Campbell : Anciennement, cela s'appelait de l'esclavage.

Mme Hood : Exactement.

Le sénateur Campbell : C'est ainsi qu'on appelait cette pratique.

Mme Hood : Je vous remercie. Cela correspond toujours à notre réalité.

Le sénateur Campbell : J'ai ici un commentaire intéressant dont j'aimerais vous faire la lecture. Il a été formulé par William B. Henderson, que je n'ai pas le plaisir de connaître. Voici ce qu'il a dit. Selon lui, les Premières nations qui tiennent actuellement leurs élections sous le régime de la Loi sur les Indiens et qui souhaitent changer leur processus électoral pourraient revenir au régime coutumier et élire, si elles le souhaitent, un chef et un conseil pour une période plus longue. Comme aucune modification ne devrait être apportée à la Loi sur les Indiens si cette approche était adoptée, M. Henderson estime que ce serait la manière la plus simple et la plus satisfaisante de modifier le processus et de permettre aux Premières nations de décider de la durée des mandats.

Je vous recommande de procéder ainsi, et je vous recommande également de nous prévenir immédiatement si l'on vous coupe les vivres, de quelque manière que ce soit. Aucune des Premières nations que nous avons rencontrées ne peut faire avancer les choses avec un fusil sur la tempe.

Mme Hood : Vous avez raison.

Le sénateur Campbell : Je ne sais pas comment nous pouvons faire passer le message. Je ne suis sénateur que depuis 4 ans et cela fait 15 ans que le problème se pose, mais nous devons faire en sorte que la situation change. Ça ne peut pas continuer ainsi. Vous devez avoir la possibilité de commettre vos propres erreurs.

Mme Hood : En effet. C'est ainsi que nous progresserons : en apprenant de nos erreurs et en allant de l'avant. Comme je l'ai dit plus tôt, je vis au sein de notre communauté depuis 11 ans. Je ne savais rien de ce qui se passait dans notre bureau quand j'y ai fait mon entrée, car j'ignorais tout du MAINC. Quand je suis entrée en fonction, j'ai eu l'impression que tout le monde travaillait en vase clos, alors je me suis mise à lire tous les documents qui circulaient dans le bureau. Je crois que c'est la raison pour laquelle j'exerce aujourd'hui les fonctions qui sont les miennes. Je n'ai pas accepté le poste de gérant de bande parce que le conseil actuel ne me satisfait pas. Je ne peux tout simplement pas exercer cette fonction. La Loi sur les Indiens prévoit que si une personne exerce les fonctions d'un poste, elle doit devenir titulaire de ce poste. Quand les membres du conseil m'ont dit que cela était prévu dans la Loi sur les Indiens, je leur ai répondu : « Eh bien, je ne veux pas de cet emploi. Je vais exercer ces fonctions jusqu'à ce que vous ayez trouvé quelqu'un d'autre. »

Le sénateur Campbell : Je ne peux vous donner qu'un conseil à cet égard : les fonctions de l'administrateur de bande sont très semblables à celles d'un directeur municipal au sein d'une

the manager is the one who holds the place together. The city manager does not necessarily have to like the band or the council, and I am a bit off-topic here. You are responsible for the good governance underneath that.

Ms. Hood: Exactly. I had one councillor recently try to slander me to get me fired.

Senator Campbell: Well, get used to it. That happens in all levels of government.

Ms. Hood: Well, it was funny.

Senator Campbell: I think you are very brave and I think you understand exactly what needs to be done.

Ms. Hood: Thank you.

Senator Raine: Now you are in a situation with the council you have, where for two years you have to somehow hold it all together without meetings.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: Without quorums.

Ms. Hood: What makes it worse is that everything in our reserve suffers. Our housing suffers, our wellness suffers, the whole nation suffers, because you need seven councillors to sign a BCR and BCRs are not being signed like they should be to make our community run smoothly. Everything comes to a standstill.

Senator Raine: Your responsibility a little bit is to communicate to your community members why this is suffering, why that is suffering, so that they will gradually start to understand how important the role of council is.

Ms. Hood: That is why we have a newsletter that goes out every two weeks.

Senator Raine: Perhaps as part of your newsletter you could talk about the history of your request for custom elections, and in that way maybe you can be ready to go to custom election when the next council is elected.

Ms. Hood: Yes, that would be nice. Like I say, every year I have to learn something new. This year I had to learn about elections. Last year I had to learn about education, inside out.

Senator Raine: I can see that you have almost 50/50 on reserve and off reserve.

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: It must be a tremendous job to keep track of people who are living off reserve, because these days people move around.

Ms. Hood: It is very hard to do that.

administration municipale; les conseils vont et viennent, mais le directeur est le seul à tenir le fort. Le directeur municipal n'est pas nécessairement tenu d'aimer la bande ou le conseil, et je m'éloigne un peu du sujet. Vous devez assurer la bonne gouvernance qui est à la base de tout cela.

Mme Hood : Exactement. Dernièrement, l'un de nos conseillers a essayé de dire du mal de moi pour que je sois congédiée.

Le sénateur Campbell : Eh bien, vous allez devoir vous y faire. C'est ce qui se produit à tous les ordres de gouvernement.

Mme Hood : En fait, c'était amusant.

Le sénateur Campbell : Je pense que vous êtes très courageuse, et je pense que vous comprenez exactement ce qui doit être fait.

Mme Hood : Merci.

Le sénateur Raine : Avec le conseil actuel, vous vous trouvez maintenant dans une situation où vous allez devoir faire en sorte que rien ne s'écroule pendant deux ans sans qu'il n'y ait de réunion.

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Sans quorum.

Mme Hood : Le pire, c'est que tout dans la réserve en souffre. Nos logements en souffrent, notre bien-être en souffre, toute la nation en souffre, parce que, pour assurer l'administration harmonieuse de notre communauté, il faut que les résolutions du conseil de bande soient signées par sept conseillers et elles ne le sont pas. Tout est paralysé.

Le sénateur Raine : Votre responsabilité est un peu d'expliquer aux membres de votre communauté pourquoi ceci en souffre et pourquoi cela en souffre, pour qu'ils puissent commencer petit à petit à comprendre l'importance du rôle que joue le conseil.

Mme Hood : C'est la raison pour laquelle nous produisons un bulletin d'information toutes les deux semaines.

Le sénateur Raine : Peut-être au moyen de ce bulletin pourriez-vous raconter l'historique de votre demande en ce qui concerne les élections coutumières; de cette façon, vous serez peut-être prêts à passer à un régime électoral coutumier à l'élection du prochain conseil.

Mme Hood : Oui, ce serait bien. Comme je le disais, chaque année je dois apprendre quelque chose de nouveau. Cette année, j'ai dû apprendre beaucoup de choses sur les élections. L'an dernier, c'était sur l'éducation, un sujet que j'ai exploré de fond en comble.

Le sénateur Raine : Je vois qu'il y a autant de membres de votre communauté qui vivent sur la réserve qu'à l'extérieur de la réserve.

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Ce doit être extrêmement difficile de garder la trace des personnes qui vivent à l'extérieur de la réserve, parce que de nos jours les gens déménagent souvent.

Mme Hood : C'est très difficile, en effet.

Senator Raine: Are there any entitlements, if you like, that flow from your band to off-reserve members?

Ms. Hood: Not that I know of.

Senator Raine: There is no reason for them to keep an address on file to get a cheque, for instance?

Ms. Hood: No.

Senator Raine: If you do not have an address on file, is it then understood that it is their responsibility if they want to vote?

Ms. Hood: I am quite sure that has been told to them for the last couple elections. A week before elections, our phones are ringing off the hook, and we tell them, "You will never get it in time."

Senator Raine: If you go to a custom election where the families involved, do you think that the families themselves would work hard to keep their family members informed?

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: That would become, in a sense, then, the family responsibility.

Ms. Hood: Yes, I believe it should be the family's responsibility, that every family should be helping to look after our nation and that every family should be heard.

Senator Raine: You mentioned that you envisioned a family dinner where the family would get together and, in that evening, choose the two nominees.

Ms. Hood: Yes, I believe that should happen. I will take my family: I have an aunt and an uncle whom I have lived with all my older years and we have family dinners every month. Every birthday is a family dinner and everybody comes together, everybody talks, and usually the main topic is elections.

Senator Raine: I think you have a great vision. I commend you and encourage you to stay the course, because I am quite sure that what you are doing will bear very good fruit.

Ms. Hood: Thank you.

Senator Dyck: In referring to what Senator Campbell said, according to our information, the Joint Ministerial Advisory Committee — and I do not know whether that was in 2002 — advised that the ability of bands to establish their own leadership selection regimes, in other words hold their own elections, is likely an aboriginal right, a treaty right, or both; therefore, under the section 35 of the Constitution Act, 1982, if First Nations do have that right. What is your opinion on that?

Le sénateur Raine : Y a-t-il, disons, des allocations qui sont versées par la bande aux membres qui vivent à l'extérieur des réserves?

Mme Hood : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Raine : Il n'y a aucune raison pour eux de veiller à ce que leur adresse soit à jour dans vos dossiers pour recevoir un chèque, par exemple?

Mme Hood : Non.

Le sénateur Raine : Si vous n'avez pas l'adresse de certaines personnes, est-ce qu'on sous-entend que, si elles veulent voter, c'est leur responsabilité?

Mme Hood : Je suis assez certaine que cette information leur a été transmise dans le cadre des deux dernières élections. Une semaine avant l'élection, nos téléphones sonnent sans arrêt et nous leur disons : « Vous ne pourrez jamais vous inscrire à temps. »

Le sénateur Raine : Si vous passez à un régime électoral coutumier dans le cadre duquel les familles ont un rôle à jouer, pensez-vous que les familles elles-mêmes veilleraient à ce que leurs proches soient informés?

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Ce serait donc la famille, d'une certaine façon, qui assumerait cette responsabilité.

Mme Hood : Oui, je pense que cette responsabilité devrait relever de la famille, que chaque famille devrait contribuer à défendre les intérêts de notre nation et que chaque famille devrait être entendue.

Le sénateur Raine : Vous avez dit que ce que vous envisagez, c'est un souper de famille au cours duquel la famille choisit deux candidats.

Mme Hood : Oui, à mon avis, c'est la façon dont ça devrait se dérouler. Prenons l'exemple de ma famille : j'habite avec une tante et un oncle depuis longtemps et nous avons des soupers de famille chaque mois. Il y a un souper de famille pour chaque anniversaire, et tout le monde se réunit, tout le monde parle, et de façon générale les discussions portent principalement sur les élections.

Le sénateur Raine : Je pense que votre vision est formidable. Je vous félicite et je vous encourage à aller jusqu'au bout, parce que je suis assez certaine que votre démarche va porter fruit.

Mme Hood : Merci.

Le sénateur Dyck : Pour revenir à ce que le sénateur Campbell disait, selon l'information dont nous disposons, le Comité consultatif ministériel conjoint — je ne sais pas si c'était en 2002 — a indiqué que la capacité des bandes d'établir leur propre régime de sélection de dirigeants est sans doute un droit autochtone ou un droit issu de traités, ou les deux; par conséquent, au titre de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, les Premières nations ont bel et bien ce droit. Qu'en pensez-vous?

Ms. Hood: I believe we should have a right to do what we need to do on our reserve so that we can move forward and that we should not be held back by the Indian Act, but it is always thrown out, "You need to follow the Indian Act."

Senator Dyck: Ms. Hood, you have outlined what you are doing within your First Nation very well. I commend you for the courage that you have taken, because it puts you at personal risk in terms of employment and standing up for the rights of your people. I will say to you what my vice-principal of my high school said to me years ago. He said, "You go, girl."

Ms. Hood: Thank you. My motto is to be straightforward with the councillors, and always tell the truth, because you never have to remember what you said.

When I talk to my councillors, I am not scared to step on toes. If it deals with our community, I tell them, "I am not here to pick and choose who I help in our community. I am here, sitting here, as a band manager to look after 900 people who reside on our reserve." I will not pick and choose who I am going to help, I am going to help everybody.

Senator Campbell: I have one more question and it comes from testimony we heard yesterday. It concerns the cost of the electoral officer. I forget who gave the testimony, but what they were going to electoral officers within reach. For instance, you could find an electoral officer in Williams Lake.

Ms. Hood: Well, what we did was we put it on-line, "We are looking for electoral officers," and we needed three quotes, because within our nation we always look at three quotes.

Ms. Hood: We go with whoever has the lowest quote.

Senator Campbell: But the suggestion that they had was that in the interests of community governance, that in fact the municipal councils would give them an electoral officer for the day, for the time that was needed. In fact they were getting a lot of assistance from municipalities from the point of view of setting it up, how you go about it, at very little cost. I am just throwing this out as something that perhaps you could look at, for instance, Williams Lake. Another approach might be for all of the First Nations around here to get together and look at how to go about this, how to pull this together, rather than just a one-off every time, because you are sort of at the mercy of the day.

Ms. Hood: Exactly.

Senator Campbell: Not only were they able to get the election officers at a much reduced cost, there was a sense of community building with the municipalities and with the First Nations around there. They got to know each other, they got to talk and could deal with issues that affected everybody.

Mme Hood : Je pense que nous devrions avoir le droit de faire ce qui doit être fait sur notre réserve pour pouvoir progresser et que la Loi sur les Indiens ne devrait pas nous empêcher d'agir, mais on nous lance toujours : « Vous devez vous conformer à la Loi sur les Indiens. »

Le sénateur Dyck : Madame Hood, vous avez très bien décrit ce que vous faisiez au sein de votre Première nation. Je vous félicite pour le courage dont vous avez fait preuve en prenant un risque personnel en ce qui a trait à votre emploi et en défendant les droits de votre peuple. Je vais vous dire ce que le directeur adjoint de mon école secondaire m'a dit il y a bon nombre d'années : « Bien joué, petite. »

Mme Hood : Merci. Ma devise, c'est d'être franche envers les conseillers et de toujours dire la vérité, pour ne pas avoir à me rappeler ce que j'ai dit.

Quand je parle à mes conseillers, je n'ai pas peur d'affronter qui que ce soit. S'il est question de notre communauté, je leur dis : « Je ne suis pas ici pour choisir quel membre de notre communauté je vais aider. Je suis ici, à cette table, en tant qu'administratrice de la bande, pour défendre les intérêts des 900 personnes qui habitent sur notre réserve. » Je ne vais pas aider quelqu'un en particulier, je vais aider tout le monde.

Le sénateur Campbell : J'ai une autre question, inspirée du témoignage que nous avons entendu hier. Elle porte sur les coûts liés aux postes de directeur des élections. Je ne sais plus de quel témoin il s'agissait, mais il était question des mesures prises pour avoir accès facilement à des directeurs des élections. Par exemple, il y aurait un directeur des élections à Williams Lake.

Mme Hood : Eh bien, ce que nous avons fait, c'est que nous avons diffusé une annonce en ligne qui disait : « Nous sommes à la recherche de directeurs des élections. » Nous voulions obtenir trois offres de prix, parce qu'au sein de notre nation nous examinons toujours trois offres.

Mme Hood : Nous retenons l'offre la plus basse.

Le sénateur Campbell : Mais ce que le témoin semblait dire, c'est que, dans l'intérêt de la gouvernance de la communauté, les conseils municipaux leur prêtent un directeur des élections pour la journée, pour la période voulue. En fait, ils reçoivent beaucoup d'aide des municipalités pour ce qui est de l'organisation et du déroulement des élections, à très peu de frais. C'est simplement une idée que vous pourriez peut-être étudier, par exemple, à Williams Lake. Une autre solution pourrait être que toutes les Premières nations de la région se réunissent pour examiner la situation et déterminer la façon de procéder, la façon d'organiser tout ça, plutôt que d'effectuer un exercice ponctuel chaque fois, parce que vous êtes en quelque sorte à la merci des événements.

Mme Hood : Exactement.

Le sénateur Campbell : Non seulement ils ont pu obtenir les services des directeurs des élections à un coût bien moindre, mais ils ont eu l'impression de faire partie d'un groupe uni avec les municipalités et les Premières nations de la région. Ils ont appris à se connaître, ils ont discuté et ils ont pu régler des questions qui touchaient tout le monde.

Ms. Hood: I can honestly say that probably that is a downfall in our nation, because we do not get ready for elections until the very last minute, and that is a bad thing.

Senator Campbell: You have limited resources. If you had help, perhaps it would lighten the burden on those resources.

Ms. Hood: Yes.

Senator Campbell: That is just a suggestion.

The Chair: I think Larry Derrickson was the councillor from Westbank who gave us that information.

Senator Raine: My understanding is that those First Nations who run their elections under the Indian Act get financing to cover those costs from INAC, and that if you go to custom elections, there are no finances.

Ms. Hood: Yes, but we have not gone to custom elections, yet we were still cut off the funding. We had to fund the last three elections ourselves.

Senator Raine: Do you know why you were cut off the funding?

Ms. Hood: No, we were never told.

Senator Raine: I would ask our researcher to clarify this situation with INAC. My understanding is that INAC has a funding grant for running Section 74 elections.

Ms. Hood: I believe that we used to get \$20,000 for each election.

The Chair: You did say they were cut off in 2003, did you not?

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: The \$12,000 refers to when you went out for bids, that was the lowest price?

Ms. Hood: Yes.

Senator Raine: Did that person come from Toronto?

Ms. Hood: No, they came from Vancouver.

Senator Raine: It sounds like a good job. I might go for it.

Ms. Hood: I want to get paid \$10,000.

The Chair: Further to what Senator Campbell said, you have got tribal councils?

Ms. Hood: Yes, we do have tribal councils.

The Chair: There is a high concentration of First Nation communities in this area. How many tribal councils are there?

Ms. Hood: Within our nation we have three that are together, that is the Kitasoo, the Oweekeno and the Nuxalk. They are together.

The Chair: That is in your tribal council.

Mme Hood : Honnêtement, c'est probablement une difficulté qui nuit à notre nation, parce que nous ne sommes pas prêts avant la toute dernière minute, et ce n'est pas une bonne chose.

Le sénateur Campbell : Vos ressources sont limitées. Peut-être qu'un peu d'aide allégerait le fardeau qui pèse sur ces ressources.

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Campbell : Ce n'est qu'une suggestion.

Le président : Je crois que c'est Larry Derrickson, le conseiller de Westbank, qui nous a fourni cette information.

Le sénateur Raine : Si je comprends bien, les Premières nations dont les élections sont tenues selon la Loi sur les Indiens obtiennent des fonds à cette fin de la part du MAINC, et celles qui ont un régime électoral coutumier n'en reçoivent pas.

Mme Hood : C'est exact, mais notre régime électoral n'est pas coutumier, et on a tout de même sabré le financement qui nous était destiné. Nous avons dû financer nous-mêmes nos trois dernières élections.

Le sénateur Raine : Savez-vous pourquoi on a sabré votre financement?

Mme Hood : Non, on ne nous l'a jamais dit.

Le sénateur Raine : J'aimerais que notre attaché de recherche demande des explications au MAINC au sujet de cette situation. Je crois que le ministère dispose de fonds pour financer les élections tenues conformément à l'article 74.

Mme Hood : Je crois que nous recevions 20 000 \$ par élection auparavant.

Le président : Vous avez dit que vous n'obteniez plus de fonds depuis 2003, est-ce exact?

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : La soumission la moins-disante s'élevait à 12 000 \$?

Mme Hood : Oui.

Le sénateur Raine : Est-ce que cette personne venait de Toronto?

Mme Hood : Non, de Vancouver.

Le sénateur Raine : Ça me semble être un bon emploi. Je devrais peut-être tenter ma chance.

Mme Hood : Je veux qu'on me paie 10 000 \$.

Le président : Pour faire suite à ce que le sénateur Campbell disait tout à l'heure, j'aimerais savoir si vous avez des conseils de bande.

Mme Hood : Oui, nous en avons.

Le président : Il y a une forte concentration de collectivités des Premières nations dans ce secteur. Combien de conseils de bande y a-t-il?

Mme Hood : Notre nation en compte trois — Kitasoo, Oweekeno et Nuxalk —, qui sont unis.

Le président : Ils font partie de votre conseil de bande.

Ms. Hood: Yes.

The Chair: There are other tribal councils, like the Northern Shuswap. Has any thought ever been given to setting up an election process with an electoral officer, somebody who is arm's length, who would run the elections in all these areas? Then you would have somebody available and you would not be held hostage to this \$12,000 fee for one day. Has any thought ever been given to that approach? As Senator Campbell said, you could use the municipalities, but if that did not work, you could have your own electoral commission for First Nations of Northern Shuswap, for your tribal council, and maybe a couple of others in this area.

Ms. Hood: That would help all our nations.

The Chair: Your testimony has been enlightening. I have heard stories like yours for 15 years, and it seems that the more things change, the more they stay the same.

Ms. Hood: Actually, this is the first year I have had to learn about elections. My chief told me just yesterday that I needed to come to this meeting, so I quickly prepared this presentation. It is based on what I have seen over the 11 years that I have been with our nation.

The Chair: You have done a great job. Continue your good work. I say that knowing that a lot of the responsibility rests on the shoulders of government, on our shoulders, and if we started to work closer together, we could resolve some of these problems.

This committee has made some progress on issues like specific claims and economic development. We got legislation through that virtually mirrored the report. I am not being partisan when I say that every government has treated First Nations horrifically.

Ms. Hood: Yes. We believe that open communication is what we need.

The Chair: Thank you again, and if you have any other information that you think would help us formulate the report, given that you have had such a short time to prepare, please contact our clerk.

Ms. Hood: We have people in our organization who have done these elections. One has been in our office for 30 years. I asked her why she did not come and she said, "Because you talk better than I do."

The Chair: We now have before us Chief Ervin Charleyboy from the Alexis Creek First Nation.

Chief, as you know, the committee is studying the Indian Act elections process under section 74. The study basically focuses on the extension of the term of office for chiefs and councillors, which is currently two years under the Indian Act; the possibility of a common-day whereby First Nations elections take place all at once, and possible removal mechanisms should terms of office be extended.

Mme Hood : C'est exact.

Le président : Il y a d'autres conseils de bande, comme celui des Shuswap du Nord. Est-ce que quelqu'un a déjà songé à faire assumer toutes les fonctions dont nous avons parlé plus tôt par un agent d'élection indépendant? Vous auriez alors quelqu'un à votre disposition et vous ne seriez pas obligés de payer 12 000 \$ pour une journée. Est-ce que quelqu'un a déjà songé à cette idée? Comme le sénateur Campbell l'a dit, vous pourriez faire appel aux municipalités, mais si ça ne fonctionne pas, votre conseil de bande, la Première nation des Shuswap du Nord et peut-être d'autres Premières nations de la région pourriez établir votre propre commission électorale.

Mme Hood : Cela aiderait toutes nos nations.

Le président : Le témoignage que vous venez de nous présenter a été instructif. J'entends des histoires comme la vôtre depuis 15 ans et, apparemment, plus ça change, plus c'est pareil.

Mme Hood : En fait, j'apprends à connaître le processus électoral depuis un an seulement. Mon chef m'a avertie hier seulement que je devais assister à la réunion d'aujourd'hui, donc j'ai rapidement préparé mon exposé. Je me suis inspirée de mon expérience des 11 dernières années auprès de notre nation.

Le président : Vous faites de l'excellent travail. Continuez sur cette voie. À mon avis, comme un grand nombre de responsabilités incombent au gouvernement, nous incombent, nous pourrions régler certains de ces problèmes si nous travaillions davantage en étroite collaboration.

Notre comité a fait quelque peu avancer certaines revendications et le développement économique, entre autres choses. Nous avons fait passer une loi qui reproduisait en tout point ou presque le rapport. Tous les gouvernements ont réservé un traitement horrible aux Premières nations, et ma remarque ne se veut pas partisane.

Mme Hood : Oui. Nous croyons qu'il nous faut communiquer ouvertement.

Le président : Je vous remercie encore une fois. Si vous avez d'autres renseignements et que vous croyez qu'ils nous aideraient à rédiger le rapport — compte tenu du fait que vous avez eu très peu de temps pour vous préparer —, communiquez avec notre greffière.

Mme Hood : Il y a des gens dans notre organisation qui ont participé à ces élections. Il y a même une personne à notre bureau qui est là depuis 30 ans. Je lui ai demandé pourquoi elle ne voulait pas venir et elle m'a répondu que j'étais meilleure oratrice qu'elle.

Le président : Nous accueillons maintenant Ervin Charleyboy, chef de la Première nation Alexis Creek.

Chef, comme vous le savez, le comité étudie actuellement le processus électoral prévu à l'article 74 de la Loi sur les Indiens. L'étude porte principalement sur la prolongation du mandat des chefs et des conseillers, dont la durée est actuellement de deux ans selon la loi, sur la possibilité pour les Premières nations de tenir des élections à dates fixes afin qu'elles aient toutes lieu en même temps, et sur l'établissement de mécanismes d'éventuel retrait, si les mandats venaient à être prolongés.

We have been to Manitoba. We have had witnesses in Ottawa from around the country and here we are in B.C. We were in Kelowna yesterday, here today, and tomorrow and Friday we will be in Vancouver. We appreciate you taking the time to be with us.

With that, you have the floor, sir.

Ervin Charleyboy, Chief, Alexis Creek First Nation: Honourable senators, it is nice to be here. I represent the Tl'etinqox-t'in Nation, of which I am the tribal chief, and we are working on our custom election. For the longest time I have had a lot of problems with the Indian Act, just the Indian Act alone, not just the election. I have been telling the government and whoever is willing to listen that it is the most degrading piece of legislation I have ever seen; that it should be revised and something else put in its place. My biggest complaint all these years has been Indian reserves. I have been a chief since 1990 and I have been battling this issue for the longest time. It seems like I have not gotten nowhere. I do not know when the Indian Act was put together. I do not think natives have any part at all in the Indian Act. It goes against human rights.

It is degrading. Why was the Indian Act pushed upon us? Why were we shoved onto reserves? In my meetings with both levels of government, province and Canada, I have made this complaint over and over again. The province is trying to push this new relationship on us and where has it gone? Nowhere. I have seen no new relationship.

I have a big problem with the reserve elections, because they are only for two years. People have fought it in court to allow off-reserve members to run in reserve elections. I live on the reserve, and I have been their chief since 1990. I represent my people, and I have a problem with Indian affairs telling us how we should run our elections. Why is it that we cannot run our own elections according to our people's views, not the government's views, not the views of Indian Affairs?

It is frustrating dealing with Indian Affairs sometimes; actually most of the time — all of the time, I should say. It seems like everything is pushed upon us whether we like it or not, and that nothing is done by choice.

I was in court at one time, regarding the *Nemiah* court case, and this Canadian lawyer asked me, in the cross-examination, "Do you consider yourself Canadian?" I looked at him and I turned around to the judge and I said, "Your Honour, could I say something, please?" "Yes, by all means do," he said. I told that lawyer, "I do not consider myself Canadian, especially given the fact that we were not allowed to vote until 1960. What were we prior to 1960? When you allowed us to vote, were we sworn in as Canadians? No, we were not sworn in as Canadians, so therefore I do not consider myself a Canadian."

Boy, that was the end of that subject. He steered me away from it. The judge had nothing to say. He could not say anything.

Nous sommes allés au Manitoba. Nous avons entendu à Ottawa des témoins qui venaient des quatre coins du pays et nous voilà en Colombie-Britannique. Nous étions à Kelowna hier, nous sommes ici aujourd'hui, et nous serons à Vancouver demain et vendredi. Nous vous remercions de prendre le temps de venir nous voir.

Sur ce, la parole est à vous, monsieur.

Ervin Charleyboy, chef, Première nation Alexis Creek : Honorables sénateurs, je suis heureux d'être ici. Je représente la nation Tl'etinqox-t'in, dont je suis le chef, et nous travaillons actuellement au processus électoral. Depuis très longtemps, la Loi sur les Indiens — la loi en soi, et non seulement le régime électoral — me dérange beaucoup. Je ne cesse de répéter au gouvernement et à quiconque tend l'oreille que c'est la loi la plus dégradante que j'aie jamais vue, et qu'elle devrait être révisée et remplacée par autre chose. Toutes ces années, je me suis plaint par-dessus tout des réserves indiennes. Je suis chef depuis 1990 et je défends ce dossier depuis très longtemps. Il me semble n'avoir fait aucun progrès. Je ne sais pas à quel moment la loi a été établie. À mon avis, la loi ne tient aucunement compte des Autochtones, et elle va à l'encontre des droits de la personne.

C'est dégradant. Pourquoi est-ce que la Loi sur les Indiens nous a-t-elle été imposée? Pourquoi nous a-t-on déplacés et confinés dans des réserves? J'ai répété cette plainte sans cesse au cours de mes rencontres avec le gouvernement provincial et le gouvernement du Canada. Le gouvernement provincial tente de nous imposer une nouvelle relation. Y a-t-il eu des résultats? Non, aucun. Je n'ai rien vu de nouveau dans cette relation.

La durée des fonctions des élus dans les réserves, qui est de deux ans seulement, me dérange beaucoup. Des gens sont allés en cour pour que les membres qui habitent hors réserve puissent se présenter aux élections dans les réserves. J'habite sur une réserve et je suis chef depuis 1990. Je représente mon peuple, et je n'aime pas que le ministère des Affaires indiennes nous dicte la façon de tenir nos élections. Pourquoi ne pouvons-nous pas tenir nos propres élections à notre façon au lieu de devoir suivre celle du gouvernement ou du ministère des Affaires indiennes?

Les rapports avec le ministère des Affaires indiennes sont parfois frustrants; en fait, ils le sont la plupart du temps, même tout le temps. On dirait que tout nous est imposé, que nous soyons d'accord ou non, et que nous ne pouvons décider de rien.

J'ai été appelé à comparaître dans l'affaire *Nemiah*. Pendant le contre-interrogatoire, un avocat canadien m'a demandé : « Vous considérez-vous comme un Canadien? » Je l'ai regardé, puis je me suis tourné vers le juge et je lui ai demandé : « Votre honneur, puis-je répondre, s'il vous plaît? » Il m'a répondu : « Oui, je vous en prie. » Alors j'ai dit à l'avocat : « Je ne me considère pas comme un Canadien, tout particulièrement parce que nous n'avions pas le droit de voter avant 1960. Qu'étions-nous avant cette date? En obtenant le droit de vote, sommes-nous devenus des Canadiens à part entière? Non. Donc je ne me considère pas comme un Canadien. »

C'est à ce moment que la discussion sur le sujet a pris fin. Il m'a amené vers un autre sujet. Le juge n'avait rien à dire. En fait, il ne pouvait rien dire.

I am still looking for an answer. Why were not we allowed to vote at both levels of government? I mean up to 1960, we were nothing. We just stayed on reserve, we had nothing. We still have nothing. We fought for the land, our land and still we got nowhere. I know some Japanese-Canadians in 100 Mile House. During the last world war, these Japanese-Canadians were pushed off their lands and shoved into concentration camps, and not too long ago they got compensated for the lands that they lost.

As an Aboriginal person, I view these reserves as glorified concentration camps, and we are still here. I mean that goes against the laws on human rights.

Canada should be ashamed of how they treat their people, the Canadian people. I mean we are Canadian. If we vote in Canadian and British Columbian elections, we should be Canadian, yet we are still shoved on to reserves and ignored. We have to find little pots of money here and there to try to make a living on these small reservations.

These reserve elections are a joke. Our people should be able to manage our own affairs, not Indian Affairs Canada.

Like I said, I have a big problem with the Indian Act as it stands today. It is against human rights. If I had the money to fight Canada, I would go to court on the Indian Act alone, but I do not have that kind of money. Our people do not have that kind of money. We do not have the resources to fight for our land. Time and time again I have told the government, "When we are fighting for our land, we have to go through Canadian courts. What you are doing is asking a thief to make a judgment on his own theft. Because we do not have high-paid lawyers like Canada and B.C., we cannot win. We are fighting this losing battle constantly.

Keeping us on the Indian reserve and allowing Indian Affairs to push elections on us is not right. It is against human rights. Canada is one of the countries that voted against the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and yet at meetings with the United Nations they say how well they treat native people. That is a lie, an outright lie.

I am strongly against Indian Act elections and the Indian Act as it stands today. I wish they would leave us alone. They should leave us alone, let us hold our own elections without Indian Affairs getting involved. They keep us on the reserve with nothing. We have to scrounge around for what little we got out there. I mean native people should be able to look after their own affairs, never mind the middleman in Vancouver. How many people do they have working in the Indian Affairs office in Vancouver? I asked that question once. I do not know what they told me, but half of them do not know what they are doing.

Je cherche toujours une réponse. Pourquoi n'avions-nous pas le droit de vote aux élections provinciales et fédérales? Jusqu'en 1960, nous n'étions rien. Nous restions simplement dans la réserve et nous n'avions rien. Nous n'avons toujours rien. Nous nous sommes battus pour obtenir le territoire, notre territoire, et ça n'a rien donné. Je connais des Canadiens japonais qui habitent dans le district 100 Mile House. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ces Canadiens japonais ont été chassés de leurs terres et confinés dans des camps de concentration. Il n'y a pas si longtemps, ils ont été indemnisés pour les terres qu'ils ont perdues.

En tant qu'Autochtone, je considère ces réserves comme des camps de concentration glorifiés, et nous sommes encore ici. Cette situation va à l'encontre des lois sur les droits de la personne

Le Canada devrait avoir honte de la façon dont il traite ses habitants, les Canadiens. Nous aussi, nous sommes Canadiens. Si nous avons le droit de vote au Canada et en Colombie-Britannique, nous devrions être Canadiens, mais pourtant nous sommes encore confinés dans des réserves et ignorés. Nous devons trouver de petites sommes d'argent ici et là pour essayer de vivre dans ces petites réserves.

Les élections dans les réserves sont une vraie farce. Nos membres, et non le ministère des Affaires indiennes, devraient être en mesure de gérer leurs propres affaires.

Comme je l'ai dit, la Loi sur les Indiens dans sa forme actuelle me dérange beaucoup. Elle va à l'encontre des droits de la personne. Si j'avais les moyens financiers de me battre contre le Canada, je contesterais en cour la Loi sur les Indiens, mais je n'ai pas l'argent nécessaire. Nos membres n'ont pas l'argent nécessaire. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous battre pour nos terres. À maintes reprises, j'ai dit au gouvernement que lorsque nous nous battons pour notre territoire, nous devons passer par les tribunaux canadiens. Vous demandez à un voleur de juger son propre vol, voilà ce que vous faites. Parce que nous n'avons pas d'avocats grassement payés comme le Canada et la Colombie-Britannique, nous ne pouvons gagner. Nous nous battons et nous perdons constamment.

Il est inacceptable de nous garder dans les réserves indiennes et de permettre à Affaires indiennes de nous imposer des élections. Cela va à l'encontre des droits de la personne. Le Canada est l'un des pays qui ont voté contre la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et pourtant, lors de rencontres avec les Nations Unies, il a dit à quel point il traite bien les Autochtones. C'est faux, carrément faux.

Je suis tout à fait contre des élections imposées par la Loi sur les Indiens et la Loi sur les Indiens dans sa forme actuelle. J'aimerais qu'ils nous laissent tranquilles. Ils devraient nous laisser tranquilles, nous laisser tenir nos propres élections sans l'implication d'Affaires indiennes. Ils nous gardent dans la réserve avec rien. Nous devons gratter les fonds de tiroirs pour obtenir le peu que nous avons. Les Autochtones devraient être en mesure de s'occuper de leurs propres affaires, sans d'intermédiaire à Vancouver. Combien de personnes travaillent au bureau d'Affaires indiennes à Vancouver? J'ai posé la question une fois. Je ne sais pas ce qu'on m'a répondu, mais la moitié des employés ne savent pas ce qu'ils font.

If our money came straight to the reserve from Ottawa, we would be better off. As it stands right now, we are lucky to see 10 cents of every dollar that comes from Ottawa. It all gets spent in Vancouver at the regional office. We have to run all the way to Vancouver to do our business with Indian Affairs. That costs money. They do not pay for our travel; we have to pay from what little money we have.

Indian Affairs should leave us alone, let us handle our own elections. I feel strongly that people off reserve should not run for council. We have a big problem with that. If the people off reserve run for council, then they have to get to the reserve to attend their meetings, and we run into funding problems because of the travel. They want to get paid travel expenses.

I am not going to say any more; I might start using foul language.

The Chair: Thank you very much, chief. I cannot speak for the rest of the senators, but I agree with you with regard to the Indian Act.

I have asked the head of the AFN straight up, "You do not like the Indian Act," and a lot of us at this table, myself especially, concur with that point of view, "But what do we replace it with and what type of transition program would you have to go from where we are to get where we should be without the Indian Act," and I cannot get an answer.

I know that government, whether it is the NDP, the Liberals or Conservatives or another party, in all likelihood will not carry out such a mandate unless they have the leadership of the First Nations and the rank and file on-side.

If we got rid of the Indian Act, your problem with elections would be solved. You would be able to hold your elections the way you want. Has there been any discussion or any thought as to how we could do this and still have a level of accountability to the rest of Canada? I would like to hear your view on this point, chief.

Mr. Charleyboy: If we are going to get rid of the Indian Act, then the reserves we sit on would not be part of it. They have to settle that land question right off the bat, because we were pushed on the reserves from our native lands. The first thing we have to settle is the land question, because the reserves we sit on do not belong to us. That is federal government land we are sitting on. The Chilcotin is our traditional territory. We were pushed onto these reserves, like I said, not by choice, and the Indian Act was pushed on us. They got rid of everything when they pushed us onto reserves, and we were not even allowed to hold potlatches, things like that. That is why I call them glorified concentration camps.

Si l'argent d'Ottawa était directement distribué dans la réserve, nous nous en porterions mieux. Actuellement, nous sommes chanceux d'obtenir 10 cents sur chaque dollar qui vient d'Ottawa. Tout l'argent est dépensé au bureau régional de Vancouver. Nous devons nous rendre jusqu'à Vancouver pour traiter avec Affaires indiennes. Ça coûte de l'argent. Ils ne paient pas notre déplacement; nous devons le payer avec le peu d'argent que nous avons.

Affaires indiennes devrait nous laisser tranquilles et nous laisser tenir nos propres élections. Je crois sincèrement que les habitants hors réserve ne devraient pas se présenter à des postes de conseillers. Cela nous dérange beaucoup. Si les habitants hors réserve se présentent à des postes de conseillers, alors ils doivent se rendre dans la réserve pour assister aux réunions, ce qui amène des problèmes de financement en raison des déplacements. Ils veulent que leurs frais de déplacement soient remboursés.

Je n'en dirai pas plus; je pourrais commencer à utiliser un langage ordurier.

Le président : Merci beaucoup, chef. Je ne peux pas parler au nom des sénateurs, mais je partage votre avis en ce qui a trait à la Loi sur les Indiens.

J'ai dit clairement au chef de l'APN qu'il n'aimait pas la Loi sur les Indiens, et bon nombre d'entre nous ici présents, moi surtout, partageons ce point de vue. Je lui ai demandé : « Mais avec quoi faut-il la remplacer et quel genre de programme de transition faudrait-il mettre en place pour en arriver au point où nous devrions être sans la Loi sur les Indiens? » Je ne peux pas obtenir de réponse.

Je sais que le gouvernement, qu'il s'agisse du NPD, des libéraux, des conservateurs ou d'un autre parti, selon toute vraisemblance, n'exécutera pas un tel mandat à moins que les dirigeants des Premières nations et les simples membres soient de son côté.

Si nous supprimons la Loi sur les Indiens, votre problème concernant les élections serait réglé. Vous seriez en mesure de tenir vos élections comme vous l'entendez. Y a-t-il eu des discussions ou des réflexions sur la façon dont nous pourrions procéder et maintenir encore un niveau de responsabilité envers le reste du Canada? J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet, chef.

M. Charleyboy : Si nous supprimons la Loi sur les Indiens, alors les réserves dans lesquelles nous habitons ne seraient pas touchées. Avant tout, on doit régler la question des terres, parce que nous avons été forcés de quitter nos terres autochtones pour nous établir dans des réserves. La première chose que nous devons régler, c'est la question des terres, car les réserves dans lesquelles nous vivons ne nous appartiennent pas. Nous habitons sur des terres qui appartiennent au gouvernement fédéral. Le Chilcotin est notre territoire traditionnel. Nous avons été forcés de nous établir dans des réserves, comme je l'ai dit; ce n'était pas par choix, et la Loi sur les Indiens nous a été imposée. Ils se sont débarrassés de tout lorsque nous avons été forcés d'habiter dans des réserves, et nous n'avions même pas le droit d'organiser des potlatches et ce genre de choses. C'est pourquoi je les appelle les camps de concentration glorifiés.

The Chair: Until the land issue is settled, it would be hard to deal with getting rid of the Indian Act.

Mr. Charleyboy: That is right.

Senator Raine: Do you have any feelings about an interim step we can make on the way to getting rid of the Indian Act. We have heard that there are hardships with the way elections are done. You said that you have been trying for many years to go to custom elections and you have not had any luck. Could you expand on your experience so far? We know that some bands have custom elections, and the way they have set up their election process for choosing leadership seems to be more their choice. You have not had any success in moving toward custom elections. We have the impression that it should be pretty straightforward, but obviously it is not. Could you give us a little more background on that point?

Mr. Charleyboy: When you are trying to go to custom election, there are many steps you have to go through, and you have to have an election on custom elections. They give us money to say what we want in the custom election, how many year terms the chief should spend in office and how many councillors you should have. Now our band members have to vote on it. I mean, it is no different from the Indian Act election, it is just more beefed up as to how we should run offices on reserves.

Senator Raine: Can you not design your code the way you want to?

Mr. Charleyboy: We can design the code the way we want it, and then it has to be sent to Ottawa. Right now I think our proposal is sitting in Ottawa, and who knows how long before we get a decision on it.

Senator Raine: So you have sent a proposal to Ottawa on your code for custom elections.

Mr. Charleyboy: Yes.

Senator Raine: Your community has signed off on it, and it just has not gone anywhere?

Mr. Charleyboy: It has been sent to Ottawa and then they have to make a decision on it in Ottawa.

Senator Raine: Have they communicated with you as to why there is a delay?

Mr. Charleyboy: There are all kinds of excuses and we have to wait until October 14 for them to give us an answer on whether it is accepted.

Senator Raine: When did you submit your code?

Mr. Charleyboy: I do not know. It was June, I think.

Senator Raine: It was sent in June of this year?

Mr. Charleyboy: Yes.

Le président : D'ici à ce que la question des terres soit réglée, il serait difficile de s'occuper de la suppression de la Loi sur les Indiens.

M. Charleyboy : C'est exact.

Le sénateur Raine : Avez-vous une opinion sur une mesure provisoire que nous pourrions prendre en attendant de supprimer la Loi sur les Indiens? Nous savons qu'il existe des injustices à l'égard de la façon dont les élections fonctionnent. Vous avez dit que vous essayez depuis de nombreuses années d'adopter un régime électoral coutumier, mais que vous n'avez pas réussi. Pourriez-vous nous parler de votre expérience jusqu'à maintenant? Nous savons que certaines bandes procèdent à des élections selon un régime électoral coutumier, et que la façon dont elles ont établi leur processus électoral pour choisir leurs dirigeants semble être davantage leur choix. Vous n'avez pas réussi à faire adopter un régime électoral coutumier. Nous avons l'impression que ce serait assez simple à mettre sur pied, mais ça ne l'est évidemment pas. Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet?

M. Charleyboy : Lorsqu'on essaie de faire adopter un régime électoral coutumier, il y a plusieurs étapes à suivre, et il faut tenir une élection sur le régime électoral coutumier. Ils nous donnent de l'argent pour dire ce que nous voulons dans le cadre du régime électoral coutumier, combien d'années le chef devrait être en poste et combien de conseillers il devrait y avoir. Maintenant, les membres de la bande doivent voter. Ce n'est pas différent des élections au titre de la Loi sur les Indiens, c'est simplement plus détaillé quant à la façon dont nous devrions nous porter candidats dans les réserves.

Le sénateur Raine : Ne pouvez-vous pas concevoir le code que vous souhaitez?

M. Charleyboy : Nous pouvons concevoir le code que nous souhaitons, et ensuite il doit être envoyé à Ottawa. Actuellement, je crois que notre proposition dort à Ottawa, et qui sait combien de temps il faudra attendre avant qu'une décision soit rendue à ce sujet.

Le sénateur Raine : Vous avez donc envoyé à Ottawa votre proposition de code électoral coutumier.

M. Charleyboy : Oui.

Le sénateur Raine : Votre communauté l'a signé et ça n'est allé nulle part?

M. Charleyboy : Il a été envoyé à Ottawa et une décision doit être prise là-bas.

Le sénateur Raine : Ont-ils communiqué avec vous pour vous expliquer le délai?

M. Charleyboy : Ils ont toutes sortes d'excuses et nous devons attendre jusqu'au 14 octobre pour avoir leur réponse quant à savoir s'ils l'acceptent ou non.

Le sénateur Raine : Quand avez-vous envoyé votre régime?

M. Charleyboy : Je ne sais pas. Je crois que c'était en juin.

Le sénateur Raine : Il a été envoyé en juin de cette année?

M. Charleyboy : Oui.

Senator Raine: I do not think you have been waiting too long, then. We heard from someone who has been waiting since 1993. You are expecting to hear in October?

Mr. Charleyboy: By October 14.

Senator Raine: Do you think that it will help you select your leadership?

Mr. Charleyboy: It will help a great deal. Then people will have to be really dedicated if they want to become chief and council. They have to pay some money into it and it is non-refundable. To pay a fee that is non-refundable shows their dedication, that they want to run for chief or council. Otherwise, you cannot just run for chief just for the sake of running. I mean, that is how some young people are; they think it is easy. They do not know what is involved in being a chief, seven days a week, 24 hours a day. It is not easy.

Senator Raine: I am sure it is not.

Mr. Charleyboy: I have been chief since 1990 and I know what it is like. The two-year term is not enough.

Senator Raine: In your new code, then, will you go to a longer term?

Mr. Charleyboy: We are looking at four years and staggered elections for council members. Then you have some continuity, because with two years, you just get your feet wet and then you are off.

Senator Dyck: It sounds as though your elections are running relatively smoothly given that, for example, you have been chief for the last 19 years. You had mentioned that you have a non-refundable fee. Would that be something that you have added to the existing requirements?

Mr. Charleyboy: Yes, we have added that.

Senator Dyck: Would that be in your custom code as well?

Mr. Charleyboy: It would be in our custom code, yes.

Senator Dyck: What about any problems with appeals or mail-in ballots; have you been able to manage that aspect as well?

Mr. Charleyboy: Mail-in ballots are problem, and we have problems with appeals. Some people appeal for no apparent reason. They lose an election, and then they have to appeal it. I mean, if I lost an election, I would not complain. I will just congratulate the new chief.

Senator Dyck: Do you think there should be changes to the way the appeals process currently exists?

Mr. Charleyboy: The way it currently exists, yes, it should be changed. I mean, the electoral officer is there and following the right procedures. If everything is running smoothly, it should not be appealed. It is lengthy.

Le sénateur Raine : Je ne crois donc pas que vous ayez attendu trop longtemps. Nous avons déjà entendu parler d'une personne qui attend depuis 1993. Vous vous attendez à avoir une réponse en octobre?

M. Charleyboy : Le 14 octobre.

Le sénateur Raine : Croyez-vous que cela va vous aider à choisir un chef?

M. Charleyboy : Cela aidera beaucoup. À ce moment-là les gens devront être vraiment sérieux dans leur volonté de devenir chef ou conseiller. Ils devront payer un certain montant d'argent qui est non remboursable. Le fait de payer des frais qui seront non remboursables démontrera leur engagement envers le poste de chef ou de conseiller. De cette façon, vous ne pouvez pas vous présenter dans la course juste pour le plaisir. Je veux dire, certains jeunes sont ainsi; ils croient que c'est facile. Ils ne savent pas ce que cela implique d'être chef, sept jours par semaine, vingt-quatre heures par jour. Ce n'est pas facile.

Le sénateur Raine : Je suis certain que ce n'est pas facile.

M. Charleyboy : Je suis chef depuis 1990 et je sais ce que c'est. Un mandat de deux ans n'est pas suffisant.

Le sénateur Raine : Dans votre nouveau code, les mandats seront plus longs?

M. Charleyboy : Nous proposons des mandats de quatre ans et des élections par étape pour les membres du conseil. Cela assurera une certaine continuité, parce que deux ans suffisent à peine à vous familiariser.

Le sénateur Dyck : Il semble que vos élections vont plutôt rondement puisque par exemple, vous êtes chef depuis dix-neuf ans. Vous avez parlé de frais non remboursables. Est-ce que c'est quelque chose que vous avez ajouté aux exigences actuelles?

M. Charleyboy : Oui, nous l'avons ajouté.

Le sénateur Dyck : Est-ce que ce sera dans votre code coutumier également?

M. Charleyboy : Oui, cela fera partie de notre code coutumier.

Le sénateur Dyck : Qu'est-ce qui en est avec les difficultés avec les appels ou les bulletins de vote postal, avez-vous réussi à régler cet aspect?

M. Charleyboy : Les bulletins de vote postal sont un problème et nous avons également de la difficulté avec les appels. Certains appels sont faits pour aucune raison. Lorsqu'ils perdent une élection, ils vont tout de suite en appel. Vraiment, si je perdais une élection, je ne me plaindrais pas. Je me contenterais de féliciter le nouveau chef.

Le sénateur Dyck : Pensez-vous qu'il y aura des changements à la façon dont le processus d'appel fonctionne actuellement?

M. Charleyboy : La façon dont ce processus fonctionne actuellement devrait être changée, oui. Je veux dire, l'agent d'élection est là et il respecte les bonnes procédures. Si tout va rondement, il ne devrait pas y avoir d'appel. Ceux-ci sont très fastidieux.

Senator Dyck: You were saying that you think INAC should be taken out of the business because currently a lot of the money is spent on administrative processes and bureaucracy through Indian and Northern Affairs. If the money came to you directly, it would be better utilized?

Mr. Charleyboy: From Ottawa, yes, instead of going to Vancouver. I do not know how many work in the Vancouver regional office. I mean I do not know how many storeys high that Indian Affairs building is.

Senator Campbell: The issue of not wanting people living off reserve on council, is it a monetary one or is there a philosophical difference? Do you think that you need to be living on the reserve to be an effective councillor?

Mr. Charleyboy: Yes, in order to be an effective councillor or chief, you have to be right on the reserve and you have got to know what the people want. You cannot be living in Williams Lake, Vancouver, Prince George or somewhere else and be a band councillor. You have to be right there with the people to know what they want and visit them to find out what their issues are.

Senator Campbell: How many people are in your nation?

Mr. Charleyboy: My reserve has a population of a little over 600, and roughly 250 people on the reserve.

Senator Campbell: You have about 600 in your nation and about 250 live on your reserve?

Mr. Charleyboy: On reserve, yes.

Senator Campbell: Do you have hereditary chiefs?

Mr. Charleyboy: Some reserves have a hereditary system.

Senator Campbell: But your nation does not have hereditary chiefs?

Mr. Charleyboy: Some of the reserves in our nation have a hereditary system.

Senator Campbell: How does that work with the way the election process is set up now? For instance, what would be the role of a hereditary chief versus an elected chief?

Mr. Charleyboy: I would say it is complicated. I mean, we have fun with hereditary chiefs. In order for them to work effectively together, they have to agree on certain issues. Some hereditary chiefs and elected chiefs do not see eye to eye. They end up going in all directions and it is not very effective.

Senator Campbell: If you went to a custom election, how would you come to that common ground between an elected chief and hereditary chiefs?

Mr. Charleyboy: We would work something out and put that in writing. If both parties agree to work in certain areas, then we would just have a signed agreement.

Senator Campbell: But it is your decision?

Le sénateur Dyck : Vous avez dit que le MAINC devrait être exclu de toutes ces activités parce que beaucoup d'argent est dépensé dans les processus administratifs et bureaucratiques par l'entremise des Affaires indiennes et du Nord. Si l'argent vous revenait directement, est-ce qu'il serait mieux utilisé?

M. Charleyboy : S'il venait directement d'Ottawa oui, au lieu de passer par Vancouver. Je ne sais pas combien de personnes travaillent dans le bureau régional de Vancouver. Je veux dire, je ne sais pas combien d'étages a l'immeuble des Affaires indiennes.

Le sénateur Campbell : Le fait de ne pas vouloir que les personnes qui vivent en dehors de la réserve soient membres du conseil, est-ce une question d'argent ou une question philosophique? Pensez-vous qu'il faut vivre sur la réserve pour être un conseiller efficace?

M. Charleyboy : Oui, je crois que pour être un conseiller efficace ou un chef, vous devez être sur la réserve et vous devez connaître et savoir ce que votre peuple souhaite. Vous ne pouvez pas vivre à Williams Lake, à Vancouver, à Prince George ou ailleurs et être un conseiller de bande. Vous devez être là avec votre peuple pour savoir ce qu'il veut et pour pouvoir le rencontrer et connaître ses préoccupations.

Le sénateur Campbell : Combien de personnes font partie de votre nation?

M. Charleyboy : La population de ma réserve est d'un peu plus de 600 personnes et environ 250 personnes sur la réserve.

Le sénateur Campbell : Votre nation comporte environ 600 personnes et environ 250 vivent sur la réserve?

M. Charleyboy : Sur la réserve, c'est bien cela.

Le sénateur Campbell : Avez-vous des chefs héréditaires?

M. Charleyboy : Certaines réserves ont des systèmes héréditaires.

Le sénateur Campbell : Est-ce que votre nation a des chefs héréditaires?

M. Charleyboy : Certaines réserves de notre nation possèdent un système héréditaire.

Le sénateur Campbell : Et comment cela s'arrime-t-il avec le processus d'élection actuel? Par exemple, quel serait le rôle d'un chef héréditaire comparativement à un chef élu?

M. Charleyboy : Je crois que c'est compliqué. Je veux dire, nous sommes très heureux avec les chefs héréditaires. Afin de pouvoir travailler efficacement ensemble, ils doivent s'entendre sur certaines questions. Certains des chefs héréditaires et des chefs élus ne voient pas les choses du même œil. Ils finissent par s'engager dans toutes sortes de directions et rien ne fonctionne.

Le sénateur Campbell : Si vous aviez des élections coutumières, comment réussiriez-vous à arriver à un terrain d'entente entre les chefs élus et les chefs héréditaires?

M. Charleyboy : Nous devrions réussir à nous entendre et à le mettre par écrit. Si les deux parties sont d'accord pour travailler ensemble dans certains secteurs, alors nous signerions un accord.

Le sénateur Campbell : Mais cela serait votre décision?

Mr. Charleyboy: It is our decision, yes.

Senator Campbell: That is what I was trying to get at. The decision on what it will look like has to be made within your community; otherwise, you are right back to where you started with Indian Affairs.

Mr. Charleyboy: The majority of the people on reserve have to vote to see if they want the hereditary system or an elected system.

Senator Campbell: If I was a member of your nation and did not live on the reserve, I would not get to vote.

Mr. Charleyboy: You would get to vote. I mean, in order to be elected to council, you have to live on reserve, but you are allowed to vote. It does not matter where you are staying. If you are a member of the band, you should be allowed to vote. I do not care where you live.

Senator Campbell: It all has to start with the land claims, and there is about \$ 6 billion sitting out there in land claims. We have looked at that and they can be settled. They have to be settled before you can go anywhere.

The other more important aspect is, I believe, your intrinsic rights which are over and above what I have. You have them for a reason, because you are the first peoples. We took your land. No matter what anybody says, we took your land. There has to be some recognition of the special place that you hold within this country. Once the land claim is settled, then we have to recognize your special standing, and how do we do that? I do not know. How do we do it now, with taxation?

Mr. Charleyboy: Yes.

Senator Campbell: You have to let us know what that is. I have to tell you that my heart gets broken on this committee in so many different ways. I had it broken a while ago by a lady from, I believe, the Ahousaht First Nation. We were talking about their treaties, and she gave a speech that just brought us to tears. It was the inclusiveness, it was that people had wronged her and wronged her people and she just kept on looking for this inclusiveness. Then I get my heart broken when you come here and tell me about how you have been treated, and I feel shame for how we have treated people in succeeding generations and how we still cling to an that act. You are right; you did not have one iota, not one thing, to do with that act. I doubt that they ever asked anyone in the First Nations, and for that, I am ashamed at so many different levels.

I have to tell you that even through all that, I am amazed at the strength, willpower and the regal way you conduct yourself after 19 years, and I am sure for much longer than that. You have fought this, and I just want you to know that the strength that you show and the strength of other First Nations people who appear before us is pure inspiration to me.

M. Charleyboy : C'est une décision qui nous appartient, effectivement.

Le sénateur Campbell : C'est là où je voulais en venir. La décision concernant le produit final doit être prise au sein de votre communauté; autrement, vous recommencez là où vous étiez avec les affaires indiennes.

M. Charleyboy : La majorité des peuples sur la réserve doivent voter pour choisir un système héréditaire ou un système d'élections.

Le sénateur Campbell : Si j'étais membre d'une nation et que je ne vivais pas sur la réserve, je n'aurais pas droit de vote.

M. Charleyboy : Oui, vous auriez droit de vote. Ce que je veux dire, c'est que pour être élu membre du conseil vous devez vivre sur la réserve, mais vous avez toujours droit de vote. Peu importe où vous habitez. Si vous êtes membre d'une bande, vous devez avoir le droit de vote. Peu m'importe votre lieu de résidence.

Le sénateur Campbell : Tout cela se rapporte aux revendications territoriales. Il y a pour environ 6 milliards de dollars de revendications territoriales qui attendent. Nous les avons examinées et elles peuvent toutes être réglées. Ces revendications doivent être réglées avant que vous puissiez faire quoi que ce soit.

Un autre aspect important est, selon moi, vos droits intrinsèques qui sont au-dessus des miens. Vous avez ces droits pour une raison, c'est parce que vous êtes les premiers peuples. Nous avons pris vos terres. Peu importe ce que quiconque dira, nous avons pris vos terres. Ceci doit être reconnu; votre place spéciale que vous détenez au sein de ce pays. Une fois que les revendications territoriales seront réglées, nous devons alors reconnaître votre statut spécial. Comment faire ça? Je ne sais. Comment pouvons-nous faire, avec des impôts?

M. Charleyboy : Oui.

Le sénateur Campbell : Vous devez nous dire ce que cela veut dire. Je dois vous dire que mon cœur saigne de différentes façons à cause de ce comité. Mon cœur a été blessé il y a un certain temps à cause d'une femme qui, je crois, venait de la Première nation Ahousaht. Nous parlions de leurs traités, et elle a donné un discours qui nous a fait monter les larmes aux yeux. Tout était question d'intégration, il s'agissait des torts qui lui avaient été causés et qui avaient été causés à son peuple et tout ce qu'elle cherchait, c'était l'intégration. Ensuite, mon cœur s'est brisé lorsque vous êtes venu ici pour me parler de la façon dont vous avez été traité, et j'ai honte de la façon dont nous avons traité votre peuple pendant des générations et pour la façon dont nous nous accrochons à cette loi. Vous avez raison, vous n'avez eu rien, absolument rien à voir avec cette loi. Je doute qu'ils n'aient jamais demandé l'opinion des Premières nations, et pour cela j'ai honte à plusieurs niveaux.

Quand je pense à tout ce que vous avez subi, je suis stupéfait par la force, la détermination et la noblesse de votre attitude après 19 ans, et depuis bien plus longtemps j'en suis sûr. Vous vous êtes battu contre l'adversité et je veux que vous sachiez que la force dont vous faites preuve, vous et les autres peuples des Premières nations qui viennent témoigner devant nous, est une véritable inspiration pour moi.

I am sure that people have been saying that we have to change this for decades. Governments come, governments go. It does not matter whether you are Liberal or Conservative, as we said, but we have to change this. We have to make a difference here, because the way we do business and relate to each other is not healthy for any of us.

You put in your request in June, and if you get their response by October, phone me, because I will give them an award. If you get it by October 14, phone me, because I will be more amazed than you will be. Thank you for coming here and answering our questions.

The Chair: Chief, I am going to digress again. About three or four years ago I was asked to be apart of on a forum with the various political parties in Ottawa. There were about 300 school teachers in this forum. A young school teacher from Terrace got up — she knew I was sitting on the Aboriginal Committee — and she said, “Senator St. Germain, I have a question to ask you, and it is based on this.” She says, “I teach in a public school and 20 per cent of my children are First Nations. About 80 per cent of them are being abused.” She says, “What can I do?”

I said, “First of all, let me explain how we got there.” I am a Metis from the prairies and I relate to this. I said, “First of all, the white man came and destroyed the economy of First Nations people. They killed all the buffalo and they totally destroyed their economy. That is what their economy was based on.” Then I said, “They set up INAC, Indian and Northern Affairs, DIAND,” and then I said, “From there they put these people on reserves.” Like you said here today, they ghettoized them. “They tore the nations apart and put them into small communities so they could better control them through government. They gave them the worst lands that were available for these reserves.” Then I said, “They were not satisfied with that. They put them in residential schools. They wanted to take the Indian out of the child, and in so doing deny them the pride of culture, family.” Then I said, “They were not satisfied with that. They decided to put them on welfare, make them children of the state, make them grovel for every nickel that they had,” and, as you said, never even gave them the vote until 1960.

“So we created this welfare state,” I told her, “No resource revenue sharing, nothing, poor education system,” and I said, “In the residential schools, these children were abused,” and I said, “If you abuse a child that is white, red, yellow, or black, he or she becomes an abuser.” I said, “We have degraded these people to such an extent that you now have these problems, and the problem has to be fixed here in Ottawa to a degree, to a vast degree.”

She broke down in tears. She said, “I never really thought of it like that,” and I said to the school teachers generally, “If anybody in our society can make a difference, it is you people, because the

Je suis sûr que ça fait des décennies qu'on dit qu'il faut que ça change. Les gouvernements arrivent, passent et puis s'en vont. Peu importe qu'on soit libéral ou conservateur, comme nous l'avons dit, il faut que ça change. Nous devons faire bouger les choses, parce que notre façon d'agir et d'être en relation les uns avec les autres n'est saine ni pour vous ni pour nous.

Vous avez présenté votre requête en juin; si vous recevez d'eux une réponse en octobre déjà, téléphonez-moi, parce que je vais leur donner une récompense. Si vous recevez une réponse au plus tard le 14 octobre, téléphonez-moi parce que je serai encore plus surpris que vous. Merci d'être venu nous rencontrer et d'avoir répondu à nos questions.

Le président : Chef, je vais encore faire une digression. Il y a trois ou quatre ans, j'ai été invité à participer à un colloque réunissant les divers partis politiques à Ottawa. Environ 300 enseignants étaient présents. Une jeune enseignante de Terrace s'est levée — elle savait que j'étais membre du Comité permanent des peuples autochtones — et a dit ceci : « Sénateur St. Germain, j'ai une question à vous poser pour la raison suivante. J'enseigne dans une école publique, dit-elle, et 20 p. 100 de mes élèves sont issus des Premières nations. Environ 80 p. 100 d'entre eux sont victimes de violence. Qu'est-ce que je peux faire? »

J'ai répondu : « Premièrement, permettez-moi d'expliquer comment nous en sommes arrivés là. » Je suis Métis des Prairies et je comprends bien ce genre de situation. « D'abord, l'homme blanc est venu et a détruit l'économie des peuples des Premières nations. Il a tué tous les bisons et il a entièrement détruit leur économie. C'était la base de leur économie. » Puis j'ai dit : « Ils ont créé le MAINC, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, après quoi, ai-je ajouté, ils ont parqué ces gens dans des réserves. » Comme vous l'avez dit dans cette salle aujourd'hui, ils les ont enfermés dans un ghetto. « Ils ont divisé les nations et les ont installées en petites communautés plus faciles à contrôler pour le gouvernement. Ils ont créé les réserves, sur les plus mauvaises terres. » Puis j'ai ajouté : « Ça n'était pas assez pour eux. Ils les ont placés dans les pensionnats. Ils voulaient sortir l'Indien de l'enfant, et rabattre leur fierté culturelle et les couper de leur famille. » J'ai aussi ajouté : « Ça n'était pas encore assez pour eux. Ils en ont décidé d'en faire des bénéficiaires de l'aide sociale, des enfants de l'État, de les forcer à ramper pour chaque sou qu'ils recevaient, » et, comme vous avez dit, ils ne leur ont accordé le droit de vote qu'en 1960.

« Nous avons donc créé un État d'assistés sociaux, lui ai-je dit. Partage nul des recettes provenant de l'exploitation des ressources, système d'éducation déficient. » Puis j'ai continué : « Dans les pensionnats, les enfants ont été victimes de violence. Quiconque commet un acte de violence contre un enfant, qu'il soit blanc, rouge, jaune ou noir, devient un agresseur. Nous avons dégradé ces gens à un point tel que nous sommes maintenant aux prises avec tous ces problèmes; et c'est ici à Ottawa qu'il faut dans une large mesure trouver une solution. »

Elle a fondu en larmes. « Je n'avais jamais vu les choses de cette manière », a-t-elle dit. Puis j'ai dit à l'intention des enseignants en général : « S'il y a quelqu'un dans notre société

only hope now is that we educate the young people as they are growing up, or we will lose another generation of Canadians, Aboriginal Canadians, First Nations Canadians.”

Many of us in Ottawa agree with what you have said here today. The problem is that it is like turning an elephant around by hand. Government has made some progress. The former government and present government worked on the apology system of residential schools, but that apology does not go far enough. As you said, we have apologized to every group, whether it be the Japanese, the Chinese, the list goes on and on, but we have only apologized to our First Nations people for the abuse we put them through in residential schools. I honestly believe it has to go further.

I thank you for coming today, answering the questions and having the patience to listen to me.

Mr. Charleyboy: I have just one other comment. You can get rid of Indian Affairs and the reserves. However, when it comes to land settlements, you are fighting a government that is in conflict of interest. The government cannot settle the land claims. They cannot say, “Here is your land, take it back.” You have to go through the courts and fight it through their system. That is a conflict of interest, big time. The Canadian government cannot settle the land question.

You have to have somebody from outside Canada making these decisions, because you cannot win through the Canadian courts. Like I said, you are just asking a thief to make a judgment on his own theft.

The Chair: Are there any other questions or comments?

Senator Raine: In June we reviewed the legislation that settled the Maa-nulth treaty and their land claims. It was very emotional. It showed me that it is possible, when there is a goodwill, to settle these claims. Some, no doubt, will be more difficult than others, but I just hope that progress continues to be made; it has to.

The Chair: We are making progress, but it is not fast enough to protect the present generation. A lot of good things have happened under the former government and under this government, but they are just baby steps when they should be giant steps, because we are losing a generation of people. That is what I worry about, not you and I, chief. It is not what we do while we are here, it is when we leave.

Mr. Charleyboy: This morning I was at a meeting with just forestry workers in this town. We were dealing with what they call a strategic engagement agreement. We are trying to work hand in hand with those people and get things going in the right direction,

qui peut faire changer les choses, c'est vous, mesdames, messieurs, parce que notre seul espoir réside dans l'éducation des jeunes pendant leurs années de croissance; sinon, nous perdrons une autre génération de Canadiens, de Canadiens autochtones, de Canadiens des Premières nations. »

Nous sommes nombreux à Ottawa à être d'accord avec ce que vous avez dit ici aujourd'hui. Mais la tâche paraît démesurée. Le gouvernement a fait un certain progrès. L'ancien gouvernement et le gouvernement actuel ont choisi de présenter des excuses pour l'affaire des pensionnats, mais ce n'est pas assez. Comme vous l'avez dit, nous avons présenté des excuses à tous les groupes, les Japonais, les Chinois et bien d'autres encore, mais dans le cas des Premières nations, nos seules excuses ont concerné les actes de violence auxquels nous les avons exposés dans les pensionnats. Je crois sincèrement qu'il faut aller plus loin.

Je vous remercie d'être venu ici aujourd'hui, d'avoir répondu aux questions et d'avoir eu la patience de m'écouter.

M. Charleyboy : Je veux faire un dernier commentaire. On peut se débarrasser des Affaires indiennes et des réserves. Mais en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales, on se bat contre un gouvernement qui est en conflit d'intérêts. Le gouvernement ne peut pas régler la question des revendications territoriales. Il ne peut pas dire : « C'est votre terre, reprenez-la ». Il faut passer par les tribunaux et se battre contre lui avec son propre système. Ça, c'est un conflit d'intérêts, un vrai. Le gouvernement canadien ne peut pas régler la question des revendications foncières.

Il faut que les décisions à ce sujet soient laissées à quelqu'un de l'extérieur du Canada, parce qu'il est impossible de gagner devant les tribunaux canadiens. Comme je l'ai dit, c'est comme demander à un voleur de juger un vol qu'il aurait commis.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Le sénateur Raine : Au mois de juin, nous avons examiné la loi sur l'entente avec les Maa-nulth et sur le règlement de leurs revendications territoriales. L'émotion était vive. Cet événement nous a révélé qu'il est possible, avec de la bonne volonté, de régler les revendications de ce genre. Nul doute que certains des dossiers seront plus difficiles à régler que d'autres. J'espère simplement qu'il sera possible de continuer de progresser. Il le faut.

Le président : Des progrès, nous en faisons, mais pas assez vite pour protéger la génération présente. Beaucoup de bonnes choses ont été accomplies sous l'ancien gouvernement et sous le gouvernement actuel, mais il s'agit de petits pas alors qu'il faudrait progresser à pas de géant, parce que c'est toute une génération que nous sommes en train de perdre. Voilà ce qui m'inquiète, chef. Pas votre devenir ni le mien. Pas ce que nous sommes en train de faire ici et maintenant, mais ce qui arrivera quand nous ne serons plus là.

M. Charleyboy : Ce matin, j'ai rencontré de simples travailleurs forestiers dans cette ville. Nous avons discuté de ce qu'ils appellent une entente d'engagement stratégique. Nous essayons de travailler la main dans la main avec eux pour faire en sorte que les choses

and we are getting there. We are just about to sign the agreement, but others are stalling a bit, but we are headed in the right direction.

The Chair: That is good to hear.

Senator Raine: I am just wondering, if there was no reserve and the land that currently makes up the reserve was under the control of the band or community, do you see a different system than what you have now? Right now the land is held in common by the Crown on behalf of the community. If the community held control over that land, would you still want to keep it in common or would it be possible for members of your community to have title to their own land? Some may even want to expand beyond the boundaries and purchase their own land.

I know that traditionally the land is owned in common, but there are economic opportunities for people who own their own land.

Mr. Charleyboy: There are a lot of economic opportunities if individuals can own their own land. I myself have thought about that, and if I were to own my own land, I would do something with it. I mean, I would make a living on it. It would depend on the size of the land. Each band member could do the same thing. There is a huge piece of land out there. I mean, the Chilcotin nations have a history going back to the Chilcotin war of 1864.

I have told government time and time again, "There are only three ways you can lose your land, you either sell it, give it away or you lose it in battle. We did not do any of the three." We had a war against the white man in 1864 and they used trickery to capture our war chief. Five of them were hung in Quesnel, October 26, 1864, by Judge Begbie, quick trial. Five warriors, they were hung and buried up there. To this day October 26 is Klatsassin Memorial Day for our nation. He was the head war chief, Klatsassin. Before he got hung his last words were, "We meant war, not murder." They were mistreated. The road crews were mistreating our people.

Then there was another threat of a small pox epidemic. Small pox just about wiped out our nation in 1862. The White man was trading diseased blankets, Hudson Bay blankets. Two thirds of our people were hit by small pox. To me that was germ warfare, trying to get rid of us.

They were trying to push a road from Bute Inlet into the interior during the gold rush. My great, great grandfather was guide and packer for Alfred Waddington. I mean my ancestors go back a long ways.

aillent dans la bonne direction et nous sommes en passe d'y arriver. Nous sommes sur le point de signer l'entente; certains retardent un peu le processus intentionnellement, mais nous allons dans la bonne direction.

Le président : C'est bon à entendre.

Le sénateur Raine : Je me demandais : s'il n'y avait pas de réserve et si la terre sur laquelle se trouve actuellement la réserve relevait de la bande ou de la communauté, pensez-vous que le régime serait différent de celui qui est en place actuellement? Actuellement, la terre est détenue en propriété commune par la Couronne au nom de la communauté. Si la communauté avait le contrôle de cette terre, conserveriez-vous le même régime de possession en commun ou serait-il possible que des membres de la communauté aient un titre de propriété de leur propre terre? Certains souhaiteraient peut-être même déborder les limites et acheter leur propre terre.

Je sais que, traditionnellement, la terre est propriété commune, mais la propriété de sa propre terre offre des possibilités économiques.

M. Charleyboy : Il y a beaucoup de possibilités économiques pour les particuliers qui sont propriétaires de leur propre terre. J'ai moi-même réfléchi à la question et si j'étais propriétaire de ma propre terre, j'en ferais quelque chose. Je veux dire, j'en tirerais de quoi assurer ma subsistance. Tout dépendrait de la superficie de la terre. Chaque membre de la bande pourrait faire la même chose. La terre est immense là-bas. L'histoire des nations Chilcotin remonte à la guerre de Chilcotin de 1864.

Je l'ai dit et répété maintes fois au gouvernement : « Il n'y a que trois façons de perdre sa terre : en la vendant, en la donnant ou en la perdant dans une bataille. Nous n'avons connu aucune des trois. » Nous avons fait la guerre à l'homme blanc en 1864 et notre chef de guerre a été capturé par la ruse. Cinq d'entre eux ont été pendus le 26 octobre 1864 à Quesnel par le juge Begbie, après un procès sommaire. Cinq guerriers pendus et enterrés là-haut. Depuis ce jour, le 26 octobre est devenu le Klatsassin Memorial Day, une journée consacrée au souvenir pour notre nation. Klatsassin était notre chef de guerre. Ses derniers mots avant d'être pendu ont été : « Nous avons fait la guerre, pas commis des assassinats. » Ils ont été maltraités. Les bâtisseurs de la route ont maltraité notre peuple.

Un autre danger nous guettait : une épidémie de variole. La variole a presque anéanti notre nation en 1862. L'homme blanc troquait des couvertures contaminées, des couvertures de la baie d'Hudson. Les deux tiers de notre population ont contracté la variole. À mes yeux, c'était une guerre bactériologique, on essayait de nous liquider.

Ils ont essayé de construire une route depuis la baie Bute vers l'intérieur pendant la ruée vers l'or. Mon arrière-arrière-grand-père était guide et porteur pour Alfred Waddington. Je veux dire, nous avons fait du chemin depuis le temps de mes ancêtres.

I know a lot of history through my grandfather. I wished I had a tape recorder back then, when my dad used to tell stories about the Chilcotin war and how they warred with other nations. We have a history, and we did not lose our land through war.

Senator Dyck: I am really pleased to have you here today, chief, to hear your wisdom as chief and the oral history. The comments you made about the small pox epidemic struck me. There were articles in the paper in Saskatchewan about that, and the historians say there is, from their perspective, no documented evidence. I wish that you would write these historians and tell them the oral history of what happened, because they dispute that. It goes back to what you were saying, that the history of First Nations has not been recorded in the White man's ways, and therefore a lot of our history has been lost. I think it is very important to bring that history forward, and I am glad that you did so today in your testimony before this hearing.

The Chair: I think the comments of members of the committee, the senators, reflect how appreciative we are of you being here and the way you presented the information in regard to several things about the Indian Act and the electoral process. Do you have anything else you would like to say, sir?

Mr. Charleyboy: No, that is it.

(The committee adjourned.)

WILLIAMS LAKE, British Columbia,
Wednesday, September 30, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:15 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Senators and those in the audience here, for those who have just arrived, we are the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. On my left is Senator Campbell, from the city of Vancouver. He is also a former mayor of Vancouver. Next to him is Senator Dyck from Saskatchewan and next to Senator Dyck is Senator Nancy Greene Raine from British Columbia. I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia.

The committee decided to study the issue of the Indian Act elections, in part based on the concerns by First Nations that the requirement under the Indian Act is to have elections every

Je dois à mon grand-père une bonne partie de ma connaissance de l'histoire. J'aurais aimé avoir un magnétophone à l'époque, quand mon père racontait des histoires au sujet de la guerre de Chilcotin et comment ils ont guerroyé aux côtés d'autres nations. Nous avons notre propre histoire et nous n'avons pas perdu notre terre par suite d'une guerre.

Le sénateur Dyck : Je suis très heureuse de votre présence parmi nous aujourd'hui, chef, et d'entendre vos sages propos de chef et l'histoire orale. J'ai été frappée par vos commentaires sur l'épidémie de variole. Des articles à ce sujet ont été publiés dans le journal en Saskatchewan et, selon les historiens, il n'existe aucune preuve écrite attestant de cet événement. Je souhaite que vous écriviez à ces historiens pour leur raconter ce qui s'est passé tel que le raconte l'histoire orale, parce qu'ils en contestent la véracité. Cela revient à ce que vous disiez, à savoir que l'histoire des Premières nations n'a pas été consignée de la même manière que celle de l'homme blanc, si bien qu'une bonne partie de notre histoire est perdue. Je trouve très important que cette histoire soit mise au jour et je suis heureuse que vous l'avez fait dans votre témoignage devant nous aujourd'hui.

Le président : Je pense que les commentaires des membres du comité, les sénateurs, expriment avec éloquence à quel point nous apprécions votre présence parmi nous et la façon dont vous avez fait ressortir plusieurs éléments d'information concernant la Loi sur les Indiens et le processus électoral. Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur?

M. Charleyboy : Non, j'ai terminé.

(La séance est levée.)

WILLIAMS LAKE, Colombie-Britannique,
le mercredi 30 septembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 13 h 15, pour faire une étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers sénateurs et membres du public qui sont ici, pour ceux qui viennent seulement d'arriver, nous sommes le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. J'ai à ma gauche le sénateur Campbell, de la ville de Vancouver, dont il a déjà été le maire. À côté de lui se trouve le sénateur Dyck de la Saskatchewan, et après le sénateur Dyck, c'est le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique. Je suis le sénateur Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique.

Le comité a décidé de faire une étude de la question des dispositions électorales de la Loi sur les Indiens, en partie à cause des préoccupations qu'ont exprimées les Premières nations

two years. What we are looking at is the extensions of terms of office, the establishment of common-day election dates and the possible removal mechanisms should terms of office be extended.

We have been to Manitoba, and now we are here. Before us now, colleagues, we have an addition to the agenda in Mr. Bruce Mack, a retired administrator from the Northern Shuswap Tribal Council. He is here to share his experience in First Nations work over the years.

Mr. Mack, we welcome you here, and if you have a short presentation, I am sure senators would like to ask you questions.

Bruce Mack, as an individual: Thank you. First of all, Mr. Chairman, my apologies for not being prepared. I have been retired for six years so I am a little bit out of the loop. I just got home the other day and I had a message that you were to be here today, and I wanted to welcome you. Thank you for coming to Williams Lake.

I basically came to see what was going on, but I would like to make a couple of comments on some of the issues that you have been discussing, and I certainly would be open to answering any questions that you may have.

Virtually all the issues that you are grappling with are things that we have been talking about and debating over the last 20 or 30 years. A lot of things have not changed. You are looking at changes to the Indian Act, as you know, and what might they be, and again this is a recurring discussion. My own feeling, and it is shared by a large number of people, is that changing the Indian Act is virtually impossible. There is so much diversity. There are 600 First Nations across the country, 200 of them in B.C. They are all different, and everyone is looking for different things.

The Indian Act has a lot of serious problems that really need to be remedied. At the same time, however, it does have some protections and some benefits, and there is a real concern about losing those.

To reach a consensus on what kind of changes might work or be acceptable, I think, is unrealistic. I really encourage you to go with your approach and speed up the approach that is already in place, which is allowing, in a variety of areas, the option to opt out. This is what is happening, obviously, with the election codes and my understanding is that something like two-thirds of First Nations in Canada now do have their own election codes. It is something that I think is rapidly having a very significant impact and, as you heard today, those bands that have it do value it, and so it is not prescriptive. There are concerns, there are different approaches, and I guess I would encourage you to stay away from a prescriptive approach.

relativement à l'obligation qu'impose la Loi sur les Indiens de tenir des élections tous les deux ans. Ce que nous étudions, c'est la possibilité de prolonger le mandat, de l'établissement d'un calendrier d'élections à date fixe et de mécanismes possibles de destitution si le mandat devait être prolongé.

Nous sommes allés au Manitoba, et nous voilà maintenant ici. Outre ce qui est prévu au programme, chers collègues, nous ajoutons M. Bruce Mack, un administrateur à la retraite du conseil tribal Northern Shuswap. Il est ici pour nous faire part de son expérience de travail avec les Premières nations au fil des années.

Monsieur Mack, nous vous souhaitons la bienvenue et si vous avez une brève présentation à faire, je suis sûr que les sénateurs auront des questions à vous poser ensuite.

Bruce Mack, à titre personnel : Je vous remercie. Tout d'abord, monsieur le président, je vous fais mes excuses pour être venu ici sans m'être préparé. Je suis à la retraite depuis six ans, alors je ne suis plus autant au courant de ce qui se passe. Je suis rentré chez moi l'autre jour à peine et j'y ai trouvé un message me disant que vous seriez ici aujourd'hui, et je tenais à vous accueillir. Je vous souhaite la bienvenue à Williams Lake.

En fait, je suis simplement venu voir ce qui se passe, mais j'aimerais faire deux ou trois commentaires sur certains des enjeux dont vous avez discuté, et je répondrai avec grand plaisir aux questions que vous pourrez avoir à me poser.

Pratiquement toutes les questions que vous abordez sont de celles dont nous traitons et débattons depuis 20 ou 30 ans. Bien des choses n'ont pas changé. Vous étudiez la possibilité de modifier la Loi sur les Indiens, on le sait, et de quelle manière, et je le répète, c'est un sujet qui revient souvent sur le tapis. À mon propre avis, que partagent bien des gens, il est quasiment impossible de modifier la Loi sur les Indiens. Il y a tellement de diversité. Il y a dans tout le pays 600 Premières nations, dont 200 en Colombie-Britannique. Elles sont toutes différentes, et chacune est en quête de quelque chose de différent.

La Loi sur les Indiens pose nombre de problèmes de taille, qu'il faut vraiment régler. En même temps, cependant, elle offre certaines protections et présente des avantages, que l'on craint vraiment de perdre.

Il est à mon avis irréaliste de penser qu'il est possible d'atteindre un consensus sur le type de changements qui pourraient être valables ou acceptables. Je vous encourage vivement à aller de l'avant avec votre démarche et à accélérer le processus déjà amorcé, qui consiste à permettre, dans diverses situations, la possibilité d'exercer l'option de refus. C'est ce qui arrive, manifestement, avec les codes électoraux et à ce que je comprends, quelque chose de l'ordre de deux tiers des Premières nations du Canada ont maintenant leurs propres codes électoraux. C'est un fait qui, il me semble, a rapidement d'importantes répercussions, et comme vous l'avez entendu aujourd'hui, ces bandes qui ont leur code en sont heureuses, donc ce n'est pas normatif. Des préoccupations sont exprimées, les approches varient, et je vous encouragerais à éviter toute démarche normative.

The presentation from Theresa Hood was excellent. The idea of family councillors is something that a lot of bands have expressed an interest in, in developing codes, and I have worked with a half-dozen bands on developing their custom election codes. When this question has come up, or when any question comes up, we kind of go through what are the pros and cons, and there are a lot of advantages to something like family councillors.

On the flip side of it, there is a real concern, as I express it. If I am seeking election or support for election from the Mack clan, I will be promising a house to Auntie and that I will get jobs for all of the Macks, and so on.

I think what most councils and most communities are looking for is people who are thinking of the whole community. Without exception, when it is looked at in those terms, every single community has said, "My God, we had not thought of that." There is already, in most communities, enough of a problem or enough of a concern about family focus, and they want councils that can represent the community and can act in the interests of the whole community.

That is not to undermine in any way the important role of families. Some bands have actually developed parallel family councils that act in an advisory capacity to their elected council. Through the band meetings, there is constant encouragement to share the information, get it out to your family, so that the family can become the conduit to sharing information and getting staff and councillors to share the information through their families.

To have the decision-making based on a family focus is similar — and Senator Campbell may have views on it. I am on the school board here, which is essentially a ward system. For a school board to work, when it is based on that system, it is important that all trustees think of the district as a whole, not that: "I will support a school there or I will support a programme there if I get a programme in my community." It cannot work that way, to be effective. I am sure, for example, for the city of Vancouver, the councillors are coming from individual areas and representing their own wards, but here they are not. It is not a ward system. I would suggest that that is a good thing. I think there would be far more problems if it were a ward system.

What I am saying is that it has to be what works for that community, and if a community chooses to go with a family system, that is great; that is their choice, but it is important that they weigh what will work for them. I think it would be inappropriate to look at changing the Indian Act and saying, "This is how it has to be," because there is not one size that fits all. The traditional cultures from First Nation to First Nation, even within B.C. and certainly across the country, are very diverse and that has to be respected.

The process of allowing for opting out, for allowing communities to develop their own processes for governance and other things, and land management and so on, I think is a far preferable way to go. Some are already chomping at the bit to

La présentation de Theresa Hood était excellente. Le concept de conseillers familiaux a suscité l'intérêt de bien des bandes, et l'élaboration de codes, et j'ai travaillé avec une demi-douzaine de bandes à élaborer leur code électoral. Quand cette question a été soulevée, ou quand n'importe quelle question est soulevée, nous faisons une espèce d'analyse des pour et des contre, et le concept des conseillers familiaux présente bien des avantages.

D'un autre côté, comme je l'ai déjà dit, de profondes préoccupations sont exprimées. Si je voulais être élu, ou avoir le soutien du clan Mack aux élections, je promettrais une maison à la tante, et de trouver de l'emploi pour tous les Mack, et cetera.

Je pense que ce que souhaitent la plupart des conseils et des collectivités, ce sont des gens qui pensent à toute la collectivité. Sans exception, quand on aborde le sujet en ces termes, chaque communauté dit « Seigneur! Nous n'y avons pas pensé ». Il y a déjà, dans la plupart des collectivités, suffisamment de problèmes ou de préoccupations en ce qui concerne l'accent sur la famille, et ce qu'on veut, ce sont des conseils qui peuvent représenter la collectivité et agir dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Ce n'est pas pour rabaisser d'aucune façon l'importance du rôle des familles. Certaines bandes ont d'ailleurs mis sur pied des conseils familiaux parallèles qui agissent à titre consultatif auprès de leurs conseillers élus. Lors des réunions de bande, les membres sont sans cesse encouragés à partager l'information, à la transmettre à leur famille, pour que la famille puisse devenir la courroie de transmission de l'information, et on pousse le personnel et les conseillers à partager l'information par l'intermédiaire de leur famille.

C'est un peu la même chose si on veut que la prise de décisions soit axée sur la famille — et le sénateur Campbell a peut-être ses idées là-dessus. Je siége à la commission scolaire ici, qui fonctionne comme un système de quartiers. Pour qu'une commission scolaire puisse fonctionner, avec ce système, il est important que tous les commissaires aient une vision d'ensemble de la circonscription, plutôt que de penser « Je vais appuyer une école ici, ou un programme là si j'obtiens un programme dans ma collectivité ». Il ne peut en être ainsi si on veut être efficaces. Je suis sûr, par exemple, qu'à Vancouver les conseillers proviennent de secteurs particuliers et représentent leur propre quartier, mais ce n'est pas le cas ici. Ce n'est pas un système de quartiers. À mon avis, c'est une bonne chose. Je pense qu'un système de ce genre serait beaucoup plus problématique.

Ce que je dis, c'est qu'il faut avoir ce qui fonctionne pour la collectivité particulière, et si une collectivité choisit le système familial, tant mieux; c'est son choix, mais il est important qu'elle réfléchisse à ce qui fonctionnera pour elle. Je pense qu'il ne serait pas approprié d'envisager de modifier la Loi sur les Indiens et de dire « C'est ainsi que ce doit être », parce qu'il n'y a pas, dans ce cas, de taille universelle. Les traditions d'une Première nation à l'autre, même au sein de la Colombie-Britannique et certainement d'un bout à l'autre du pays, sont très diversifiées, et doivent être respectées.

Le processus de droit de refus, qui permet aux collectivités de concevoir leurs propres processus de gouvernance, de gestion du territoire et d'autres choses est préférable, je pense, et de loin. Certaines collectivités rongent déjà leur frein et piaffent

make the changes, to develop their own structures, and they should be allowed and encouraged and supported to do that. Others who do not feel that they are ready to do that, I suppose, in the interim, if the Indian Act is what is available and they are okay with that, then that is okay. I think to impose a change would be very inappropriate and probably not even workable, and I think the past attempts to amend the Indian Act have failed because of that. There has not been any success in reaching any kind of unanimity.

That was really the most important and general comment I wanted to make. By and large, as I say, the custom election code process seems to be working reasonably well. As I say, I have done a number of elections for bands with their own custom codes. Some of them go back quite a ways. They have had their custom codes for decades, and some of the original ones have very serious problems, including things like no amendment processes, so no one is really sure what the code really says now. Such questions as: Can council change on a whim? Can it be changed at a band meeting or does it have to go out to all the membership and go through a formal process and so on? There are a lot of things in some of the older codes that need to be changed, but the bands themselves are recognizing that and they are moving on those things: We want to get this changed, we want to tighten this up, we want to clarify that.

I do not think there is really any need to come in and legislate or direct those kinds of things. The newer codes, by and large, are fairly well crafted. There is a lot of concern around the delays, as you heard from Chief Charleyboy. You did not seem to feel that it was a delay, but certainly it is taking much longer than it used to. Their upcoming election is in January. They had the ratification vote in early July and certainly fully expected to have it approved. The earlier drafts have been approved so it is pretty much a formality, once the ratification vote has gone through, because it has already been approved by INAC. The concern that their next election is will not be under the custom code but will have to be under the Indian Act regulation is a real disappointment. It appears that that is due to some recent changes, some court rulings, the *Gull Bay* decision in particular. Ottawa is swamped with appeals, so all their staff are dealing with those and they have not had time to address the new codes and get those in place.

There has been some frustration around those kinds of delays but, in the longer-term picture, that probably is not a huge problem. As I say, it is a disappointment right now, but it is not a major problem.

The other thing that bands are aware of that would be helpful is that there are frustrations when some of the things they would like to see are not approved by INAC. I just remind them that once the first one is approved, you can make whatever changes they want. Once the first code is approved by INAC, and there

d'impatience de faire les changements, de concevoir leurs propres structures, et elles devraient être autorisées et encouragées, soutenues dans cette démarche. D'autres ne se sentent pas encore prêtes, je suppose, et entre-temps, si l'autre choix, ce sont les dispositions de la Loi sur les Indiens et qu'elles peuvent s'en contenter, c'est bien. Je pense qu'il ne serait pas approprié d'imposer un changement et ce ne serait probablement même pas faisable, et je crois que c'est ce qui a fait échouer les tentatives antérieures pour modifier la Loi sur les Indiens. On n'a pas su atteindre aucune forme d'unanimité.

C'est en fait le commentaire le plus important et le plus général que je voulais faire. Dans l'ensemble, comme je le disais, le processus de code électoral coutumier semble fonctionner raisonnablement bien. Comme je le disais, j'ai connu plusieurs élections avec des bandes qui avaient leur propre code coutumier. Certaines datent déjà de longtemps. Elles ont leur propre code coutumier depuis des décennies, et certains des codes originaux présentent de très graves problèmes, notamment en ce qui concerne les processus de modification, et personne n'est tout à fait sûr de ce que dit vraiment le code, maintenant. Ce sont des questions de ce genre : Est-ce que la composition du conseil peut changer sur un coup de tête? Peut-elle être modifiée lors des réunions de bande, ou faut-il consulter tous les membres de la bande et passer par un processus formel, et cetera? Il y a beaucoup de choses à changer dans certains des plus anciens codes, mais les bandes elles-mêmes le reconnaissent et agissent : nous voulons changer ceci, il faut resserrer cela, nous devons clarifier cette autre chose.

Je ne pense pas qu'il soit vraiment nécessaire d'intervenir, de légiférer ou de prendre la direction de ces choses. Les codes les plus récents, en général, sont assez bien formulés. On se préoccupe beaucoup des retards, comme vous l'a dit le chef Charleyboy. Vous ne sembliez pas penser que c'était un retard, mais il est certain que toute l'affaire prend beaucoup plus de temps qu'avant. Leurs élections doivent avoir lieu en janvier. Ils ont eu un vote de ratification au début de juillet et ils s'attendaient certainement à ce que ce soit approuvé. Les versions antérieures avaient été approuvées, alors ce n'est en fait qu'une formalité, une fois passé le vote de ratification, parce qu'AINC a déjà donné son aval. Le fait est qu'ils sont vraiment déçus que les prochaines élections ne puissent être menées sous le régime du code coutumier, mais devront respecter les dispositions du règlement afférent à la Loi sur les Indiens. Il semble que ce soit attribuable à certains changements, des décisions de tribunaux, et en particulier la décision *Gull Bay*. Ottawa est submergé d'appels, alors tout le personnel s'efforce d'y répondre et n'a pas eu le temps de s'occuper des nouveaux codes et de les promulguer.

Ce genre de délais a suscité quelques frustrations, mais ce n'est probablement pas un énorme problème sur un horizon à long terme. Comme je l'ai dit, c'est décevant maintenant, mais ce n'est pas un énorme problème.

L'autre chose que les bandes savent qu'il serait utile de régler, c'est qu'elles sont frustrées quand certaines choses qu'elles souhaitent ne reçoivent pas l'approbation d'AINC. Je leur rappelle seulement qu'une fois la première version approuvée, il est possible de faire n'importe quels changements par la suite. Une

are some kind of absurd things they insist on or do not allow, and so on, the bands can then make the changes as long as they follow the process that INAC has spelled out, which generally requires some form of referendum process going out to all band members.

All in all, the processes are, I think, reasonable and legitimate and seem to be pretty well accepted. I do not think there is a whole lot of need to tinker there. As I say, there are serious problems with the Indian Act regulations, but there is a process in place to deal with that and I do not think you will have a great time coming up with a blanket solution that will serve everybody's needs.

I think, going to a broader level, as you have already alluded to, a far bigger issue is addressing land claims treaties and just the broader issues, if government can be encouraged to look at treaties as an essential solution to a lot of the concerns and problems, not only with First Nations but also with non-First Nations. The reason British Columbia got into the treaty process was that there was a fairly conservative government at the time but they recognized, in fact they had Price Waterhouse study and look at the economic costs of the unsettled land claims in B.C. It was something like \$2 billion a year in lost investment, and that was not just a figure pulled out of the air. It was identifying specific projects. Do not quote me on the names or the amounts, but Mitsubishi is holding off on an \$800 million plant in wherever because of uncertainty over the land title; Canfor will not open this mill because they are not sure of secure tenure to the timber, and on and on.

There are those kinds of costs, but I think the biggest problem is that, as a government and even as a society, we are being encouraged to look at the settlement of treaties as a cost, and I think that is an absurd way of looking at it. It is not a cost. Transferring land and resources to a First Nation is not a cost. That is an internal transfer. It is like me moving \$10 from my left pocket to my right pocket. The First Nations will be using those resources, whether it is cash settlements or land or resources, to invest in the province, in the country, in the region. That is not a cost. That is an investment in our future. I think, until we can change that basic thinking, there will be a continuing reluctance by governments to, in their view, spend this kind of money. It is easy for them to appeal to the public, and I think public support has been slow in coming, partly because of this sense of the cost of settlement.

I think it is important to remember the comments of the mayor of Terrace. I have forgotten his name but he was one of the leading opponents of the Nisga'a treaty. In fact, he led the legal fight against the adoption of the Nisga'a treaty. Two years later, he publicly stated that the Nisga'a treaty was the best thing that ever happened to northwest B.C.

fois le premier code approuvé par l'AINC, et il y a des choses absurdes sur lesquelles le ministre insiste ou qu'il ne permet pas, et cetera, les bandes peuvent alors apporter des changements qu'elles veulent dans la mesure où elles suivent le processus qu'a établi l'AINC, qui exige généralement une espèce de référendum auprès de tous les membres de la bande.

Dans l'ensemble, les processus, je pense, sont raisonnables et légitimes et semblent très bien acceptés. Je ne crois pas qu'il soit tellement nécessaire de faire toutes sortes de retouches. Comme je le disais, le règlement afférent à la Loi sur les Indiens pose de gros problèmes, mais il y a moyen de composer avec eux et je ne crois pas que vous allez beaucoup vous amuser à essayer de trouver une solution générale qui répondra aux besoins de tout le monde.

Je crois, pour passer à un autre niveau, et vous y avez déjà fait allusion, qu'un problème beaucoup plus vaste consiste à régler les questions relatives aux traités de règlement des revendications territoriales, et seulement les plus générales, si on peut encourager le gouvernement à voir dans les traités une solution essentielle à une quantité de préoccupations et de problèmes, pas seulement en ce qui concerne les Premières nations, mais aussi le reste de la population. La raison pour laquelle la Colombie-Britannique a entamé le processus des traités, c'est qu'elle était dirigée par un gouvernement plutôt conservateur à l'époque, mais qui en a reconnu la nécessité, en fait après avoir chargé Price Waterhouse de faire une étude des coûts ou des revendications territoriales non réglées en Colombie-Britannique. C'était de l'ordre de 2 milliards de dollars par année d'investissements perdus, et ce n'est pas un chiffre tiré d'un chapeau. Des projets particuliers ont été nommés. Ne vous fiez pas aux noms et aux chiffres que je donne, mais Mitsubishi a en suspens un projet d'usine de 800 millions de dollars à cause de l'incertitude qui entoure les titres fonciers. Canfor n'ouvrira pas sa scierie usine parce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir obtenir le bois, et il y en a bien d'autres.

Il y a les coûts de ce genre, mais je pense que le plus grand problème, c'est qu'en tant que gouvernement et même que société, nous sommes portés à considérer le règlement des traités comme un coût, et je pense que c'est un point de vue des plus absurdes. Ce n'est pas un coût. Le transfert des terres et des ressources à une Première nation n'est pas un coût. C'est un transfert interne. Cela revient à faire passer 10 \$ de ma poche gauche à ma poche droite. Les Premières nations vont exploiter ces ressources, que ce soient des règlements en espèces, en terres ou en ressources, pour investir dans leur province, dans le pays, dans la région. Ce n'est pas un coût. C'est un investissement dans notre avenir. Je pense que tant que nous n'aurons pas changé cette mentalité fondamentale, les gouvernements seront toujours réticents à, selon leur perspective, dépenser de telles sommes. Il lui est facile de faire appel au public, et je pense que le public a été lent à offrir son soutien, en partie à cause de ce concept de coût du règlement.

J'estime important de nous rappeler les commentaires du maire de Terrace. J'ai oublié son nom, mais c'était l'un des principaux opposants au Traité Nisga'a. De fait, il a dirigé la bataille juridique contre l'adoption du Traité Nisga'a. Deux ans plus tard, il a publiquement déclaré que le Traité Nisga'a était ce qui était arrivé de mieux au Nord-Ouest de la Colombie-Britannique.

A lot of the concern that we felt here — and it is a fairly conservative area, as you may be aware, there was a lot of opposition to treaties — much of that has changed. Businesses are working with First Nations. They are finding partnerships that work. There is not the same apprehension about the uncertainty that there was 10 years ago but, in spite of all of that, both the provincial and federal governments really seem to be dragging their feet on the whole process.

As I say, I participated as the tribal council's representative at the First Nations summit in the development of the B.C. treaty process. It was an excellent process, but before the ink was even dry, Canada and B.C. were reneging on commitments that they had made. They have never been honoured. Therefore a process that could have been done in a matter of a few years has not been completed. We were kind of joking over lunch about settling a land claim in a matter of minutes. It is not rocket science. A lot of the essential elements are already there. We are talking of land claims and self-government. The opportunity is there but because of the intransigence of Canada and B.C. and their insistence on a cookie-cutter approach and a fear of setting a precedent, "Well, if we give you this, everyone will want that," you know, "We cannot do this here because we could not do it there." The fundamental principles of the treaty commission were that every table was unique. That has never been honoured. The whole issue of what were originally called "interim measures" and now they are called "treaty-related measures" were to ensure that we could move incrementally towards treaty. That was taken off the table within weeks of the signing of the agreement.

Anything that you can do as an organization, as a committee, to encourage the federal and provincial governments to honour the commitments that they made in the establishment of the treaty process and to get it back on track so that progress is being made instead of just lining the pockets of the lawyers, that would probably be the single most important thing you could do.

Those are really my only comments.

The Chair: You sort of put into question the hereditary process that was discussed here this morning by Theresa Hood, where the families would pick two and the election process. The hereditary system in the Gitksan Wet'suwet'en, mainly the Gitksan, up in Hazelton, they operate under the house system or the *wilps*, which I am sure you are familiar with.

Mr. Mack: I am.

The Chair: They say that this works phenomenally. Do you think we, as non-First Nations people who have lived in a communal system, can fully comprehend the complexities and the possible necessity of going to this system?

Nous avons cerné beaucoup de préoccupations — et c'est une région assez conservatrice, comme vous le savez peut-être, il y avait beaucoup d'opposition aux traités — mais cela a beaucoup changé. Les entreprises collaborent avec les Premières nations. Elles établissent des partenariats efficaces. Il n'y a plus cette appréhension devant l'incertitude qui régnait il y a une dizaine d'années, mais, en dépit de tout cela, le gouvernement provincial tout autant que le gouvernement fédéral semblent vraiment traîner de la patte en ce qui concerne l'ensemble du processus.

Comme je le disais, j'ai participé, en qualité de représentant du conseil tribal, lors du sommet des Premières nations, à l'élaboration du processus du traité de la Colombie-Britannique. C'était un excellent processus, mais avant que l'encre ait même eu le temps de sécher, le Canada et la Colombie-Britannique revenaient sur les engagements qu'ils avaient pris. Ces engagements n'ont jamais été honorés. Par conséquent, un processus qui aurait pu se réaliser en quelques années n'a pas été achevé. Nous plaisantions un peu, à l'heure du déjeuner, au sujet du règlement en quelques minutes d'une revendication territoriale. Ce n'est pas sorcier. Une grande partie des éléments essentiels sont déjà là. Nous parlons de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale. La possibilité est là, mais on ne la saisit pas à cause de l'intransigence du Canada et de la Colombie-Britannique et de leur insistance à vouloir une approche à l'emporte-pièce, de leur crainte de créer un précédent, à penser « Eh bien, si nous vous donnons cela, tout le monde le voudra aussi », voyez-vous, et « Nous ne pouvons pas faire ceci ici, parce que nous ne pourrions pas le faire là ». Les principes fondamentaux de la Commission d'étude des traités étaient que chaque table était unique. Cela n'a jamais été honoré. Tout le concept de ce qu'on appelait à l'origine les « mesures provisoires », maintenant appelées les « mesures relatives aux traités » consistait à faire en sorte que nous puissions nous approcher progressivement d'un traité. Il n'en a plus été question quelques semaines après la signature de l'entente.

Tout ce que vous pouvez faire en tant qu'organisation, que comité, pour encourager les gouvernements fédéral et provincial à honorer les engagements qu'ils ont pris lors de l'établissement du processus de traité et recommencer à faire des progrès plutôt que d'enrichir les avocats serait, probablement, ce que vous pourriez faire de plus important.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président : Vous remettez un peu en question le processus héréditaire dont a parlé ce matin Theresa Wood, qui permettrait aux familles d'en choisir deux, et le processus électoral. Le système héréditaire des Gitksan Wet'suwet'en, surtout les Gitksan, là-bas à Hazelton, est fonction d'un système de maisons ou de *wilps*, que je suis sûr vous connaissez.

M. Mack : Oui.

Le président : On dit que cela fonctionne extrêmement bien. Croyez-vous que nous, qui ne faisons pas partie d'une Première nation et ne sommes pas habitués au système collectif, pouvons pleinement comprendre les complexités de ce système et la possibilité de devoir y recourir?

Mr. Mack: Well, a couple of things: First of all, I think there is a distinction between the hereditary system and the family-based system. There can be overlap but they are, I think, different things. I have done some workshops, actually, with the Gitksan. They have a parallel system. They have their government commission system, which is their elected chiefs and councils, that handle kind of the government services side of the functions, and their traditional tribal council system, based on their hereditary chieftaincies, that deal with the political issues around, particularly, land and title issues. That works for them.

I am not arguing against that at all. What I am arguing is the imposition of any particular model. They have a very strong and functioning traditional hereditary system that is in place; that has always been in place. They are continuing to use that system and it is working well, and nobody should say, "You cannot do that," which in fact the Indian Act and regulations attempted to undermine. The Gitksan have been able, in spite of that, to maintain their system and they ought to be able to continue to do so. It is a healthy and strong system. To impose that on another community that does not have that would be just as inappropriate as to say they cannot do what works for them. That is all I am saying.

The hereditary system does not exist in nearly the same way in this area. The First Nations in this area, particularly in the Chilcotin, were more semi-nomadic. They did not have communities so much the way they existed on the coast and along the major rivers and the Gitksan Wet'suwet'en areas, and so on, so the traditions are very different. This is why I am arguing for a process that allows First Nations to adopt, design, maintain and continue what works for them.

Senator Dyck: As the chairman indicated, I am from Saskatchewan, and of course our history there is quite different than it is out here, because we were party to all the numbered treaties. I definitely see the point that people have talked about changing the Indian Act for decades and it seems to end up not going anywhere, but I think from what I understand, the advantage for B.C. First Nations is with the modern treaties. When those are concluded, the First Nation is actually out of the Indian Act. I think what you are saying is we should be trying to speed that process up so that the modern treaties are concluded, negotiated and finalized more quickly than they are now?

Mr. Mack: Very much so, exactly.

Senator Dyck: With respect to elections, in your experience working as a band administrator, how did you see the success of elections that were occurring under the Indian Act? Did you see that they functioned well? Was two years a good time?

Mr. Mack: No. Virtually all bands in the custom election codes are getting away from the two-year terms. The biggest problem is that it is not a long enough period for a person to get to know the ropes, get to know their responsibilities as a councillor and to actually plan something and see something at least get started. The two-year term just does not cut it. There are pros and cons to

M. Mack : Tout d'abord, je crois qu'il existe une distinction entre le système héréditaire et le système fondé sur la famille. Ils peuvent comporter des éléments communs, mais selon moi, ils sont différents. J'ai fait quelques ateliers avec les Gitksan, qui ont un système parallèle. Ils ont un système de commission gouvernementale, c'est-à-dire des chefs et des conseils de bande élus, qui s'occupent du volet services gouvernementaux des fonctions, et un système traditionnel de conseils tribaux, fondé sur leur principe de chefferie héréditaire, qui s'occupe des enjeux politiques, notamment les questions des terres et des titres. Pour eux, ce système fonctionne bien.

Je ne m'oppose pas du tout à cela, mais plutôt à l'imposition d'un modèle précis. Ils ont déjà un système héréditaire traditionnel très solide et fonctionnel en vigueur depuis toujours. Ils continuent à l'utiliser parce qu'il est efficace; personne ne devrait leur dire qu'ils ne peuvent pas l'utiliser. En fait, la Loi sur les Indiens et ses règlements d'application ont tenté de l'affaiblir. Malgré cela, les Gitksan ont pu conserver leur système jusqu'ici, et cela ne devrait pas changer. C'est un système solide et sain. Toutefois, imposer ce système à d'autres communautés serait tout aussi inapproprié que de dire qu'elles ne peuvent pas faire ce qui fonctionne bien pour elles. C'est tout.

Le système héréditaire n'est pas le même partout dans cette région. Les Premières nations, surtout celles qui vivaient dans la vallée de la rivière Chilcotin, étaient semi-nomades. Comme leurs communautés étaient différentes de celles qui existaient sur la côte, le long des principales rivières et dans les régions des Gitksan Wet'suwet'en, les traditions sont très différentes. C'est pourquoi je suis en faveur d'un processus qui permettrait aux Premières nations d'adopter, d'élaborer et de conserver les mesures qui fonctionnent bien pour elles.

Le sénateur Dyck : Comme l'a indiqué le président, je suis de la Saskatchewan et évidemment, notre histoire là-bas est très différente de celle d'ici, parce que nous avons été partie à tous les traités numérotés. Je comprends tout à fait que les gens parlent de modifier la Loi sur les Indiens depuis des décennies et que cela ne semble mener à rien, mais je crois que les traités modernes sont avantageux pour les Premières nations de la Colombie-Britannique. Dès qu'un traité est conclu, la Première nation peut se soustraire à l'application de la Loi sur les Indiens. Je crois que ce que vous dites, c'est que nous devrions essayer d'accélérer le processus afin que les traités modernes soient conclus, négociés et finalisés plus rapidement qu'ils ne le sont actuellement, n'est-ce pas?

M. Mack : Exactement.

Le sénateur Dyck : En ce qui a trait aux élections, d'après votre expérience en tant qu'administrateur de bande autochtone, les élections qui se déroulaient en vertu de la Loi sur les Indiens étaient-elles réussies? Fonctionnaient-elles bien? Une période de deux ans était-elle appropriée?

M. Mack : Non. Presque toutes les bandes qui ont un code électoral coutumier abandonnent le mandat de deux ans. Le principal problème, c'est que cette période n'est pas assez longue pour qu'une personne se familiarise avec les rouages et avec ses responsabilités de conseiller, pour qu'elle fasse des projets et entreprenne au moins quelque chose. Le mandat de deux ans ne

any solution or any system, but a short term has those disadvantages. It has, however, the advantage of having a more frequent accountability component.

I might say that there is concern. Some bands have five-year terms. One of the concerns there is if council is off-track, you are stuck with that council for five years. Four of the recent custom election codes in this area have chosen to go with a four-year staggered term, and Chief Charleyboy alluded to that. That is the system that their community has chosen. It is a four-year term, but half the council members are up for election every two years, so it is kind of the best of both worlds. It gives that degree of continuity. You never have a completely new and green council, and yet there are elections every two years so that if council is off-track, you can put someone else in and perhaps we can get back in the direction the community has in mind.

Again there is not a cookie-cutter approach and I think what is critical is that the various options are laid out and the community has the opportunity to discuss and choose what works for them.

The Chair: I have a question of you, sir, that the young lady on my right here wants me to ask you. I would like you to elaborate on whether you have concerns with the department's existing conversion to community elections system policy for First Nations wishing to revert to custom. In your view, how can the process be made more accessible and more efficient?

Mr. Mack: To be honest, and over the last 30 years I have been, and continue to be, fairly critical of a lot of or most of what the department does. However, this is one area that I think really works quite well. I think we are fortunate that there is an individual — I would go so far as to say a rare exception — in Vancouver who deals with custom elections who is very helpful, very knowledgeable. Up until a little over a year ago, we had someone in Ottawa who was also very knowledgeable and quite helpful. We were discussing earlier the problem with the high turnover in INAC staff, and I am not sure where he has gone, but that person has moved on.

That may or may not always be the case, but I think the process itself, the funding, I think, is adequate; it is roughly \$12,000 per community for the process. Most of that money, more than half of that, should remain with the band. It depends on how long the process takes, but I would not expect a consultant to charge more than a couple of thousand dollars for the process. It should not take more than that. There are enough good models out there that bands are willing to share, so that you are not reinventing the wheel. It is simply facilitating discussions.

I think there are, as I say, the frustrations around INAC saying, "You cannot do this," and the reasoning does not always make sense. What I have generally said is that it is not worth the hassle. We can argue with them for 10 years and they are not about to change. Let us pass the thing and then draw the referendum at the next election and make the changes that we want.

suffit pas. Il y a des pour et des contre à toute solution et à tout système, mais un mandat court a ses inconvénients. Toutefois, il a l'avantage de créer l'obligation fréquente de rendre des comptes.

Je dirais que l'on s'inquiète. Certaines bandes ont des mandats de cinq ans, mais si le conseil fait fausse route, on est pris avec ce conseil pendant cinq ans. Quatre des bandes ayant un code électoral coutumier dans cette région ont choisi d'opter pour un mandat échelonné de quatre ans; le chef Charleyboy en a parlé. C'est le système que sa communauté a choisi. Il s'agit d'un mandat de quatre ans, mais la moitié des membres du conseil doivent être élus tous les deux ans; c'est donc le meilleur des deux mondes. Cela permet d'assurer une certaine continuité. Le conseil n'est jamais complètement formé de novices, mais il y a tout de même des élections tous les deux ans. Ainsi, si le conseil fait fausse route, on peut remplacer des membres et peut-être revenir dans la direction que souhaite la communauté.

Encore une fois, il n'y a pas d'approche unique, et je crois qu'il est essentiel de proposer diverses options et de laisser la communauté en discuter et choisir ce qui fonctionne bien pour elle.

Le président : La jeune femme assise à ma droite, ici, aimerait que je vous pose une question, monsieur. J'aimerais que vous nous disiez si vous avez des inquiétudes au sujet de la politique actuelle du ministère sur la conversion à un système électoral communautaire pour les Premières nations qui souhaitent retourner au régime coutumier. À votre avis, comment peut-on rendre le processus plus accessible et plus efficace?

M. Mack : En toute franchise, au cours des 30 dernières années, j'ai été et je continue d'être très critique à l'égard de beaucoup de choses que fait le ministère. Toutefois, selon moi, il s'agit d'un processus qui fonctionne assez bien. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une personne à Vancouver pour s'occuper du régime électoral coutumier, elle est très serviable et compétente. J'irais même jusqu'à dire qu'elle est exceptionnelle. Jusqu'à il y a un peu plus d'un an, nous avions également quelqu'un de très compétent et efficace à Ottawa. Nous discutons justement plus tôt du roulement continu de personnel au MAINC; je ne sais pas où cette personne est rendue, mais elle n'occupe plus ce poste.

Ce n'est peut-être pas toujours le cas, mais je pense que le processus lui-même, c'est-à-dire le financement, est adéquat; il est d'environ 12 000 \$ par communauté. Une bonne proportion de ces fonds, soit plus de la moitié, devrait revenir à la bande. Tout dépend de la durée du processus, mais je ne m'attends pas à ce qu'un consultant demande plus de quelques milliers de dollars pour le processus. Ce ne devrait pas être davantage. Il y a suffisamment de bons modèles que les bandes sont prêtes à partager; nul besoin de réinventer la roue. Il s'agit simplement de faciliter les discussions.

Comme je l'ai dit, je crois que les bandes sont contrariées parce que le MAINC dit : « Vous ne pouvez pas faire ça » et que son raisonnement n'est pas toujours logique. Ce que je dis généralement, c'est que cela n'en vaut pas la peine. Nous pourrions argumenter durant dix ans, rien ne changera. Adoptons cette mesure, faisons un référendum à la prochaine élection et effectuons les changements que nous souhaitons.

I do not find that it is overly restrictive. The communities that I have been working with that have developed their custom election codes seem to be quite satisfied with the process and the results, so I do not think there is a big problem there.

The Chair: Yet we have heard that some of these custom code applications have been sitting for years with the department. I am not questioning what you are saying. All I am saying is that we are getting some information that there is an unusual delay and it is good to hear that you have had great experiences, but you are one of the few who have come before us with this.

Mr. Mack: I think you would have to get some clarification on what, in fact, was submitted in 1993 and so on, because there are a lot of codes around, and I have run elections for bands throughout the province that have had custom codes for 20 or more years, so most recently with the new process, a couple of years ago it took a matter of three or four months for approvals. The last one that was approved took 11 months from the time of the band's ratification vote to the ministerial order.

Respecting the one Chief Charleyboy was referring to, the ratification vote was in the first week of July. We were hoping to have that ratified by this time. It sounds like it will not be ratified in time for the January election. I do not know what the other delays have been. I cannot speak to those.

The Chair: Given the numbers that were floated around at lunch time, you indicated that you certainly do not benefit to the tune of \$12,000 for being an electoral officer. Do you feel, with your experience, that if an election commission and electoral officers were established so that First Nations could draw upon this facility, that this would work? I am thinking of your term that "one size does not fit all." The thing is if it is costing \$12,000 for someone to come in for a day or so, that is a lot of money, regardless of where you come from. Many of these bands cannot afford that, and if they do they are taking money from their band allocation. Have you any comments on that?

Mr. Mack: I think an organization would be helpful. We had one briefly here. I think it existed for two, maybe three years at the most, a First Nations Electoral Officers Association. It was funded by INAC for whatever — two years or something. It provided the training, so most of its funding was contract work for INAC to provide training for electoral officers. It established some guidelines. The cost scales that they provided were, I felt, very high. Again I cannot speak to specifics. It strikes me, you know, that \$12,000 is an awful lot.

There are some very large bands, in particular some of the ones on the coast. I know, from talking to one electoral officer, that he takes a team of five deputy electoral officers there. I believe he takes them from the island, so it is Vancouver Island to Vancouver and then to the north coast. Different codes require different things. Some require the electoral officer not only to

Je ne crois pas que ce soit trop restrictif. Les communautés avec lesquelles j'ai travaillé qui ont élaboré leur code électoral coutumier semblent très satisfaites du processus et des résultats, alors je ne crois pas qu'il y ait de grave problème.

Le président : Nous avons pourtant entendu dire que certaines demandes de code électoral coutumier attendent des années au ministère. Je ne mets pas en doute ce que vous dites. Je dis seulement que d'après l'information que nous recevons, il y a un délai anormal; c'est bien d'entendre que vous avez vécu de bonnes expériences, mais vous êtes l'une des rares personnes à venir nous en parler.

M. Mack : Je crois que vous devriez vous renseigner sur ce qui a été soumis à partir de 1993, parce qu'il y a beaucoup de codes en vigueur. J'ai supervisé les élections pour des bandes dans la province qui ont des codes coutumiers depuis plus de 20 ans; avec le nouveau processus, il y a quelques années, il fallait environ trois ou quatre mois pour obtenir une approbation. Pour le dernier code, il a fallu 11 mois à partir du scrutin de ratification de la bande jusqu'à l'arrêté ministériel.

En ce qui a trait au code auquel le chef Charleyboy a fait référence, le scrutin de ratification a eu lieu la première semaine de juillet. Nous espérions qu'il serait ratifié avant aujourd'hui. Il semble qu'il ne le sera pas à temps pour l'élection de janvier. Je ne sais pas quels sont les autres délais. Je ne peux pas me prononcer.

Le président : Compte tenu des chiffres qui ont circulé à l'heure du lunch, vous avez indiqué que vous ne profitez assurément pas de 12 000 \$ à titre de président d'élection. D'après votre expérience, si une commission électorale et des postes d'agents électoraux étaient créés afin que les Premières nations puissent utiliser ces ressources, est-ce que cela fonctionnerait? Je pense à votre expression « il n'y a pas de solution unique ». Le fait est que s'il en coûte 12 000 \$ pour que quelqu'un vienne une journée ou deux, c'est très cher, peu importe d'où vient cette personne. Beaucoup de bandes ne peuvent pas se le permettre et quand elles le peuvent, elles doivent puiser dans les ressources de la bande. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Mack : Je crois qu'il nous serait utile d'avoir notre propre organisation. Nous en avons eu une durant une brève période. Elle a existé durant deux, peut-être trois ans, tout au plus. Il s'agissait d'une association des présidents d'élections des Premières nations, qui a été financée par le MAINC durant environ deux ans. Comme elle offrait de la formation, une grande partie de son financement servait à payer les contrats pour la formation du personnel électoral. Elle a établi des lignes directrices. Selon moi, les échelles de coûts fournies étaient très élevées. Encore une fois, je ne peux pas parler de cas précis. Cela me frappe, vous savez, car 12 000 \$, c'est énorme.

Certaines bandes sont très étendues, surtout celles situées sur la côte. Un président d'élection m'a dit qu'il amène là-bas une équipe de cinq présidents du scrutin. Je crois qu'ils partent de l'île, qu'ils vont de l'île de Vancouver à Vancouver, puis qu'ils montent sur la côte nord. Les besoins diffèrent selon les codes. Certaines exigent que le président d'élection assiste non seulement à

attend the nomination meeting but also the all-candidates forum, and at times the advance poll and the election, so it is often a lot more than one day.

I encourage bands to do their own mail-outs. The mail-outs can be quite time-consuming, particularly for larger bands with perhaps 1,500 off-reserve members, and so on. I think having some mechanism to give particularly First Nations electoral officers support and give them some of the credibility that they deserve would be useful.

One of the big problems with a lot of custom election codes, and I encourage bands not to put it in, is a clause that requires the electoral officer to be someone from outside the band. You do not need that if you have someone from inside. There can be a lot of pressures, and many band members are not comfortable doing their own band elections, but it should be at least an open option. We can only hope that, in the fairly near future, bands will be comfortable with the idea that, yes, this person is a trained electoral officer, we trust her or him, and they have credibility, so he or she can be our electoral officer. They should not be precluded from doing that.

Just quickly off the topic, there is a suggestion about having one day a common day for elections. It would not work. There are not enough electoral officers — not nearly enough — and this is part of the problem. Many bands have trained electoral officers, but they are either not allowed to, or do not feel comfortable doing their own band elections, so it falls on really a handful of people from the outside and there really is not any reason for that. There should not be.

The Chair: What you are saying is that if the B.C. Treaty Commission got in high gear and were able to function properly with the support of the federal and the provincial government, we would have all modern treaties with constitutions and proper electoral processes?

Mr. Mack: We have an awful lot of them. The majority of bands are ready to go. There are some that are not ready, but those that are should be able to move forward, yes.

Senator Raine: Given that you have a lot of experience, could you share with us some of your experiences in terms of bands that have had to remove officials or recall officials, or where elections were contested?

Mr. Mack: I have not actually dealt with any appeals myself. I was called in to a band out on the coast that had a custom election code. With custom codes, one of the advantages — but that also in some cases could be seen as a disadvantage — is Indian Affairs seems to consider it just none of their business, “You guys just straighten it out.”

In one particular instance, they had an appeal board. The appeal board made a ruling and then the board was dismissed, and a couple of the appeal board members said, well, it really hadn't been their decision, so they were really in a quandary on

l'assemblée de mise en candidature, mais également à la présentation des candidats et parfois au vote par anticipation et à l'élection; cela dure souvent beaucoup plus qu'une journée.

J'encourage les bandes à effectuer leurs propres envois postaux. Cela peut exiger beaucoup de temps, surtout pour les grandes bandes, qui peuvent compter 1 500 membres à l'extérieur de la réserve. Je crois qu'il serait utile d'avoir un mécanisme pour aider les présidents d'élection des Premières nations et leur donner la crédibilité qu'ils méritent.

L'un des principaux problèmes liés aux codes électoraux coutumiers, c'est une disposition qui prévoit que le président d'élection doit être quelqu'un de l'extérieur, et j'encourage les bandes à ne pas en inclure. C'est inutile si l'on a quelqu'un sur place. Il peut y avoir beaucoup de pressions, et bien des membres d'une bande ne se sentent pas à l'aise de superviser les élections de leur propre bande, mais il faut que cette option soit du moins envisagée. Nous espérons que dans un avenir rapproché, les bandes accepteront l'idée que cette personne est un président d'élection formé, en qui nous avons confiance et qui a la crédibilité nécessaire pour occuper le poste de président d'élection. On ne devrait pas empêcher les personnes qualifiées de le faire.

Je m'écarte un peu du sujet, mais on propose de tenir des élections à date fixe. À mon avis, cela ne fonctionnerait pas. Il n'y a pas suffisamment de présidents d'élection — vraiment pas — et cela fait partie du problème. Beaucoup de bandes ont formé des présidents d'élection, mais ils ne sont pas autorisés à s'occuper des élections dans leur propre bande ou ne se sentent pas à l'aise de le faire. Il revient donc à une poignée de gens de l'extérieur de le faire, et aucune raison ne le justifie.

Le président : Ce que vous dites, c'est que si la Commission des traités de la Colombie-Britannique accélérât le processus et était en mesure de fonctionner comme il se doit, avec l'appui des gouvernements fédéral et provincial, nous aurions des traités modernes avec des constitutions et des processus électoraux adéquats?

M. Mack : Nous en avons beaucoup. La majorité des bandes sont prêtes. Certaines ne le sont pas, mais celles qui le sont devraient pouvoir aller de l'avant, oui.

Le sénateur Raine : Étant donné votre vaste expérience, pourriez-vous nous donner des exemples de bandes qui ont dû retirer ou destituer des dirigeants ou dans lesquelles les élections ont été contestées?

M. Mack : Je n'ai jamais eu à m'occuper de contestations. On m'a déjà demandé de me rendre dans une bande sur la côte qui avait son propre code électoral coutumier. L'un des avantages, avec les codes coutumiers — quoique dans certains cas, ce peut être aussi un inconvénient —, c'est que le ministère des Affaires indiennes semble considérer que cela ne le regarde pas. Il nous dit que c'est à nous de régler la situation.

Dans un cas en particulier, un comité d'appel a rendu une décision, puis on l'a dissous. Or, quelques membres de ce comité estimaient que cette décision leur avait été imposée; ils étaient pris dans un dilemme et ils se demandaient quoi faire, à savoir s'ils

what to do, whether to uphold the appeal or deny it or whatever. That was a bit of a mess and I was asked to go and help out. We had a band meeting that went until midnight. I said, "I do not have any authority. I have been asked to try and help you straighten this out, but the appeal board has been dissolved; Indian Affairs will not deal with it, so either we settle it now, as a community, or you will fight it out in the courts with lawyers." We went over the evidence and I made a recommendation, based on the evidence and my interpretation of it, that the appeal ought to have been upheld and a new election held, and ultimately that is what they decided to do.

That is the only case that I have had any experience with. There can be appeals on anything. I have had people call up a couple days after the election and say, "I want to appeal. There was bribery."

"Well, what was the bribery?"

"My dad's house was fixed up a month before the election."

"How long had he been waiting to have it fixed up?"

"For years."

"Why is that bribery?"

"Well, it was just before the election."

I don't know what to say. The elections that I have been involved with, the electoral officers that I have dealt with, the deputy electoral officers at the community level have all done, I think, great work. The recent election I did up on the north coast had all kinds of concerns. They had had a number of appeals, and so on, and all kinds of allegations of corrupt practices. The election band staff were directly involved, and it is really just a matter of developing trust. Was the ballot box stuffed? Well, these are the steps that we take to ensure that they cannot be stuffed. These are the records of the ballots and who voted, and so on, and those are open records. Therefore I think that if the process is open, it is not difficult to develop trust.

The cynicism within First Nations is no different from the cynicism anywhere else. I think politicians, by and large, are unfairly tainted with a pretty negative image. I argue, because I believe very strongly, that for the most part in many ways First Nations leaders are the strongest leaders that we have in the country. Just as I used to argue that — and I think for the same reasons — a number of our best leaders in Canada have come out of Quebec, because a generation ago there were not a whole lot of options; you go into politics or you go into the priesthood. With respect to First Nations, again there are not the same range of opportunities, so by and large it is very often the best people who aspire to be the leaders.

The Chair: Thank you, Mr. Mack.

Mr. Mack: Thank you for the opportunity.

devaient maintenir l'appel, le rejeter ou je ne sais quoi. C'était un peu le chaos, et on m'a demandé d'aller les aider. Nous avons tenu une réunion de bande jusqu'à minuit. Je leur ai dit : « Je n'ai pas de pouvoir. On m'a demandé d'essayer de vous aider à régler le problème, mais le comité d'appel a été dissous. Puisque le ministère des Affaires indiennes ne veut pas s'en occuper, soit nous réglons cela maintenant, ensemble, soit vous devez le faire devant les tribunaux avec des avocats. » Nous avons examiné les faits, et je leur ai recommandé, d'après la preuve et l'interprétation que j'en ai faite, de confirmer l'appel et de tenir une nouvelle élection, ce qu'ils ont finalement décidé de faire.

C'est le seul cas que j'ai eu à traiter. Les gens peuvent contester n'importe quoi. Une personne m'a déjà appelé quelques jours après l'élection pour me dire : « Je veux contester l'élection, car il y a eu corruption. »

« Comment y a-t-il eu corruption? »

« La maison de mon père a été réparée un mois avant les élections. »

« Depuis combien de temps attendait-il qu'elle soit réparée? »

« Depuis des années. »

« Pourquoi croyez-vous qu'il s'agit de corruption? »

« C'était juste avant les élections. »

Je ne sais pas quoi dire. Le processus électoral auquel j'ai participé, les présidents d'élection avec qui j'ai travaillé et les présidents du scrutin de la communauté ont tous fait, à mon avis, de l'excellent travail. Toutes sortes de problèmes se sont posés lors de l'élection dont je me suis occupé récemment sur la côte nord. Il y a eu beaucoup de contestations et toutes sortes d'allégations de corruption. Le personnel électoral de la bande y était directement lié; c'est tout simplement une question de confiance. L'urne électorale a-t-elle été remplie de faux bulletins de vote? Nous prenons des mesures pour que ce soit impossible. Voici les registres des urnes, des personnes qui ont voté, et les registres sont ouverts. Je crois que lorsque le processus est ouvert, il est facile d'inspirer la confiance.

Le cynisme au sein des Premières nations ne diffère en rien de celui que l'on constate ailleurs. Je crois qu'en général, on donne injustement aux politiciens une image très négative. Je soutiens, parce que j'y crois fermement, que la plupart des dirigeants des Premières nations sont, de bien des façons, les dirigeants les plus solides au pays. J'avais aussi l'habitude d'affirmer, avant, — et pour les mêmes raisons — que bon nombre de nos meilleurs dirigeants au Canada viennent du Québec, puisqu'il y a une génération, peu d'options s'offraient à ces gens; ils devenaient politiciens ou prêtres. En ce qui a trait aux Premières nations, elles n'ont pas la même gamme de possibilités; dans l'ensemble, ce sont très souvent les meilleures personnes qui aspirent aux postes de dirigeants.

Le président : Merci, monsieur Mack.

M. Mack : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole.

The Chair: I hope we may draw on your expertise in the future.

Mr. Mack: Please feel free to call.

The Chair: Senators, we have an open microphone session scheduled at 3:30 p.m. I have suggested that, in the future, we consider conducting the open microphone session when we start the afternoon meeting and then move on to witnesses, which will give us more flexibility. When we travel to communities outside of metropolitan areas, so many things could take place that would inadvertently delay witnesses or prevent them from attending. That would give us a better format for the meetings.

Is there any comment? Are you O.K. with that suggestion, Senator Raine?

Senator Raine: Yes.

The Chair: On this trip we must leave things as they are, but in the future, as a committee, that is how I would recommend that we look at things.

Colleagues, we have another witness before us: Cary Morin from the Alexandria First Nation.

Mr. Morin, let me introduce Senator Campbell from Vancouver, former mayor of Vancouver, Senator Lillian Dyck from the province of Saskatchewan, Senator Nancy Greene Raine from British Columbia, from the Kamloops area. I am Gerry St. Germain, senator from British Columbia, and I happen to chair this committee.

What we are studying here is the issue of Indian Act elections, in part because concerns have been raised by First Nations that the requirements under the Indian Act to have elections every two years makes it difficult. There are three aspects that we are considering: The extension of the term for chiefs and councils, which is presently two years if you come under the Indian Act. We have also been asked to research and possibly make recommendations on a common-day election when all the First Nations would have their elections, much like the national elections in the country. We have also been asked to study a possible removal mechanism, should the term of office be extended for accountability or whatever.

That is where we are at the moment, and if you have a presentation we would appreciate your making it and keeping it to 15 minutes so that the senators can ask you questions. The floor is yours, sir.

Cary Morin, Band Manager, Alexandria First Nation: As far as a presentation goes, and just for clarification, my comments will be regarding the extension of the terms of office to four years and also same-day elections. Those were the two issues.

The Chair: Would you tell us where you are from and the organization you represent, sir?

Mr. Morin: Yes. I am actually a Canoe Creek Band member. My dad is from the Meadow Lake Saskatchewan Metis settlement. I am also the band manager for the Alexandria Indian Band, the Chilcotin Band or Tl'etinqox Band, just across

J'espère que nous pourrions profiter à nouveau de votre expertise à l'avenir.

M. Mack : N'hésitez pas à me contacter.

Le président : Mesdames et messieurs, une séance ouverte au public est prévue à 15 h 30. Je propose qu'à l'avenir, nous la tenions au début de la séance de l'après-midi et que nous entendions les témoins ensuite; nous disposerons ainsi d'une plus grande souplesse. Quand nous nous rendons dans des communautés à l'extérieur des régions métropolitaines, bien des choses inattendues peuvent retarder les témoins ou les empêcher d'assister à la séance. Les réunions seraient ainsi mieux structurées.

Y a-t-il des commentaires? Acceptez-vous cette suggestion, sénateur Raine?

Le sénateur Raine : Oui.

Le président : Pour ce voyage-ci, nous ne pouvons pas faire de changements, mais à l'avenir, je recommande que nous procédions de cette façon.

Chers collègues, nous allons maintenant accueillir un autre témoin : Cary Morin, de la Première nation Alexandria.

Monsieur Morin, permettez-moi de vous présenter le sénateur Campbell, ancien maire de Vancouver, le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan, et le sénateur Nancy Greene Raine, de la région de Kamloops, en Colombie-Britannique. Je suis Gerry St. Germain, sénateur de la Colombie-Britannique et président de ce comité.

Nous avons entrepris d'examiner le régime électoral de la Loi sur les Indiens, en partie parce que les Premières nations ont dit craindre que l'obligation de tenir des élections tous les deux ans comme prévu dans la Loi sur les Indiens pose problème. Il y a trois éléments à examiner. On nous a demandé de réfléchir à la possibilité de prolonger la durée du mandat des chefs et des conseillers, qui est actuellement de deux ans dans la loi; d'envisager et peut-être de formuler des recommandations sur la tenue d'élections à date fixe pour toutes les Premières nations, un peu comme les élections nationales au pays; et d'examiner un mécanisme de destitution possible, au cas où un mandat aurait été prolongé pour des raisons de responsabilité ou d'autres raisons.

C'est là où nous en sommes. Si vous souhaitez faire un exposé, nous vous demandons de vous en tenir à 15 minutes afin que les sénateurs puissent vous poser des questions. La parole est à vous, monsieur.

Cary Morin, gestionnaire de bande, Première nation Alexandria : Je tiens à préciser que mon exposé va porter sur la prolongation du mandat jusqu'à quatre ans et sur la tenue d'élections à date fixe. Ce sont les deux points que je vais aborder.

Le président : Pourriez-vous nous dire d'où vous venez et quelle organisation vous représentez, monsieur?

M. Morin : Certainement. Je suis membre de la bande de Canoe Creek. Mon père vient du peuple métis de Meadow Lake, en Saskatchewan. Je suis également gérant de la bande Alexandria, de la bande Chilcotin ou Tl'etinqox, qui est située

the river here. It is southwest of Quesnel, and half-way between Quesnel and Williams Lake. I have been the band manager there for three months.

Previously, I worked as a contractor through the Ministry of Children and Family Development and the B.C. Association of Aboriginal Friendship Centres. Before that, I worked in Williams Lake here in policy research, communications, whatever — you name it — for the treaty society here. I worked for four bands, so I have, I guess, about four years' experience working for First Nations since I left school.

Now I will just go into my presentation.

The Chair: Yes, that is right. Whatever you are comfortable with.

Mr. Morin: Yes, I have just a few issues. I marked these down this morning. Time is not a luxury band managers are usually afforded, so I scribbled all my notes on the back of a fax confirmation.

Some of the issues with the Indian Act I have noted from my own experience. I will just state for background that the band I work for has not completed an election code, but they are in the process of doing so. They received professional institutional development dollars to actually get a membership code and an election code done, and our deadline is that we are hoping to have it done in time for our next chief and council election, which will be next year. Actually, after this meeting I have to go to a community meeting on the election code, so this is actually really perfect timing for me to kind of review the policies that we will be reviewing.

Going to the two to four years for elections, from my previous experience the problem with the two years is having different chief and council elections, specifically for tribal initiatives, for larger initiatives, for large tribal groups that want to work together. They will have different elections at different times and they will have different chiefs for different terms. What ends up happening is that if you want to move forward on some strategic visioning that you have been working on for a length of time, then basically a new chief and council can come in at any point and if they do not share that same vision, that will move everything off-track. The short term periods and the different elections make it highly challenging because different chief and councils obviously can have different agendas and different platforms. I know from my previous experience working in treaty, you could just as easily have a chief from one band out of four that supported the treaty process and then, within two years, have a plan. Then next year you will have three chiefs opposed to the treaty process and abandoning that plan, which probably explains some large deficits in the treaty process in British Columbia for tribal groups especially.

I am not sure if these are all relevant to your purpose, but I would say that I think off-reserve and on-reserve is still an issue. I was kind of told to concentrate on the election code as a whole. Do you want me to stick to the same two issues that you just spoke to, or do you want me to go off-track at any point?

juste de l'autre côté de la rivière, au sud-ouest de Quesnel et à mi-chemin entre Quesnel et Williams Lake. J'occupe ce poste depuis trois mois.

Auparavant, j'étais consultant pour le ministère des Enfants et de la Famille et la B.C. Association of Aboriginal Friendship Centres. Avant cela, je travaillais ici, à Williams Lake, entre autres en recherche stratégique et en communication pour la société de traité. J'ai travaillé pour quatre bandes et j'ai donc, je suppose, environ quatre années d'expérience de travail au sein des Premières nations depuis que j'ai quitté l'école.

Je vais maintenant vous présenter mon exposé.

Le président : D'accord, comme il vous plaira.

M. Morin : Je n'ai que quelques points. Je les ai notés ce matin. Le temps n'est pas un luxe que les gérants de bandes peuvent habituellement se permettre, alors j'ai gribouillé toutes mes notes au verso d'une confirmation de télécopie.

Je vais vous parler de certains problèmes que pose la Loi sur les Indiens d'après ma propre expérience. Je tiens à préciser que la bande pour laquelle je travaille n'a pas encore de code électoral, mais elle est en train d'en rédiger un. Elle a reçu des fonds de développement institutionnel professionnel afin d'établir des règles d'appartenance et un code électoral, et nous espérons y parvenir avant la prochaine élection de chef et de conseillers, l'année prochaine. En fait, après cette séance, je dois me rendre à une réunion de la communauté sur le code électoral; c'est donc particulièrement bon pour moi de réviser en quelque sorte les politiques que nous allons examiner.

Pour ce qui est de faire passer la durée du mandat de deux à quatre ans, d'après mon expérience, le mandat de deux ans est problématique parce que les élections des chefs et des conseillers des conseils tribaux, des initiatives plus importantes et des grands conseils tribaux qui veulent travailler ensemble sont toutes décalées. Elles n'ont pas toutes lieu en même temps, et les chefs sont différents à chaque mandat. Ce qui arrive, c'est que si l'on veut mener à bien un projet stratégique auquel on a travaillé durant un certain temps, un nouveau chef et de nouveaux conseillers peuvent entrer en scène à tout moment, et s'ils ne partagent pas la même vision, tout tombe à l'eau. Les mandats de courte durée et les diverses élections rendent les choses très difficiles parce que de toute évidence, les programmes des divers chefs et conseillers peuvent différer. D'après mon expérience en matière de traité, il se peut fort bien qu'un chef de bande sur quatre appuie le processus de traité et prépare un plan à l'intérieur de son mandat de deux ans, mais que l'année suivante, trois chefs s'opposent au processus de traité et l'abandonnent, ce qui explique probablement les retards importants dans le processus de traités en Colombie-Britannique, en particulier dans les tribus.

Je ne sais pas si ces points sont tous pertinents, mais je crois qu'il existe toujours un problème en ce qui concerne le processus dans les réserves et hors réserves. On m'a dit de me concentrer sur le code électoral dans son ensemble. Voulez-vous que je m'en tienne aux deux points dont vous venez de parler ou me permettez-vous de m'en éloigner à n'importe quel moment?

The Chair: You can make comments, we hope on the subjects and what have you, but it is up to you what you want to share with the senators. We have about 25 minutes before we go to an open microphone session.

Mr. Morin: One of the things I would say has to do with small communities, where there is an issue regarding population and capacity. With four-year terms, I think you are more likely to see that communities will actually support four-year terms if they have confidence in their capacity or in their leadership to actually deal with basic band services and such. Where you will see less confidence in communities, basically, is where there are smaller communities where they do not have a great pool of talent to select from. With these election codes coming out now, some of them are actually restricting the numbers of our people who can actually run for chief. While they are broadening the numbers of people who can run for council or vote for council, you will see, in some of the election codes, that they want only band members running for chief. If you look at the Indian Act, I could, of course, speak hypothetically, but actually, I can mention that our chief is not a band member of the Alexandria Band, but his mother is from there. He is a band member of the Anahim Band, and under the election code, if they were to change that, to amend it, then he would actually be ineligible to run.

If you have small communities that are not confident in their capacity, they are comfortable at two years, that is what I am trying to say, because it gives them that peace of mind that there will not be a chief and council in there to ruin everything for four years or five years. Where there is capacity, I would say that there needs to be stronger accountability and such for four years and five years, to monitor what chiefs are doing. There needs to be some form of oversight. That is what I would say. That would make community members probably a little bit more comfortable with longer terms. I know this from working in the treaty process, where you had to explore these issues. This issue is really in the blood quantum, community membership, eligibility, enrolment, all that. That all ties into the larger issue.

For same-day elections, I think it is a great idea. I remember the last Senate committee investigation — I am not sure if it was the Senate Committee on Aboriginal Peoples, it might have been, but one of the things they were exploring was one vote for one band member for a grand national chief with more clout. That was part of some sort of self-government initiative, potentially, in the past. I remember coming across that memo when I worked in the treaty process. I do not know if that is true or not. It might have been the Chrétien era, 2003, the era of exploring self-government.

The Chair: It might have been the House of Commons committee.

Mr. Morin: Yes, probably. I think there might have been in that, too, the question of same-day elections for all chiefs, and I think that that has its advantages as well. It gives it a little bit

Le président : Vous pouvez faire les observations que vous voulez, idéalement sur ces points ou sur d'autres, mais c'est vous qui décidez de ce que vous voulez communiquer aux sénateurs. Il nous reste environ 25 minutes avant de passer à la tribune publique.

M. Morin : Je vais vous parler des petites communautés, où il y a des problèmes de population et de capacité. Je crois que ces communautés seraient en faveur d'un mandat de quatre ans si elles avaient confiance en la capacité de leurs dirigeants de s'occuper des services fondamentaux de la bande. Ce sont principalement les petites communautés qui ne possèdent pas un grand bassin de talents qui ont le moins confiance en un mandat prolongé. Avec l'arrivée des codes électoraux, certaines d'entre elles limitent le nombre de personnes qui peuvent se porter candidates au poste de chef. Bien qu'elles permettent à plus de gens de se porter candidat aux postes de conseillers ou de voter pour les conseillers, selon certains codes électoraux, ce sont uniquement les membres de la bande qui sont autorisés à se porter candidats au poste de chef. Regardons un peu la Loi sur les Indiens. Je pourrais, bien sûr, émettre des hypothèses, mais en fait, je peux mentionner que notre chef n'est pas membre de la bande Alexandria, sauf que sa mère vient de là-bas. Il est membre de la bande Anahim, et si le code électoral était modifié, il ne pourrait pas être candidat à ce poste.

Ce que j'essaie de dire, c'est que si les petites communautés n'ont pas confiance en leur capacité, elles sont à l'aise avec un mandat de deux ans, parce que cela leur donne l'assurance que leur chef et leur conseil ne leur gâchera pas la vie durant quatre ou cinq ans. Là où c'est possible, je dirais qu'il doit y avoir une plus grande responsabilisation durant ces quatre ou cinq ans afin de surveiller ce que font les chefs. Il doit y avoir une forme de surveillance, selon moi. Les membres de la communauté accepteraient probablement plus facilement des mandats de longue durée. Je le sais parce que j'ai travaillé au processus de traité, et nous avions à explorer ces questions. En réalité, c'est une question de pourcentage de sang indien, d'appartenance à la communauté, d'admissibilité et d'inscription, entre autres. Tout cela entre en ligne de compte.

Quant à la tenue d'élections à date fixe, je crois que c'est une excellente idée. Je me rappelle de la dernière fois où un comité sénatorial s'est penché sur cette question, mais je ne sais pas s'il s'agissait du Comité sénatorial des peuples autochtones. Il avait notamment examiné la possibilité que tous les membres d'une bande puissent voter pour élire un grand chef national plus influent. Cela faisait sans doute partie d'une sorte de projet d'autodétermination, à l'époque. Je me rappelle être tombé sur une note à ce propos quand je travaillais au processus des traités. J'ignore si c'est vrai ou non. C'était peut-être sous l'ère Chrétien, en 2003, lorsqu'on étudiait la possibilité de l'autodétermination.

Le président : Il s'agissait peut-être d'un comité de la Chambre des communes.

M. Morin : Oui, probablement. Je pense que l'on y a également abordé la question des élections à date fixe pour tous les chefs. Selon moi, cela comporterait aussi des avantages, comme

more authenticity, and I think it would give our First Nations more ownership over the process, knowing that there is a grander scheme at work here.

Under the Indian Act, of course, we all are under that umbrella of this legislation and I will just say this, too, for the record: I kind of find it funny, too, that in all the band offices I have worked at, I have had to actually obtain my own copy of the Indian Act. We are supposed to be governed under the Indian Act, but I never see a copy of it anywhere. I just throw that in as a side note.

I was just talking with my mother, who has had about 30 years' experience of working in aboriginal governance, and we both seemed to think that it would have been nice if we could have a two- or three-party system, or something like that, on reserve, but that is just not the case. We have competing ideologies and you are not always guaranteed to have a government that sees things on the same page. Of course, the chief is the chair, you have the councillors or the voting members, and there is always that contentious issue. I do not think that these issues here will necessarily, in themselves, solve all the problems under the Indian Act. I will say that right upfront.

There are a lot of issues in First Nations communities, in British Columbia especially; a lot of division, a lot of things that need to be worked out if we are ever to have reconciliation amongst ourselves. We will need to work more outside of that kind of area. The same-day elections is one step towards that and First Nations have to see these kind of small steps, too. When they talk about consultation and such, they do not like big, huge documents. I have learned that. I have seen it while working in my previous job with the Ministry of Children and Family Development, when the child welfare legislation got beaten out by the leadership council. I have seen it with the Recognition Reconciliation Act that B.C. tried to pass. They like small steps, like this, that work towards something that they can all agree on, little issue by little issue. I would say that for these two areas that we are discussing, I would not see too many First Nations disagreeing, except that you can never tell for certain, but it is probably the right approach.

I think I have summed up everything. There are many other issues on the side here, but they are not relevant to your proceedings, so I will skip them.

The Chair: The question of outside chiefs is possible. In Manitoba, Chief Murray Clearsky of Waywayseecappo, which is Ojibway, was also the chief of Birdtail Sioux, which is a Sioux Nation. Does that happen quite often in your experience? Are there many chiefs that are from the outside?

Mr. Morin: I do not think so, no. Not in my experience. There is a complicated history, I guess, in B.C. as opposed to Manitoba. We were the last province to be inhabited, the last one basically to have to contend with settlement on this continent, except that there might have been Inuit or northern bands in the north after 1680 that experienced contact a lot later. I would not be

d'assurer un peu plus d'authenticité et de donner aux Premières nations la possibilité de prendre en charge le processus, compte tenu qu'il y aurait un processus plus vaste en cours.

Bien entendu, nous sommes tous assujettis à la Loi sur les Indiens, et je tiens à préciser que je trouve un peu curieux que dans tous les bureaux de bande où j'ai travaillé, j'ai dû me procurer mon propre exemplaire de la Loi sur les Indiens. Nous sommes censés être régis par la Loi sur les Indiens, mais je n'en vois jamais d'exemplaire nulle part. C'est juste une remarque en passant.

J'ai parlé récemment à ma mère, qui a travaillé environ 30 ans dans le domaine de la gouvernance autochtone, et nous pensions tous les deux qu'il aurait été bien d'avoir un système à deux ou trois partis ou quelque chose du genre dans la réserve, mais ce n'est tout simplement pas le cas. Comme il y a des idéologies opposées, il n'est pas toujours certain que tous les élus seront sur la même longueur d'ondes. Évidemment, le chef est le président, il y a les conseillers ou les membres votants, et il y a toujours un point litigieux. Je ne crois pas que ces mesures vont nécessairement résoudre tous les problèmes liés à la Loi sur les Indiens. Je vous le dis tout de suite.

Il existe beaucoup de problèmes dans les communautés des Premières nations, surtout en Colombie-Britannique; il y a beaucoup de division, beaucoup de choses qui doivent être réglées si nous voulons qu'un jour, il y ait une réconciliation au sein de notre population. Nous allons devoir agir davantage sur un autre plan. La tenue d'élections à date fixe est un pas dans cette direction, et les Premières nations doivent elles aussi voir ces petits progrès. En ce qui concerne les consultations, elles n'aiment pas les gros documents volumineux. Je l'ai constaté quand je travaillais au ministère des Enfants et de la Famille, quand la Loi sur la protection de l'enfance a été rejetée par le conseil des dirigeants. Je l'ai constaté avec la Recognition Reconciliation Act que la Colombie-Britannique a tenté d'adopter. Elles aiment les petits gestes, comme celui-ci, qui permettent de progresser et sur lesquels elles peuvent toutes s'entendre, petit à petit. Pour ce qui est des deux points dont nous discutons, je ne crois pas que beaucoup de Premières nations seraient en désaccord, même si on ne peut pas toujours en être certain. Il s'agit probablement de la bonne approche.

Je crois que j'ai tout résumé. Il y a bien d'autres enjeux, mais ils ne sont pas en rapport avec vos délibérations, alors je n'en parlerai pas.

Le président : Nous pourrions parler de l'élection de chefs de l'extérieur. Au Manitoba, le chef Murray Clearsky de la bande Waywayseecappo, qui est ojibway, était aussi chef de la Birdtail Sioux, une nation sioux. Cette situation est-elle fréquente, selon vous? Y a-t-il beaucoup de chefs qui viennent de l'extérieur?

M. Morin : J'en doute, pas d'après mon expérience. Je suppose que la situation de la Colombie-Britannique est plus complexe que celle du Manitoba. Notre province a été la dernière à être habitée, pratiquement la dernière à faire face à la colonisation sur ce continent, à part peut-être certaines bandes inuites ou du Nord, qui n'ont eu de contact avec l'extérieur que beaucoup plus tard,

surprised at that. As far as the major provinces go, as far as the lower coast of the provinces that line the American border, we were the last ones.

To answer your question, we do not see a lot of that because I think there is still some adherence to the band agenda. I do not think we see such things in tribal groups as much. It is hard to conceive, I guess, for a First Nation person from another nation being the chief of your nation, or of any band within your nation, when you can barely tolerate somebody from another band being the chief of your band.

The Chair: You say you are going to a meeting after this?

Mr. Morin: Yes.

The Chair: I missed what the meeting was. Was it on custom codes?

Mr. Morin: Yes.

The Chair: All right. Questions?

Senator Campbell: I do not have a question; it is more of a comment.

I have not heard this before, but I agree with your comments having to do with the size of your community and its capacity. I do not think that we have heard a lot about that and I think that it is really a crucial consideration for a group who are picking their leadership. I agree with you that you must have real confidence in the people that you are voting in when you have a small population because you do not want to wake up one morning and find out that you have made a mistake, and that it will take you five years to get out of it.

The second thing that you said that I have not really thought that much about, but I I agree, is the idea of small steps, of moving along, moving towards the goal. I would like to pose a question to you. Let us just stick with the election; I will not go any further than that. I will not go into the Indian Act. Let us say on the issue of the election, it is not too big a step to consider going from what is under section 74 of the Indian Act and going to custom; that is not too big a step. Then when you get into the actual design of it, where you have your choices, does that become problematic because it is simply too big, on-reserve/off-reserve, the length of time that you are elected? How are you remunerated? If you do not show up for a meeting, what happens? When you get into that type of thing, does that become overwhelming or do you simply take it issue by issue until you come to a resolution?

Mr. Morin: I think we will find that out, probably, but right now some of the bands here have included those provisions that you spoke of about, which are basically provisos for removal. I actually went through all the contents of your typical election code and I listed 12.

Senator Campbell: Can you list them for us?

après 1680. Je n'en serais pas surpris. Toutefois, pour ce qui est des principales provinces et de la basse côte des provinces qui longent la frontière américaine, nous avons été les derniers.

Pour répondre à votre question, cela n'arrive pas fréquemment parce qu'il y a encore une certaine fidélité à la culture de la bande. Je ne crois pas que cette situation soit fréquente dans les tribus. Je suppose qu'il est difficile d'accepter qu'un membre d'une autre Première nation soit chef de votre nation ou d'une bande au sein de votre nation, puisqu'on peut à peine tolérer d'avoir pour chef quelqu'un d'une autre bande..

Le président : Avez-vous dit que vous vous rendez assister à une réunion après cette séance?

M. Morin : En effet.

Le président : Je n'ai pas compris sur quoi portait la réunion. Est-ce sur les codes coutumiers?

M. Morin : Oui.

Le président : Très bien. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Campbell : Il s'agit davantage d'une observation que d'une question.

Même si je n'en avais pas entendu parler avant, je suis d'accord avec vous en ce qui concerne la taille de la communauté et sa capacité. Je ne crois pas que nous en ayons beaucoup entendu parler, mais c'est une question fondamentale pour un groupe qui choisit ses dirigeants. Je suis d'accord avec vous que l'on doit faire tout à fait confiance aux personnes élues lorsqu'on a une petite population, parce qu'on ne veut pas se réveiller un matin et découvrir que l'on a fait une erreur et qu'il faudra attendre cinq ans avant de pouvoir la corriger.

La deuxième chose dont vous avez parlé et à laquelle je n'avais pas vraiment réfléchi, mais au sujet de laquelle je suis d'accord avec vous, c'est l'idée de réaliser de petits progrès, d'avancer pas à pas vers un objectif. J'aimerais vous poser une question. Tenons-nous-en aux élections; je ne vais pas parler de la Loi sur les Indiens. En ce qui concerne les élections, disons que ce n'est pas un trop grand pas que de vouloir passer de l'article 74 de la Loi sur les Indiens à un régime coutumier; ce n'est pas un trop grand pas. Quand vient le temps de l'élaboration, quand on doit faire des choix, cela devient-il problématique parce que c'est tout simplement trop vaste, les enjeux dans les réserves et à l'extérieur des réserves, la durée des mandats? Quelle est la rémunération? Si l'on n'assiste pas à une réunion, que se passe-t-il? Quand vous abordez ces questions, vous sentez-vous dépassés ou procédez-vous simplement au cas par cas jusqu'à ce que vous en arriviez à une résolution?

M. Morin : Je crois que nous allons probablement le découvrir, mais actuellement, certaines des bandes concernées ont inclus dans leur code les dispositions dont vous parlez, qui sont essentiellement des dispositions restrictives de destitution. J'ai lu votre code électoral type en entier et j'en ai trouvé 12.

Le sénateur Campbell : Pouvez-vous nous les énumérer?

Mr. Morin: Yes. Contains provisions for meetings, roles and responsibilities of chief and council, qualifications to sit as chief and on council. There is nothing about education. This is an issue I see with bands, having worked with them; there is no guarantee you are getting somebody who is even literate, let alone somebody who has a good reading comprehension or is capable of reading. You are very lucky if you get somebody educated, oftentimes, because of the low education levels in our communities. Voting eligibility is on there, removal of chief and council: provisions for that. Nomination protocol, the process for nominating people to run, and the payment fee for chief and council used to offset costs; residence of chief and council.

That is a huge issue: who is able to run for chief. You do not see people living in 100 Mile House being the mayor of Williams Lake. That is the old mentality, right? Then again, you do not see Williams Lake applying for funding from people living in 100 Mile House on their per capita schedules. There is a double-edged sword there that is a very divisive issue, and that has been going on for many years that First Nations need to reconcile. I would say that would probably be the biggest divisive issue that you will meet, as a band, when you go into an election code is residence of your elected leadership.

Voting procedure, terms of office, of course. The one I have evaluated, they set it at four years. The appeal procedure for anybody who gets in, in case there is a corrupt election practice, and amendments to the election code itself. Those are the 12 I listed down for tonight's meeting.

Senator Campbell: That is great. If you could not agree on all 12 of these, would it necessarily mean that you should not go forward with what you agree on in a protocol system?

Mr. Morin: All 12 of them?

Senator Campbell: Right.

Mr. Morin: I do not think that is the mentality we are going to follow, myself, from our end. Our mentality — and I think most First Nations will be just like us — is that we will run this through the community. We will run it by as many people as we can, off-reserve, on-reserve, and we will come to an agreement on something that can be voted on. If the vote is no, it does not get in; if the vote is yes, it gets in.

Senator Campbell: At some later time, you can address the issues one-on-one as you go along, when you have perhaps more time or more interest?

Mr. Morin: Yes. We could possibly do that. Doing it kind of piecemeal, is that what you are getting at?

Senator Campbell: No, I was not suggesting that. I was suggesting that you address the bigger picture and then, once you have that done, as any other type of governance is being formed,

M. Morin : Oui. Il y a des dispositions sur les réunions, les rôles et les responsabilités du chef et des conseillers, les qualifications requises pour siéger comme chef et au conseil. On ne dit rien à propos de l'éducation. Pour avoir travaillé avec les bandes, selon moi, c'est compliqué; rien ne garantit que la personne est alphabète, encore moins qu'elle a une bonne compréhension en lecture ou qu'elle est capable de lire. On s'estime chanceux, bien souvent, si la personne est éduquée, parce que la population est peu instruite dans les communautés. Il y a aussi des dispositions portant sur le droit de vote, la destitution d'un chef ou d'un conseiller, le protocole de mise en candidature, le processus de nomination des candidats, le règlement des frais par le chef et les conseillers (pour rembourser leurs coûts) et la résidence du chef et des conseillers.

C'est un énorme problème : qui a ce qu'il faut pour être candidat au poste de chef. Personne de 100 Mile House ne devient maire de Williams Lake. C'est la vieille mentalité, n'est-ce pas? Mais là encore, les autorités de Williams Lake ne font pas de demande de financement pour les gens habitant au 100 Mile House dans leurs tableaux par habitant. C'est un couteau à deux tranchants. Le problème de division entre les Premières nations ne date pas d'hier, et il est évident que celles-ci doivent se réconcilier. Je crois que ce qui fractionne le plus les bandes en ce qui a trait aux codes d'élection, c'est le lieu de résidence du chef élu.

Il est question des mécanismes de votation, et bien sûr, du mandat du chef élu. Le mandat que j'ai évalué a été établi à quatre ans. Soulignons également la procédure d'appel en cas de manœuvre électorale frauduleuse, ainsi que les modifications au code d'élection lui-même. Ce sont les 12 éléments que j'ai cernés pour la réunion de ce soir.

Le sénateur Campbell : C'est parfait. Si vous n'arrivez pas à un consensus à l'égard de ces 12 éléments, est-ce que cela signifie nécessairement que vous ne pourrez pas mettre en application ceux sur lesquels vous vous entendez dans le cadre d'un protocole établi?

M. Morin : Un consensus à l'égard des 12 éléments?

Le sénateur Campbell : C'est exact.

M. Morin : Je ne crois pas que nous allions nous engager dans ce processus avec cette optique. Ce n'est en tout cas pas notre intention. Notre intention, et j'imagine que ce sera aussi celle de la plupart des Premières nations, est de consulter la communauté. Nous allons le soumettre au plus de gens possible, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, de façon à convenir d'une formule qui sera soumise au processus de vote. Si les gens votent contre, le code ne sera pas adopté; si les gens votent pour, il sera adopté.

Le sénateur Campbell : Vous pourrez éventuellement vous attaquer aux problèmes un à un en cours de route, peut-être lorsque vous aurez plus de temps ou plus de raisons pressantes de le faire?

M. Morin : Oui. Nous pourrions procéder de cette façon. Prendre des mesures à la pièce, c'est bien ce que vous voulez dire?

Le sénateur Campbell : Non, ce n'est pas ce que je voulais dire. Je pensais plutôt à prendre des mesures globales, puis une fois le tout en place, vous avez la possibilité de faire les ajustements qui

then you have the opportunity to say, “I think we should tweak this here or we should do this there.” I am suggesting that you do the big step first, but then you still have the ability to tweak it as you go along.

That is great. Thank you very much, I really appreciate that.

Mr. Morin: Yes.

Senator Dyck: You were talking about the two-year time frame perhaps being best for small communities, and this gets to the point when the time frame for elections is set in the framework. If the community does not agree, I was wondering if it was possible to put into the amendment section that you could start with two years. At a later date, having arrived at whatever process you decide, and when you are comfortable with what is going on, that everything is working well, then at that point you could decide for four years or five years, or whatever, to build into the code that you have the flexibility, if you think you might need it, rather than committing to something in, you know, black and white, where you are boxed in. Do you think that is an option?

Mr. Morin: Yes, that is definitely an option. Actually, that is there under the amendment procedure for the one I reviewed. The only thing is — and I will just make one little minor correction: I would support four years, but if we are to have longer terms for all chiefs and same-day elections, if that were all to go through, ideally there needs to be a little bit more oversight on corrupt practices on reserves to give community members some peace of mind, right? As I said, there is a limited comprehension level, education level, on reserve capacity and such. I think four years works better, because they can complete a treaty, potentially, if the right people get in consistently, and it at least improves the chances that the work will get done, and that they can maybe even go to a vote.

With the one I worked on, I would say they could not even get to the point where they could vote on the next stage of the treaty process because of the limitations of the Indian Act. Yes, I would agree; that is definitely the way to go.

Senator Raine: Could you give me a little clarification of where Alexandria First Nation is? You said Alexandria and Canoe Creek; are they the same?

Mr. Morin: Canoe Creek is my reserve way out in the boonies, up Dog Creek Road. It is quite a way southwest, I guess, of Williams Lake. Alexandria is more to the north. It is up the highway, half-way between Quesnel and Williams Lake, and there are two sides to the reserve. There is the east side, which has about three houses. You will can the Alexandria Ferry Road. That is right around where the houses are. Then there is the west side reserve, where there are about 13 houses, and to reach them you need to take West Side Road from Quesnel, or Soda Creek Road

s'imposent, comme dans tout type de gouvernance qui s'installe. Vous pouvez d'abord établir un plan d'ensemble, et prendre des mesures correctives au besoin en cours de route.

C'est excellent. Merci beaucoup de votre témoignage, c'est très apprécié.

M. Morin : Oui.

Le sénateur Dyck : Vous avez indiqué que le délai de deux ans était peut-être plus approprié pour les petites communautés, ce qui nous amène à l'établissement du délai à respecter pour le déclenchement des élections. Si la communauté n'est pas d'accord, je me demandais s'il était possible d'indiquer dans la section des modifications que l'on pouvait commencer par un délai de deux ans. Une fois que toutes les pièces du casse-tête auront été mises en place et que vous vous sentirez à l'aise avec le processus établi, vous pourrez alors décider d'établir un délai de quatre ou cinq ans à respecter pour le déclenchement des élections. Il faudrait prévoir une certaine marge de manœuvre à l'intérieur du code pour ne pas s'engager noir sur blanc à l'égard de quelque chose d'immuable. Croyez-vous que ce soit possible?

M. Morin : Oui, absolument. En fait, c'est ce que prévoient les procédures de modification du code que j'ai examiné. Seulement, je me dois d'apporter une légère précision : je serais en faveur d'un mandat de quatre ans, mais si nous devons prolonger le mandat des chefs et des élections d'un jour, si ces mesures devaient être adoptées, il faudrait idéalement surveiller de plus près les processus pour prévenir les manœuvres frauduleuses et procurer une certaine tranquillité d'esprit aux membres de la communauté dans les réserves. Comme je l'ai indiqué, le niveau d'éducation et de compréhension des processus est plutôt bas dans les réserves, et les candidats potentiels se font rares. Je crois qu'un mandat de quatre ans est plus approprié, car cela permet au chef élu de terminer un traité, le cas échéant, si les candidats compétents accèdent systématiquement au poste. Cela accroît à tout le moins nos chances que le travail sera fait, et qu'il sera même possible de passer à un vote.

Le code sur lequel j'ai travaillé ne permettrait même pas la tenue d'un vote pour décider de la prochaine étape du processus d'établissement d'un traité, en raison des restrictions de la Loi sur les Indiens. Oui, c'est aussi mon avis. C'est sans contredit la voie à suivre.

Le sénateur Raine : Pouvez-vous m'indiquer où se situe la Première nation d'Alexandria? Vous avez parlé d'Alexandria et de Canoe Creek; s'agit-il du même endroit?

M. Morin : J'habite dans la réserve de Canoe Creek, loin dans l'arrière-pays, au bout de Dog Creek Road. La réserve se situe à une bonne distance au sud-ouest, si je ne m'abuse, de Williams Lake. Alexandria se situe un peu plus au nord. C'est plus haut sur l'autoroute, à mi-chemin entre Quesnel et Williams Lake, et la réserve se divise en deux sections. Il y a la partie est, qui compte environ trois maisons. Il faut prendre l'Alexandria Ferry Road. C'est là où se trouvent les maisons. Il y a ensuite la partie ouest de la réserve, où se trouvent environ 13 maisons. Pour s'y rendre, il

and go through Rudy Johnson's bridge, then you keep going up that dirt hill and eventually you get there. That is the road I am taking today.

Senator Raine: Right now, you are band manager for the Alexandria Band —

Mr. Morin: Yes.

Senator Raine: — or First Nation, but you live at Canoe Creek?

Mr. Morin: No, I do not live at Canoe Creek; I actually live at Deep Creek.

Senator Raine: You mentioned Canoe Creek, and I was not sure whether you said that you had been working there before. How many people are in the Alexandria First Nation?

Mr. Morin: About 150. I can give you an exact number for on-reserve; I believe it was 65, at the last check.

Senator Raine: The rest of them are off-reserve; a bigger percentage off-reserve?

Mr. Morin: Yes. It is a band that has not really realized its potential, yet. Right now we finally have a chief and council dedicated to technological development and we are looking to move ahead on that front, but for the most part it is one of the lower-end bands as far as socio-economic growth is concerned.

Senator Raine: You were about to comment on the on-reserve/off-reserve issue in terms of voting practices and if that is working and whether you are in favour of that, and then you did not really comment on it.

Mr. Morin: Yes. As far as the political aspect is concerned, are you asking me do I agree?

Senator Raine: Is that the practice now, to have everybody in the band vote during elections?

Mr. Morin: Yes. You try to include everyone, and encourage them to vote. That has to be. We all know the recent court decisions, *Corbière* and such. All these elections go under legal review and they are all checked. The lawyers check the election code and decide whether the election meets the standards set out by the federal government and by court decisions, I think is how it works.

The only thing is if a band is really opposed to distant leadership, or leadership by correspondence, I guess, then they will put it in their policy. They will work it in and they will find some way to manage it. If they do not have a problem with it, though, then that is what these election codes are all about, right? You trust the membership with the vote as much as you can. It depends on who is on the committee and what the committee

faut emprunter la West Side Road à partir de Quesnel, ou encore la Soda Creek Road, et traverser le pont Rudy Johnson. Il faut ensuite continuer à monter sur le chemin de terre pour arriver à la réserve. C'est la route que je vais emprunter aujourd'hui.

Le sénateur Raine : À l'heure actuelle, vous êtes le gérant de la bande d'Alexandria...

M. Morin : Oui.

Le sénateur Raine : ... ou de la Première nation d'Alexandria, mais vous habitez à Canoe Creek?

M. Morin : Non, je n'habite pas à Canoe Creek; en fait, j'habite à Deep Creek.

Le sénateur Raine : Vous avez parlé de Canoe Creek plus tôt, et je n'étais pas certaine si vous nous aviez dit que vous y aviez déjà travaillé. Combien de membres compte la Première nation d'Alexandria?

M. Morin : Environ 150. Je peux vous donner le nombre exact de membres vivant dans la réserve; je crois qu'il y en avait 65 au dernier recensement.

Le sénateur Raine : Le reste des membres vivent à l'extérieur de la réserve; un plus fort pourcentage de membres habitent en dehors de la réserve?

M. Morin : Oui. C'est une bande qui n'a pas encore réalisé son plein potentiel. Nous avons finalement réussi à avoir un chef et un conseil voué au développement technologique, et nous entendons faire progresser ce dossier, mais il s'agit d'une des bandes les moins avancées en ce qui a trait à la croissance socioéconomique.

Le sénateur Raine : Vous vous apprêtez à nous parler des pratiques électorales à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Vous deviez nous dire si cela fonctionnait et si vous étiez en faveur de telles pratiques, mais vous n'avez pas pu aller au bout de votre idée.

M. Morin : Oui. Vous me demandez si je suis d'accord avec l'aspect politique de ces pratiques?

Le sénateur Raine : Est-ce ainsi que l'on procède à l'heure actuelle? Est-ce que tous les membres de la bande ont droit de vote dans le cadre des élections?

M. Morin : Oui. Nous tâchons d'inclure tout le monde et d'encourager les membres à aller voter. C'est ainsi que les choses doivent se passer. Nous avons tous entendu parler des décisions rendues récemment par les tribunaux, comme dans le cas *Corbière*. Tous ces processus électoraux sont soumis à un examen juridique, ainsi qu'à diverses vérifications. Les avocats étudient le code électoral et déterminent si le processus satisfait aux normes établies par le gouvernement fédéral et aux décisions des tribunaux. Je crois que c'est de cette façon que les choses se déroulent.

Si jamais une bande s'oppose farouchement à un leadership à distance ou par correspondance, j'imagine qu'elle peut inclure une disposition à cet effet dans ses politiques. Il est possible de prendre les mesures nécessaires pour gérer la situation. Mais si personne ne s'y oppose, c'est là que les codes électoraux prennent tout leur sens. Il faut le plus possible faire confiance aux membres qui dirigeront le processus de vote. Tout dépend des personnes qui

membership is, who is running the election code, and whether or not they are not doing it right. Perhaps I will not make a value judgment, but if they see that there are a lot of problems that they need to fix and they do not trust the band member to vote based on their own perception of things, then you will see a large election code with a lot of stipulations on who can run, who cannot run and where they have to live and thing like that. My personal opinion is to let everyone vote and let us see which way it splits, and that should solve things, typically.

Senator Raine: You are not so concerned about the actual voting by off-reserve members. Is it hard to get people to vote? What percentage of your off-reserve members vote in elections now?

Mr. Morin: Oh, yes, it is very hard. I actually question how many bands really consistently update their band lists. We are trying to make the effort to make sure that everybody is included, but it is hard because band members will not contact the band office, and the band office has virtually no way of contacting them. There is the mail-in ballot process for off-reserve members. They receive the mail-in ballot. They have a witness sign the ballot when they are doing the nomination and the voting and such, and they return that ballot to the band, and we hope it does not get lost in the mail, but that is really the best procedure we have for voting.

My own idea on that, but I am not sure how it would work — I do not think it could work, actually, but it is always worth evaluation — is on-line voting for off-reserve members. How off-reserves seem to communicate best is through newer technologies such as computer technology.

Senator Raine: It is probably coming in the future.

Mr. Morin: Yes, we are hopeful on that.

Senator Raine: One other question I had was what you said about the same-day elections for all chiefs. You raised something that I had not heard before. We have heard comments that it would be difficult because there is a shortage of electoral officers and it might create some problems, but obviously if you are dealing with tribal councils and the chiefs are changing at different times, it does create problems.

Mr. Morin: Yes.

Senator Raine: That was interesting. Have you thought about whether, perhaps, it would be good to have it staggered, so that half would change at one time and half would change another time? In other words, the terms would change?

Mr. Morin: Yes. If it was staggered, then I would see the same problems emerging, because that is what we have in the treaty process: staggered councils, councillors being replaced every

composent le comité et de l'effectif de ce dernier, de même que de la personne qui dirige le code électoral. Il faut également savoir si ces personnes font un bon travail ou non. Sans porter de jugement de valeur, je dirais que si la communauté voit qu'il y a beaucoup de problèmes à régler et qu'elle ne fait pas confiance aux membres de la bande pour voter selon leur propre perception des choses, c'est à ce moment que sera établi un vaste code électoral contenant de nombreuses clauses visant à déterminer qui peut ou ne peut pas se présenter comme candidat, notamment en fonction du lieu de résidence. À mon avis, il faut permettre à tout le monde de voter et voir ce qu'il en adviendra. Je crois que cela pourrait régler le problème.

Le sénateur Raine : Vous semblez être persuadé que les membres hors réserve vont prendre part au vote. Est-il difficile d'inciter les gens à aller voter? Quel est le pourcentage des membres hors réserve qui exercent leur droit de vote lors des élections à l'heure actuelle?

M. Morin : Oh, oui. C'est très difficile. Je me demande même combien de bandes tiennent réellement à jour leurs listes de membres. Nous redoublons d'efforts pour veiller à ce que tout le monde ait son mot à dire, mais ce n'est pas évident, car les membres ne communiquent pas avec leur conseil de bande, et les conseils de bande n'ont aucun moyen d'entrer en contact avec eux. Les membres hors réserve peuvent voter par correspondance. Ils reçoivent les documents par la poste. Ils doivent demander à un témoin d'apposer sa signature sur le bulletin de mise en candidature et de vote, et ils retournent le tout au conseil de bande. On espère évidemment que les documents se rendent à bon port, mais cela demeure néanmoins le meilleur moyen pour eux de voter.

J'estime personnellement que l'on pourrait recourir au vote électronique pour les membres hors réserve. Je ne sais toutefois pas comment il faudrait s'y prendre. En fait, j'ai plutôt l'impression que cela ne fonctionnerait pas, mais ce serait une bonne idée de vérifier. Les membres hors réserve semblent privilégier les nouvelles technologies de communication, comme l'informatique.

Le sénateur Raine : C'est une méthode qui fera probablement son apparition dans les années à venir.

M. Morin : Oui, c'est ce que nous souhaitons.

Le sénateur Raine : J'aimerais également vous poser une question au sujet de la tenue d'élections simultanées pour tous les chefs de bande. Vous avez signalé quelque chose d'inédit pour moi. On nous a dit que ce serait difficile parce qu'il y a une pénurie d'agents électoraux. Évidemment, si on traite avec les différents conseils de bande et que les chefs sont élus à différents moments, cela crée des problèmes.

M. Morin : Oui.

Le sénateur Raine : Votre idée est intéressante. Avez-vous envisagé la possibilité d'échelonner les élections, de façon à ce que la moitié des chefs soient élus à un certain moment, et l'autre moitié à un autre moment? En d'autres mots, les mandats ne seraient pas les mêmes.

M. Morin : Oui. Mais si on procédait de cette façon, je crois que les mêmes difficultés se poseraient, car c'est ce qui se passe actuellement dans le cadre du processus des traités.

which way, left and right, and you never knew whether the chief was getting the full backing of his council or her council. I would say that a lot of bands are looking at that for their election code. It may work for individual bands on Indian Act issues or band programmes, services, you know, all that. For grander projects, though, multiband projects, I can see how the staggering could severely slow down those grant initiatives.

Personally, I am just saying that, from a tribal perspective, that is what may happen. Personally I think bands are entitled to their own opinion. That is what I think. Large governments representing little, tiny crops of people and not representing everything they believe in, to me, is not conducive towards good living. That is my own political rant for the day.

Senator Raine: It has been interesting to hear from you.

The Chair: You are saying that short terms are a problem, as is accountability. In your discussions today, will you be talking about a recall procedure in case of irregularities in the election, or else mismanagement?

Mr. Morin: Yes.

The Chair: I think everything has pretty well been covered. I would like to thank you very much, Mr. Morin, for coming in and making your presentation. Obviously, your relatives most likely came from Manitoba originally, where I came from as a Metis.

Mr. Morin: Thank you.

The Chair: Colleagues, we will now begin our open microphone session. We have before us Eleanor Lowe and Leonie Spurr from the Nadleh Whut'en Indian Band in Fort Fraser, B.C.

Ladies, as you know, we are studying the electoral process under the Indian Act, and if you would like to make a short presentation, you are more than welcome to do so. The senators may have some questions of you in regard to your presentation, and we will be seeking your views and experiences. You can go ahead now.

Eleanor Lowe, Nadleh Whut'en Indian Band, as an individual: Good afternoon. My name is Eleanor and I am the Lands Manager Assistant for Nadleh Whut'en near Fort Fraser, B.C. I also coordinate the election code committee and the two elders with me are part of the committee. We just started in March, and we are getting our professional development fees from the government, from INAC.

We heard of these hearings through the "moccasin telegraph," and we are here to tell you our views. We are starting our election code also and we have elders on our committee, we have youth on

L'échelonnement des conseils fait que des conseillers sont remplacés à gauche et à droite, et on ne sait jamais si le chef obtient le plein soutien de son conseil. Je pense que bien des bandes envisagent cette possibilité pour leur code électoral. C'est une méthode qui pourrait s'avérer efficace pour les procédures entourant le règlement des enjeux liés à la Loi sur les Indiens, de même que pour les programmes et services, entre autres, d'une bande en particulier. Pour les projets de plus grande envergure et les initiatives regroupant plusieurs bandes, par contre, j'estime que l'échelonnement des élections pourrait sérieusement ralentir le processus d'attribution des subventions.

Je crois que c'est ce qui pourrait se passer pour les projets tribaux. Toutefois, les bandes ont droit à leurs propres opinions. C'est en tout cas mon avis. Pour moi, il est difficile de créer de bonnes conditions de vie lorsque ce sont de grands gouvernements qui représentent de tout petits groupes de personnes, dont les croyances ne sont pas toutes mises en valeur. C'était mon éditorial politique du jour.

Le sénateur Raine : Votre témoignage était très intéressant.

Le président : Vous dites que les courts mandats posent des difficultés, de même que les obligations de rendre compte. Dans les discussions que vous aurez aujourd'hui, sera-t-il question d'un mécanisme de destitution en cas d'irrégularités dans le processus électoral, ou encore en cas de mauvaise gestion?

M. Morin : Oui.

Le président : Je crois que nous avons couvert toute la matière. Je vous remercie beaucoup, monsieur Morin, d'être venu témoigner devant nous aujourd'hui. De toute évidence, vos proches sont probablement originaires du Manitoba. Comme moi d'ailleurs, qui suis d'origine métisse.

M. Morin : Merci.

Le président : Chers collègues, nous entamons maintenant notre tribune libre. Nous accueillons Eleanor Lowe et Leonie Spurr, de la bande indienne Nadleh Whut'en, à Fort Fraser, en Colombie-Britannique.

Mesdames, comme vous le savez, nous étudions le processus électoral en vertu de la Loi sur les Indiens. Si vous souhaitez faire une courte présentation, nous serions heureux de l'entendre. Les sénateurs pourraient vous poser des questions à propos de votre exposé, et nous tâcherons de connaître vos opinions et d'apprendre de vos expériences. Nous vous écoutons.

Eleanor Lowe, bande indienne Nadleh Whut'en, à titre personnel : Bon après-midi. Je m'appelle Eleanor et je suis la gestionnaire adjointe des terres pour la bande Nadleh Whut'en, près de Fort Fraser, en Colombie-Britannique. Je coordonne également le comité chargé de l'élaboration du code électoral, dont font partie les deux aînés qui m'accompagnent. Nous avons entrepris ce travail en mars, et nous bénéficions de fonds de développement professionnel provenant du gouvernement, plus précisément du MAINC.

C'est par le bouche à oreille que nous avons entendu parler de ces audiences, et nous sommes ici aujourd'hui pour vous faire part de notre point de vue. Nous avons commencé l'élaboration de

our committee and we went through the four clans approach. It means that we had to have members from each clan to be representatives on our committee, so everything was fair and above board, because we want to have the best election code for our membership, for our band.

You were asking questions about same-day elections. We disagree with that, because it will create a lot of problems. Just look at Canada.

Senator Campbell: We would rather not.

Ms. Lowe: You would rather not. We will forget about that part, then.

The Chair: Forget about elections, we do not need elections.

Senator Raine: You are not alone.

Ms. Lowe: What we are trying to do is lots of research on the election codes, and we have contacted other First Nations bands within B.C. We have not dealt with treaty; we are not part of treaty, so there has been no consultation with the province of British Columbia or with Canada.

What we are doing right now, we are still under the Indian Act and we intend to develop our own election code. It is a long process, I know, but we find that two year terms are very short terms for the councillors, as well as for the issues. If a new person comes in, it takes them about one year to find out everything that they are supposed to be and know as a chief, like anything about the government, about B.C. and about all of the industry that is involved, and they have to start from scratch. By the time the year is over and they are starting to do their projects in their second year, they are out. Then a new person comes in and you cannot tell whether that new person will continue with the projects of the previous chief or not.

Because so many people always nominate, there are so many nominations within our community that we will try to slow it down somewhat by having the nominees pay a fee. The fee will go towards their campaign, because they will have to be sent out to the on- and off-reserve membership. That will be the same for the chief and for the councillors. Right now, we have five in our council, including the chief.

We do have off-reserve people in our band who do vote by proxy, and that is a big cost for our elections, because there are over 400 people who must be contacted.

The other thing is the code of conduct within the council, or the accountability and the code of ethics. We feel that is very important. At one point, Nadleh had a family representative system instead of the chief and council, and that was very effective, but the thing about it was that there was no structure,

notre code électoral, et notre comité est formé d'ainés et de membres plus jeunes. Nous avons opté pour une approche axée sur les quatre clans, c'est-à-dire que chacun des clans est représenté au sein de notre comité. Nous nous assurons ainsi de faire preuve d'équité et de transparence, car nous voulons mettre en place le meilleur code électoral qui soit pour nos membres, pour notre bande.

Il a été question d'élections simultanées tout à l'heure. Nous ne sommes pas en faveur de cette solution, car elle entraînerait différents problèmes. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil à ce qui se passe sur la scène fédérale.

Le sénateur Campbell : Nous préférons ne pas y penser.

Mme Lowe : Vous préférez ne pas y penser. Nous allons changer de sujet dans ce cas.

Le président : Oubliez les élections, ce n'est pas nécessaire.

Le sénateur Raine : À qui le dites-vous.

Mme Lowe : Nous tâchons de faire beaucoup de recherches au sujet des codes électoraux, et nous avons communiqué avec d'autres bandes des Premières nations en Colombie-Britannique. Nous ne faisons partie d'aucun traité, alors n'y a pas eu de consultations avec la province de la Colombie-Britannique, ni avec le Canada.

Pour l'heure, nous sommes toujours assujettis à la Loi sur les Indiens, et nous avons l'intention d'établir notre propre code électoral. C'est un processus de longue haleine, j'en suis consciente, mais nous pensons que les mandats de deux ans sont beaucoup trop courts pour les conseillers, car les dossiers prennent plus de temps encore à se régler. Quand un nouveau candidat est nommé, il lui faut environ un an pour se mettre au fait de tout ce qu'il doit faire et savoir en tant que chef, c'est-à-dire de bien connaître les rouages du gouvernement, de l'administration provinciale et des intervenants concernés de l'industrie. Le nouveau chef doit repartir à zéro. La première année passée, il a à peine le temps de s'atteler à la tâche qu'il doit déjà être remplacé. On ne peut d'ailleurs jamais être certain que le nouveau venu reprendra les projets entrepris par le chef précédent.

Énormément de mises en candidature sont présentées à chaque élection. Nous voulons donc en réduire quelque peu le nombre en imposant des frais aux candidats. Les frais serviront à financer leur campagne, car ils devront s'annoncer auprès des membres habitant à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. On procédera de la même façon pour le chef et les conseillers. En ce moment, le conseil de bande compte cinq membres, incluant le chef.

Des membres hors réserve de notre bande sont appelés à voter par procuration, ce qui implique des coûts faramineux lors des élections, car il faut entrer en contact avec plus de 400 personnes.

Il faut aussi penser au code de conduite du conseil, ou encore aux obligations de rendre compte et au code d'éthique. Pour nous, cet aspect est d'une grande importance. À un certain moment, la bande de Nadleh recourait à un système de représentation familiale, plutôt qu'à un chef et à un conseil de bande. Ce

and it just kind of fell apart in the end, but at the beginning it was really strong. We are considering the appeals board for our community.

My next point is in relation to something that the last witness said, in answer to your questions. That was really similar to what we are striving for in our election code. For our chiefs, we wanted to get a resume because, as he said, you need someone who is educated. However, compared to experience, such as experience in dealing with the government, you cannot do that unless you are right in there, so experience means a lot to us. We need someone to speak for us and if we are not there, who will speak for us? We are a small community.

The other question that you had was on the longer terms for chief. We agree with that, but not with the same-day elections for everyone, because we see lots of problems with that.

The other thing is that we just sent elders and youth and our proxy voter to Calgary for the AFN elections, and we would like for all of us to be able to vote for who our national chief would be. Leonie, would you like to speak?

Leonie Spurr, Nadleh Whut'en Indian Band, as an individual: One of my concerns is that I was an urban Indian for all of my life, and Eleanor was an urban Indian, too. What I do not understand, but I want to, is why all urban Indians seem to be left out of what goes on in a community. They have four councillors or five councillors, you say?

Ms. Lowe: Four.

Ms. Spurr: The number of people who live on the reserve is about 169 and the total band membership is 700, so why do need four councillors and a chief if you just have 169 to deal with? That is my question. We do not even have that much money. Why do we need that many councillors? If you do not deal with us off-reserve members, then what is the point?

The Chair: I would guess the big problem, from what I saw as we travelled across the country, is that if you have people living on-reserve, how do you bring fairness to it? They are living there, they need to live on the reserve, whereas the people who are living in town have the ability to do whatever they want, and in this case they outnumber the on-reserve members so greatly. They could make decisions that would adversely or negatively affect the people on reserve, and this is the argument that they use. I know of one band in Northern Alberta, now, where they intend to have one of their councillors from off-reserve and the remainder will be on-reserve.

régime s'avérait très efficace, mais il manquait de structure et a tout simplement fini par tomber, même s'il était vraiment solide au départ. Nous envisageons à cet effet de mettre en place des mécanismes de contestation à l'intention de notre communauté.

Mon prochain point rejoint les commentaires formulés par le dernier témoin en réponse à vos questions. Sa proposition ressemble beaucoup à ce que nous tentons d'adopter pour notre code électoral. Comme le témoin l'a si bien dit, nous devons pouvoir compter sur des chefs instruits. C'est pourquoi nous entendons exiger le curriculum vitae des candidats. Toutefois, nous savons que l'expérience pratique compte pour beaucoup, notamment pour traiter avec le gouvernement, car il faut être aux premières loges pour se faire entendre. Nous avons besoin de quelqu'un qui pourra nous représenter. Si personne n'est là pour le faire, comment pourrions-nous défendre nos positions? Nous sommes une petite communauté.

Vous vous interrogez également au sujet des mandats prolongés pour le poste de chef. Nous sommes d'accord avec cette solution, mais pas avec celle des élections simultanées pour tous, car nous entrevoyons de nombreux problèmes à l'horizon.

Aussi, nous venons d'envoyer des aînés et des jeunes, de même que notre électeur mandataire, à Calgary pour les élections de l'APN. Nous aimerions que tous nos membres puissent voter pour le chef national de leur choix. Leonie, souhaitez-vous prendre la parole?

Leonie Spurr, bande indienne Nadleh Whut'en, à titre personnel : J'ai été une autochtone urbaine toute ma vie, et c'est aussi le cas d'Eleanor. Ce que je ne comprends pas — mais croyez-moi, j'aimerais bien le comprendre —, c'est pourquoi tous les Autochtones urbains semblent être tenus à l'écart de ce qui se passe dans les communautés. Vous dites qu'il y a quatre ou cinq conseillers?

Mme Lowe : Il y en a quatre.

Mme Spurr : Environ 169 membres habitent dans la réserve, alors que la bande en compte 700. Pourquoi aurions-nous besoin de quatre conseillers et d'un chef pour s'occuper de 169 personnes seulement? C'est la question que je me pose. Nous n'avons même pas l'argent nécessaire pour financer une telle structure. Pourquoi avons-nous besoin d'autant de conseillers? Si on ne s'occupe pas des membres hors réserve, est-ce vraiment justifié?

Le président : D'après ce que j'ai pu constater lors de nos déplacements d'un bout à l'autre du pays, ce qui pose le plus grand problème, c'est d'arriver à une certaine équité pour ceux qui habitent dans les réserves. Ces gens n'ont d'autre choix que de vivre dans la réserve, tandis que ceux qui habitent en ville ont beaucoup plus de liberté. Et dans ce cas-ci, ces derniers sont beaucoup plus nombreux que la population de la réserve. Ils pourraient prendre des décisions qui auraient des répercussions néfastes ou négatives sur les membres de la réserve. C'est d'ailleurs l'argument qu'on nous sert quand la question est posée. Je sais qu'une bande du Nord de l'Alberta a l'intention de confier un poste de conseiller à un membre hors réserve, et les autres à des membres de la réserve.

I hear what you are saying, but everything under the Indian Act is really geared for people on-reserve.

Ms. Spurr: If you are a band member, you should be treated equally.

The Chair: The argument is that there is no question that they should be treated fairly, but why equally? It is just like the situation where one son stays on the farm and works with his dad and the other son goes to town. I do not know whether the son who goes to town should have as much.

Ms. Lowe: I know that very well.

The Chair: Do you have a solution? What would be fair? You say you have spent most of your life in the urban area, off-reserve. What would be fair, do you think, to the people on-reserve? A lot of the benefits are only designed under INAC to benefit people on-reserve.

Ms. Spurr: If that is the case, then they should not have so many councillors still in place with the small amount of people who are on-reserve. That is part of my grief. If we do not have any money to pay that many people to do the work for people on-reserve then they should have two or three councillors, not four. That is an extra expense from our budget, whichever way they pay themselves.

Senator Dyck: On the question you raised with respect to the amount of money that the band gets, how much of that would go towards paying the chief and council?

Ms. Spurr: I have no idea what they get paid or what their salary is.

Senator Dyck: On the issue of on-reserve and off-reserve members, would you guess that most of the off-reserve members are women who have left? Do you think there is a gender dimension to this?

Ms. Spurr: I do not think they are mostly women, because even though I have more daughters than sons — I just have one son — and they all live off-reserve, too. I can only speak for myself and I do not know how many males there are off-reserve, but if you look at the list, I suppose you could find out.

Ms. Lowe: For the on-reserve population, there are more women than men.

Senator Dyck: On-reserve?

Ms. Lowe: On-reserve, except for one age group, but most age groups from 0 to 19 are all high in women; from 19 to 30, they are all women and right in between, I think, in the 40s and 50s they are all male and then when you go to the elders, they are all females, so we have a lot of six-to-one.

Je comprends votre point de vue, mais toutes les dispositions de la Loi sur les Indiens s'adressent aux personnes vivant dans les réserves.

Mme Spurr : Les membres d'une même bande devraient tous être traités de la même façon.

Le président : Il ne fait aucun doute que tous les membres doivent être traités équitablement, mais pas nécessairement de la même façon. Prenons l'exemple d'un fils qui décide de travailler sur la ferme familiale, tandis que son frère part vivre en ville. Je ne sais pas si le fils qui décide d'aller à la ville devrait récolter autant que son frère.

Mme Lowe : Je connais trop bien la réponse.

Le président : Avez-vous une solution à nous proposer? Qu'est-ce qui serait équitable? Vous nous avez dit avoir passé la majeure partie de votre vie dans la région urbaine, à l'extérieur de la réserve. Qu'est-ce qui serait juste, selon vous, pour les personnes qui habitent dans les réserves? Beaucoup des prestations accordées par le MAINC s'adressent exclusivement aux membres des réserves.

Mme Spurr : Si c'est le cas, pourquoi élire autant de conseillers quand si peu de gens habitent les réserves? C'est en partie ce qui me dérange. Si nous n'avons pas assez d'argent pour payer toutes ces personnes qui travaillent pour les membres des réserves, alors il faudrait s'en tenir à deux ou trois conseillers, pas quatre. C'est une dépense supplémentaire tirée de notre budget, peu importe la façon dont ils sont payés.

Le sénateur Dyck : Vous avez parlé des sommes que reçoit la bande. Quel pourcentage de cet argent est voué aux salaires du chef et des conseillers?

Mme Spurr : Je ne saurais vous dire à combien s'élèvent leurs salaires.

Le sénateur Dyck : Pour ce qui est des membres des réserves par rapport aux membres hors réserve, pensez-vous que la plupart des personnes qui ont quitté les réserves sont des femmes? Croyez-vous que le genre soit un facteur dans ce cas-ci?

Mme Spurr : Je ne crois pas qu'il soit question de femmes surtout, même si j'ai moi-même plus de filles que de garçons (je n'ai qu'un fils), et que mes enfants habitent tous à l'extérieur de la réserve également. Je ne peux vous parler que de ce que je vois, et je ne sais pas combien d'hommes vivent en dehors de la réserve. J'imagine que ce serait possible de le savoir en examinant la liste.

Mme Lowe : La population des réserves est composée majoritairement de femmes.

Le sénateur Dyck : Sur les réserves?

Mme Lowe : Sur les réserves, sauf pour un groupe d'âge, les femmes sont plus nombreuses. En effet, entre 0 et 19 ans, les membres féminins sont en majorité, et entre 19 et 30 ans aussi. Je crois que pour les 40 et 50 ans, les hommes sont en majorité, mais chez les aînés, on trouve encore une majorité de femmes. On a donc un ratio de six pour un dans bien des groupes d'âge.

Senator Campbell: I think there are two issues here. The first issue deals with democracy and what it looks like, and that will depend on how you set up your protocol. I do not think that it is either right or fair for INAC or anybody else to tell a First Nation, or even further down to the band level, what their democracy or their governance should be.

In saying that, if you decide that every band member gets a vote, then clearly if the off-reserve members organized themselves, became informed, knew what was going on and what was happening, they could easily elect the council and the chief.

Also, in saying that, I understand your point about four councillors and one chief, but you must remember that the four councillors and one chief actually represent all of the band, so in fact they actually represent 890 people because, given even the way the election goes now, all band members have the opportunity to vote. Therefore I think the issue really will come down to the protocol: What will this protocol be? How will people be afforded a vote? What are the qualifications for being elected? Do you need to be on-reserve or off-reserve? I think once you have those answers, then you will be on your way.

I also understand how expensive it is, but at the same time, government in and of itself, because of the small number, will always be expensive. That will be the price that has to be paid to have your own protocol. I do not have the answer. I wish I had the answer to your question, because it is exactly as Senator St. Germain says: I stay on the farm with my dad and my brother goes to the city. When my dad dies, we each get half of the farm. I have been working my guts off for the last 50 years on the farm. I do not know how you come to a conclusion on that, or how you make a decision on that.

I do know this: You are going in the right direction with the protocol. I also know that the matriarchal system works much better than the patriarchal system, and I believe firmly that your results will be steeped in much more wisdom than if it were the other way around. I commend you. I have been to Fort Fraser and to Fraser Lake. It is a beautiful place. I also know of the difficulties that have befallen your community, so I wish you luck.

The Chair: You have lived all your life as an urban First Nation person?

Ms. Spurr: Yes.

The Chair: Do you receive any benefits that flow through the band back to you, if you do not mind me asking?

Ms. Spurr: No.

The Chair: Nothing?

Ms. Spurr: Nothing.

The Chair: All the moneys that come from the INAC that go to the band, none of it flows to the off-reserve people; is that what you are saying?

Le sénateur Campbell : Je pense que nous avons affaire à deux problématiques. C'est tout d'abord une question de démocratie et des apparences qu'on lui donne, et cela dépend de la façon dont on établit le protocole. Je ne crois pas qu'il soit correct ou juste que le MAINC, ou qui que ce soit d'autre, dicte la façon dont les Premières nations, ou les différentes bandes, devraient assurer leur démocratie ou leur gouvernance.

Ceci étant dit, si vous décidez que tous les membres d'une bande ont droit de vote, et que les membres hors réserve s'organisent et se mettent au courant de ce qui se passe, ces derniers pourraient très bien être en position d'élire les membres du conseil et le chef.

Aussi, je comprends votre point de vue au sujet du chef et des quatre conseillers, mais vous devez vous rappeler que le conseil de bande représente la totalité des 890 membres, puisque tous les membres de la bande ont la possibilité de voter selon le processus électoral actuel. Je crois donc que tout repose sur le protocole : Quel protocole adoptera-t-on? Comment les gens obtiendront-ils le droit de voter? Quels sont les compétences requises pour être élu? Les candidats doivent-ils habiter à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve? Je pense qu'il faut d'abord répondre à ces questions avant d'aller plus loin.

Je reconnais aussi que les dépenses sont grandes, mais il ne faut pas oublier que le gouvernement, de par sa nature et sa petite taille, sera toujours coûteux. Ce sera le prix à payer pour avoir votre propre protocole. Je n'ai pas la réponse à votre question. J'aimerais bien l'avoir, parce que le sénateur St. Germain l'a bien exprimé : j'aide mon père à la ferme familiale et mon frère va s'installer en ville. Quand mon père décède, nous obtenons chacun la moitié de la ferme. Mais j'ai travaillé d'arrache-pied sur cette ferme pendant 50 ans. Je ne sais pas comment on peut en venir à une conclusion ou à une décision dans une situation pareille.

Je sais par contre que vous êtes sur la bonne voie avec le protocole. Je sais également que le régime matriarcal fonctionne beaucoup mieux que le régime patriarcal, et je crois fermement que vos résultats seront empreints de beaucoup plus de sagesse que si la situation avait été inversée. Je vous en félicite. Je suis allé à Fort Fraser et à Fraser Lake. C'est un endroit magnifique. Je sais que votre communauté a connu son lot d'embûches, alors je vous souhaite la meilleure des chances.

Le président : Vous avez toujours vécu en région urbaine, vous qui êtes membre d'une Première nation?

Mme Spurr : Oui.

Le président : Avez-vous droit à des avantages quelconques, si vous me permettez de vous poser la question?

Mme Spurr : Non.

Le président : Aucun?

Mme Spurr : Rien du tout.

Le président : De toutes les sommes que le MAINC alloue à la bande, rien n'est versé aux membres hors réserve. Est-ce bien ce que vous me dites?

Ms. Spurr: We have our medical service, which was covered by medicare. Is that part of INAC? At any rate, we have the medical service.

The Chair: I am not sure. I believe it is Health Canada that provides your health coverage.

Ms. Spurr: Well, we all have that.

The Chair: That is pretty well it?

Ms. Spurr: That is about it. We get covered for our travel and stuff like that through the medical service if you are under the Indian Act, or if you have a status card.

Senator Raine: You can purchase gasoline tax-free?

Ms. Spurr: If you go to the reserve, yes.

Senator Raine: Yes.

The Chair: If you have a white card.

Senator Raine: Or any reserve?

Ms. Lowe: There is no white card in B.C.

The Chair: Oh, there is not?

Ms. Lowe: No. I went to Alberta and they asked for a white card, so I showed them my status card and they said, "No, that does not work here at all. You have to pay the regular prices."

The Chair: I know that Alberta have the cards.

Senator Raine: Cannot all registered band members — no?

Senator Campbell: On-band. For instance if you are a member of the Tsawwassen Nation and you go to the service station at the ferry then they get the tax off, but if they go anywhere else there is no recognition.

The Chair: The question is when you are drafting this document, are you thinking of putting in more councillors or are you thinking at all of putting in councillors who live off-reserve?

Ms. Lowe: There is a survey that has gone out to the membership on-reserve and off-reserve regarding the election code, and that was one of the questions being asked, about increasing the number of councillor positions. A lot of people just wanted to keep the same number. Another question is that they want to elect someone off-reserve as one of the councillors.

The Chair: Because that is happening in some of the First Nations in Alberta that I worked with, because we work with First Nations right across the country.

Mme Spurr : Nous avons accès à un service médical, qui est couvert par le régime d'assurance-maladie. Est-ce un service offert par le MAINC? Quoi qu'il en soit, nous avons droit à des services médicaux.

Le président : Je n'en suis pas certain. Je crois que votre régime d'assurance-maladie est assuré par Santé Canada.

Mme Spurr : Bien, c'est l'avantage qui nous est offert.

Le président : Et c'est à peu près tout?

Mme Spurr : C'est à peu près tout. Ceux qui sont assujettis à la Loi sur les Indiens, ou qui ont leur carte de statut d'Indien, sont couverts par le régime d'assurance-maladie lors de leurs déplacements ou dans des situations du genre.

Le sénateur Raine : Vous pouvez acheter de l'essence sans payer les taxes?

Mme Spurr : Si vous allez sur la réserve, oui.

Le sénateur Raine : Oui.

Le président : Si vous avez une carte blanche.

Le sénateur Raine : C'est la même chose sur toutes les réserves?

Mme Lowe : Il n'y a pas de carte blanche en Colombie-Britannique.

Le président : Il n'y en a pas?

Mme Lowe : Non. On m'a demandé ma carte blanche lorsque je suis allée en Alberta, et quand j'ai montré ma carte de statut d'Indien, on m'a répondu que ça ne fonctionnait pas. J'ai dû payer le prix régulier.

Le président : Je sais qu'on fonctionne avec des cartes blanches en Alberta.

Le sénateur Raine : Tous les membres enregistrés d'une bande ne peuvent-ils pas... non?

Le sénateur Campbell : C'est seulement sur la réserve. Par exemple, si vous êtes membre de la nation Tsawwassen et que vous allez à la station-service de la gare maritime, vous pouvez avoir un crédit de taxe, mais partout ailleurs, vous devez payer le prix régulier.

Le président : Dites-moi, avez-vous l'intention de prévoir la création de nouveaux postes de conseiller dans votre code, ou pensez-vous élire des membres hors réserve aux postes de conseiller?

Mme Lowe : Un sondage a été mené auprès des membres à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve concernant le code électoral, et c'était une des questions qui étaient posées. Lorsqu'on leur a demandé s'ils souhaitaient avoir plus de conseillers, beaucoup de répondants nous ont dit qu'ils préféreraient garder le statu quo. Les résultats du sondage nous ont aussi appris que les gens voulaient qu'un des postes de conseiller soit occupé par un membre hors réserve.

Le président : C'est d'ailleurs ce que font certaines des Premières nations de l'Alberta avec lesquelles j'ai travaillé, car nous travaillons avec des Premières nations des quatre coins du pays.

Senator Raine: You mentioned that, when you set up your election code committee, you had representation on it from the four different clans. Your band registry, does it list the membership by clans?

Ms. Lowe: No, it does not, but we are part of the potlatch *balhats* system, and this one would be the leader for the Frog clan, and the other one would be the leader for the Caribou clan.

Senator Raine: The clans are not based on family?

Ms. Lowe: They are based on families, because we follow our mother, the matriarchal system. We do have one person that is off-reserve on our committee also.

Senator Raine: Is there thought being given to having representation by clan on —

Ms. Lowe: Yes, we did talk to James Westhaver from INAC, and he gave us some information on the clan system, because there is a clan system within B.C. There is First Nations that do vote through their clan system.

Senator Raine: You mentioned that you wanted candidates for chief to submit a resume and to have some education and experience. I just would warn you that there are some very wise people in our world who make great leaders who may not have formal education. If there is a way to become educated, if you are a wise and honourable person suitable to lead, I would say that it would be a little bit dangerous to exclude people who might make great leaders. Education can be learned.

Ms. Lowe: Yes, and we still have not finished our code yet, but we are hopeful in expecting a really good result from our code.

Senator Raine: You started doing this process in March?

Ms. Lowe: Yes.

Senator Raine: Have you got a time limit for when you need to be finished or when you want to be finished?

Ms. Lowe: We want to be finished in March and have the ratification vote this winter.

Senator Raine: In March?

Ms. Lowe: Yes.

Senator Raine: When you have your code to a certain level, a draft level, will you then have that looked at by INAC?

Ms. Lowe: Yes, we do have to have a draft, and it does go through the whole process.

Senator Raine: Have they told you how long it will take?

Ms. Lowe: Yes, two years.

Senator Raine: If you approve it in March, then you should have it for the following March.

Le sénateur Raine : Vous avez indiqué que les quatre clans sont représentés au sein de votre comité chargé de l'élaboration du code électoral. Est-ce que les membres de votre bande sont classés par clans dans votre registre?

Mme Lowe : Non, ce n'est pas le cas. Cependant, nous faisons partie du régime potlatch *balhats*. Nous avons ici le leader du clan Grenouille et celui du clan Caribou.

Le sénateur Raine : Ce ne sont pas des clans familiaux?

Mme Lowe : Oui, ce sont des clans familiaux. Nous suivons le régime matriarcal. Un membre hors réserve fait aussi partie de notre comité.

Le sénateur Raine : A-t-on envisagé une représentation par clan...

Mme Lowe : Oui, nous avons parlé à James Westhaver du MAINC, qui nous a donné quelques informations au sujet du régime des clans, car ce régime existe en Colombie-Britannique. Dans certaines Premières nations, le processus électoral est établi en fonction de ce régime.

Le sénateur Raine : Vous nous avez dit que vous souhaitiez que les candidats au poste de chef soumettent un curriculum vitae. Vous semblez aussi privilégier les candidats qui ont fait des études et qui ont une certaine expérience. Je me dois de souligner que des gens brillants qui n'ont pas nécessairement reçu d'éducation formelle pourraient aussi faire des leaders remarquables. Je serais portée à croire qu'on risquerait ainsi de passer à côté d'excellents candidats. Si on peut trouver une personne intelligente et honorable qui a les qualités d'un bon chef, les études peuvent toujours venir plus tard. Il n'est jamais trop tard pour apprendre.

Mme Lowe : Vous avez raison. Nous n'avons toujours pas terminé notre code, mais nous avons bon espoir qu'il nous permettra d'obtenir des résultats concluants.

Le sénateur Raine : Vous avez entrepris ce travail au mois de mars?

Mme Lowe : Oui.

Le sénateur Raine : Avez-vous établi un échéancier ou une date limite à respecter?

Mme Lowe : Nous voulons que tout soit terminé d'ici le mois de mars, et nous espérons tenir un vote de ratification cet hiver.

Le sénateur Raine : En mars?

Mme Lowe : Oui.

Le sénateur Raine : Lorsque vous aurez préparé une version préliminaire de votre code, allez-vous la présenter au MAINC?

Mme Lowe : Oui, nous devons lui remettre une première version, qui sera soumise au processus régulier.

Le sénateur Raine : Est-ce qu'on vous a dit combien de temps cela prendra?

Mme Lowe : Oui, deux ans.

Le sénateur Raine : Si le code est approuvé en mars, alors vous devriez pouvoir le mettre en place au mois de mars de l'année suivante.

Ms. Lowe: Yes, and then it has to go through a community ratification vote and then we would have to wait for INAC's approval.

Senator Raine: Do they say it will take two years after you have had your ratification vote?

Ms. Lowe: No.

Ms. Spurr: They mentioned two to three years.

Ms. Lowe: Two to three years, yes.

Senator Raine: In total?

Ms. Lowe: Yes.

Senator Raine: I wish you good luck. I am sure it will make a difference in your community.

Ms. Lowe: I sure hope so.

Senator Dyck: You mentioned that at one point in time you had a family representative system that you said was very effective for a time, but then it fell apart. How long was that system in effect?

Ms. Lowe: This happened about eight years ago. The elders were still alive then, and between eight years ago and now, we have lost a lot. It was in effect for close to two years.

Senator Dyck: The other point was with regard to who has the authority, actually, in determining how you conduct your elections. There are people who would argue that under the Constitution Act, section 35, it is actually your own right to decide how you run your elections, and that perhaps INAC is not the one that should be deciding how you do conduct your elections. Maybe this family representative system that you had would be preferable to the custom election codes.

Ms. Lowe: Yes, and we are still investigating that.

Senator Dyck: Do you think it will be possible for you to go back to the family representative system, or was that really dependent upon having elders that had the knowledge on how to conduct that?

Ms. Lowe: Yes, it was really dependent upon the elders, and now the elders have gone on and we are left with young elders, like myself, who are still learning.

Senator Dyck: Yes.

Ms. Lowe: It was a great system. It was really fair because about seven people were part of it, I think, and they did quite a few things within the reserve and everyone was involved, so it was a real, united community.

Senator Dyck: Is it possible to somehow build that into the custom code, if you go the custom code route?

Ms. Lowe: That is a possibility.

Mme Lowe : Oui, et il faudra ensuite le soumettre à un vote de ratification par la communauté, puis attendre l'approbation du MAINC.

Le sénateur Raine : Est-ce que le ministère vous a dit que vous devriez attendre deux ans après la tenue du vote de ratification?

Mme Lowe : Non.

Mme Spurr : On nous a parlé d'un délai de deux à trois ans.

Mme Lowe : De deux à trois ans, c'est exact.

Le sénateur Raine : En tout?

Mme Lowe : Oui.

Le sénateur Raine : Je vous souhaite la meilleure des chances. Je suis persuadée que votre initiative fera une différence dans votre communauté.

Mme Lowe : Je l'espère.

Le sénateur Dyck : Vous nous avez dit que vous aviez déjà fonctionné selon un régime de représentation familiale, et que cela s'était avéré très efficace pendant un certain temps, mais que ce régime avait finalement été abandonné. Pendant combien de temps ce régime a-t-il été en place?

Mme Lowe : C'était il y a environ huit ans. Nos aînés étaient encore en vie à cette époque-là, mais nous en avons perdu beaucoup depuis. Ce régime a été en place pendant près de deux ans.

Le sénateur Dyck : L'autre question à se poser, c'est de savoir qui au juste a le pouvoir de décider de votre processus électoral. Certains avanceront que l'article 35 de la Loi constitutionnelle vous confère à vous seuls le droit de déterminer comment devraient se dérouler vos élections. Peut-être même que le MAINC ne devrait pas intervenir dans ce dossier. Peut-être que votre ancien régime de représentation familiale serait plus approprié qu'un code électoral coutumier.

Mme Lowe : En effet. Et nous étudions encore la question.

Le sénateur Dyck : Pensez-vous qu'il serait possible pour vous de revenir à votre régime de représentation familiale? Ce système dépendait-il trop des aînés, qui avaient les connaissances nécessaires pour diriger un tel régime?

Mme Lowe : Oui, le régime reposait totalement sur les aînés. Maintenant que nos aînés nous ont quittés, il ne nous reste plus que de jeunes aînés, comme moi-même, qui sont toujours en apprentissage.

Le sénateur Dyck : Oui.

Mme Lowe : C'était un excellent régime, très juste. Environ sept personnes en faisaient partie, si je ne m'abuse, et celles-ci étaient très actives dans la réserve. Il nous permettait de resserrer les liens de la bande, car tout le monde s'impliquait dans la communauté.

Le sénateur Dyck : Est-il possible d'inclure ces principes dans le code électoral coutumier, si c'est la voie que vous décidez d'emprunter?

Mme Lowe : C'est une possibilité.

The Chair: Your family units, are they similar to the Gitksan who have their houses, their *wilps*? You know, in Hazelton, the Gitksan govern themselves even to this day with hereditary chiefs who are determined by families or houses or *wilps*; they call them w-i-l-p-s. Is your system similar? Are they in your tribal council?

Ms. Lowe: No.

The Chair: No? Are you Carrier-Sekani?

Ms. Lowe: Yes, we are.

The Chair: The one thing that I will not comment on is the vote for the AFN elections. That comes up often. We will let First Nations deal with that.

Ladies, we do not have all the answers. We had a witness here who said that one size does not fit all, and that is correct because each First Nations community is unique unto itself; they have their own unique aspects to their communities. We wish you well in working out your custom code and we thank you for your information, because some of the things that you have brought forward are consistent. There is a consistency right across the country in relation to the shortness of terms and the accountability factor. The recall process is another thing that is of great concern; recall in the event that there are irregularities in the election or irregularities in the operations of the band.

We thank you from the bottom of our hearts for coming. Do you have anything else you want to say before you leave?

Ms. Lowe: I just wanted to say thank you for listening to us, and I will take the senator's advice on the family rep. Nancy? Thank you.

The Chair: Thank you.

We will now call on Dennis Patrick to make a presentation.

Tell us where you are from, if you would be so kind, and what you do.

Dennis Patrick, Stelat'en First Nation as an individual: Yes. I am from Stelat'en First Nation, also known as Stellaquo. We are situated two hours west of Prince George, with a population of approximately 400; 200 live on-reserve and 200 live off-reserve. I currently assist the band in consulting. I was formerly the chief in 1984 and 1989 and I sat on council for a number of terms and managed the education programme, the social development programme and the natural resource program. My last training was in environmental monitoring, so I have done extensive environmental reviewing and contract work as well as technical consulting in computer knowledge and technology. I wrote the technology plan for our community.

Many organizations do not have a budget for technology. They do not have the capacity to manage technology because it is changing every month with new gadgets, new devices and new

Le président : Est-ce que vos unités familiales sont semblables à celles des Gitksan, qui ont leurs propres maisons, leurs *wilps*? Vous savez, à Hazelton, les Gitksan assurent eux-mêmes encore aujourd'hui leur gouvernance par des chefs héréditaires qui sont nommés par des familles, ou encore des maisons ou *wilps*; le mot est « w-i-l-p-s ». Est-ce ainsi que votre régime fonctionne? Font-ils partie de votre conseil tribal?

Mme Lowe : Non.

Le président : Non? Est-ce un conseil tribal Carrier-Sekani?

Mme Lowe : Oui, c'est exact.

Le président : Je m'abstiendrai de tout commentaire concernant les élections de l'APN. C'est une question qui revient souvent. Nous laisserons aux Premières nations le soin de régler ce dossier.

Mesdames, nous n'avons pas les réponses à toutes nos questions. Des témoins nous ont dit qu'il n'y avait pas de solution unique, et c'est bien vrai, puisque chaque communauté des Premières nations est unique en soi; chacune a ses propres particularités. Nous vous souhaitons bonne chance avec votre code électoral et nous vous remercions de nous avoir fait part de vos commentaires, car vos idées rejoignent en partie celles des témoins qui vous ont précédées. La question de la courte durée des mandats et de la responsabilisation fait l'unanimité au pays. Le mécanisme de destitution suscite également beaucoup d'inquiétude; la destitution en cas d'irrégularités lors du processus électoral ou dans le cadre des activités de la bande.

Merci du fond du cœur d'être venus nous voir. Avez-vous quelque chose à ajouter avant de partir?

Mme Lowe : Je voulais simplement vous remercier de nous avoir écoutés. Je m'efforcerai de suivre les conseils du sénateur au sujet du système de représentation familiale. Nancy? Merci.

Le président : Merci.

Nous entendrons maintenant la déclaration de Dennis Patrick.

Auriez-vous l'amabilité de nous dire d'où vous venez et ce que vous faites?

Dennis Patrick, Première nation Stelat'en, à titre personnel : Bien sûr. Je suis membre de la Première nation Stelat'en, également connue sous le nom de Stellaquo. Sise à deux heures à l'ouest de Prince George, notre collectivité compte environ 400 habitants, dont 200 vivent dans la réserve et 200 à l'extérieur de celle-ci. À titre de consultant, j'apporte mon aide à la bande, dont j'ai déjà été chef en 1984 et en 1989. J'ai siégé au conseil de bande pendant plusieurs mandats. J'ai administré les programmes d'éducation, de développement social et de ressources naturelles. Le dernier cours que j'ai suivi portait sur la surveillance de l'environnement, ce qui m'a permis de travailler beaucoup dans ce domaine et d'obtenir des contrats de consultant en technologie informatique. J'ai rédigé le plan sur la technologie de notre collectivité.

Nombreux sont les organismes qui ne sont pas dotés d'un budget en matière de technologie. Ils ne sont pas en mesure de gérer la technologie qui évolue tous les mois avec l'avènement des

software. The devices that are in the stores today are outdated by the time they're marketed. I do a lot of things but currently within the election process, I was taught quite well that the chief system is a government chief system, it is not our traditional values. It is not our traditional beliefs and it is not our tradition to have an elected chief. We have four clans and each clan has its own spokesperson and they, in turn, elect a head person to speak on behalf of the community.

That is confusing to our people, because you have an elected person telling the hereditary chiefs what to do, and it should be the contrary; it should be the other way around. There is also a misconception that the chief is ruling with an iron thumb, where he has an absolute say in all aspects of the community; in fact, technically, he is only the head spokesperson of the council, the chief councillor of the community. For community members, it is quite confusing because a lot of chiefs tend to run amuck with their power, making unilateral decisions on community development, for example. They may espouse a project without having input from the community members.

The electoral process is flawed on several grounds. You have an on-reserve population and you have an off-reserve population. The people who live off-reserve are not affected by the dynamics and the decisions happening at the community level. Democratically, I am sure they would have the same rights as in the Canadian voting public, but the fact is that the power of the chief only resides in the community. It does not go into the territory; it does not go into the province. Another misconception that people have is that if you are chief, you are walking around with a base of power, but that base of power is only tied to the community.

Our traditional leaders have the power base in the territory, and in fact we have not relinquished our rights and title to the community since time immemorial. That is another confusion, where our authority and our sovereignty is in question any time the province decides to develop the property in relation to mining, forestry or resource extraction. It gets even more confusing because we have trapline holders and some people refer to them as "kaya" and in different dialects it is "kayo." Kaya is a territory that our traditional leaders held, and they are confusing traplines with actually the boundaries of the hereditary chief, and those type of things need to be discussed and fleshed out: What are traplines and what are traditional territories, and what is a chief's delegated responsibility?

The key term there is delegated authority. It is not absolute authority. It is not within the jurisdiction of community. I mean the European concept in terms of mayor, the way the mayor looks after a community.

I am probably the last of the few who can speak to you in terms of actual history that has happened in our territory. The generation that is living now has little understanding of the language, of the culture, of the way we live, of the way my grandparents lived off the land and the traplines, actually making a living harvesting furs, harvesting salmon and hunting within our

divers appareils, logiciels et gadgets. Les produits qu'on retrouve dans les magasins sont périmés dès qu'ils sont commercialisés. J'ai donc plusieurs cordes à mon arc, mais j'ai très bien saisi que le processus d'élection des chefs ne fait pas partie de nos valeurs ni de nos croyances traditionnelles. Avoir un chef élu ne s'inscrit pas dans nos traditions. Nous sommes divisés en quatre clans. Chaque clan a son porte-parole. Ces porte-parole choisissent un chef pour nous représenter.

Cette situation est déroutante pour nous, car nous nous retrouvons avec une personne élue qui dit quoi faire aux chefs héréditaires, alors que ce devrait être l'inverse. Prête également à confusion l'idée que le chef dirige avec une main de fer, qu'il exerce un pouvoir absolu sur tous les aspects de la vie de notre collectivité. En théorie, il n'est que le principal porte-parole du conseil, le conseiller en chef de la collectivité. Cela prête passablement à confusion au sein de la bande, parce que beaucoup de chefs ont tendance à perdre de vue la réalité, prenant notamment des décisions unilatérales en matière de développement de la collectivité. Ils peuvent approuver un projet sans consulter les membres de la bande.

Le processus électoral est imparfait à plus d'un titre. Une partie de la population vit dans la réserve alors que l'autre se trouve à l'extérieur de celle-ci. La dynamique et les décisions prises n'ont aucune influence sur cette dernière. Je suis certain que, sur le plan démocratique, cette population jouit des mêmes droits que les électeurs canadiens, mais il n'en demeure pas moins que le pouvoir du chef s'exerce uniquement au sein de la réserve. Ce n'est pas une question de territoire ni de province. Voici une autre idée erronée : à titre de chef, vous êtes investi d'un pouvoir qui ne peut s'exercer qu'au sein de la réserve.

Nos chefs traditionnels exercent leur pouvoir sur le territoire. En fait, nous n'avons pas abandonné nos droits et titres depuis des temps immémoriaux. Ce qui prête également à confusion, c'est lorsque toute notre pouvoir et notre souveraineté sont remis en question toutes les fois que la province décide d'exploiter des ressources minières, forestières ou autres. Ce qui complique encore davantage les choses, c'est que nous avons des propriétaires de zone de piégeage, qu'on désigne sous le nom de « kaya » ou de « kayo », selon le dialecte. Le « kaya » est une zone dont nos chefs traditionnels sont propriétaires. On confond zone de piégeage et territoire appartenant au chef héréditaire. Toutes ces questions doivent être examinées. Il faut déterminer ce qu'est une zone de piégeage, ce qu'est un territoire traditionnel et quelle est le pouvoir délégué d'un chef.

L'expression qu'il faut retenir, c'est « pouvoir délégué ». On ne parle pas de « pouvoir absolu ». Il ne s'exerce pas sur l'ensemble de la collectivité, au sens du concept européen de maire administrant la collectivité.

Je suis probablement l'un des rares derniers en mesure de vous raconter ce qui s'est véritablement passé sur notre territoire sur le plan historique. La génération qui y vit actuellement possède quelques connaissances de notre langue, de notre mode de vie et de la façon dont mes grands-parents tiraient leur subsistance de la terre et des zones de piégeage : prise d'animaux à fourrure,

traditional territory. Over time, we have lost sight of our goal. We have lost sight of the Penner Report, of the Pearse Commission and all those things that went before, and deliberating what our ills are at the community level. Although there are a lot of bright aboriginal people out there, we are not utilizing their skills at the community level. The one thing I have heard is that we are hiring a lot of outside sources and we lack the doctors, the nurses and the technicians. They are out there, they exist, but they are not in the communities; they are in the mainstream society.

As we become more aware of our responsibilities, the elections tend to fall by the wayside because of lack of awareness, lack of education, lack of these types of settings where you actually understand what the electoral procedures are. Within our community we have developed an election code; it clearly describes how an election is run and in the last two formats, we failed to follow that rule. Once you are nominated, you have two weeks to reply. If you do not reply, then your name is removed from the ballot list. There is a distinct community forum for all the candidates to give their platform, and in most cases the candidates were already realized without the election process. It is connection through family members, through relatives.

It makes the election process null and void when a candidate is already proclaimed chief, and that has happened in our community where we have a generation of people who have so many members that, no matter who runs, it will be up to that family to decide who becomes chief. Once you have awareness and education, it would bring light to those inaccuracies or dysfunctions of the electoral process.

I think in these last hundred years that we have come through, the history of our people has been diluted. They call it Indian studies and the stuff that those Indian studies comes from is the U.S. prairies and everywhere else but the Carrier people, who are a distinct nation within our territory. We have a distinct language, we have a distinct culture, we have a distinct way of life. I appreciate the prairies and all the other First Nations having their culture, but it is not Carrier culture. We have a different value system with our hereditary leaders. We have the clans, we have houses and the traditions that fall within those houses.

I think we are 99.9 per cent close to assimilation at this point in time. These new discussions will continue when my grandchildren will be talking about Indian affairs and the Indian Act, and I find that to be disheartening: that the Indian Act is the law of the land and it is not being followed in the community. It clearly states in black and white that status, registered Indians are to reside in the community and it is not happening. It is so diluted that anybody who comes into the community can live there without cause or without question. I understand that there are some places where lands are leased and they are legally allowed to live there, but aside from that, the Indian Act is clear as to who can reside in the community.

I will be glad to answer any questions that you may have.

Senator Campbell: How big is the Carrier Nation? Would you be the northern part of the Carrier Nation?

saumon et chasse sur notre territoire traditionnel. Nous avons fini par oublier notre objectif. Nous avons mis de côté le rapport Penner, les conclusions de la Commission Pearse et tous les travaux précédents, nous attardant sur nos lacunes au sein de la collectivité. On y retrouve de nombreux Autochtones brillants, dont les compétences ne sont pas mises à contribution. On me répète sans cesse qu'on embauche beaucoup à l'extérieur de la collectivité. Nous manquons de médecins, d'infirmières et de techniciens. Pourtant, il y en a à l'extérieur de la collectivité, mais nous en manquons.

Nous sommes de plus en plus conscients de nos responsabilités, mais nous avons tendance à délaissé le processus électoral en raison de notre manque d'informations, de formation et de connaissances sur la question. On a élaboré un code électoral qui précise le déroulement d'une élection, code que nous n'avons pas respecté lors des deux dernières élections tenues. Lorsque vous êtes mis en nomination, vous disposez de deux semaines pour y donner suite, sinon votre nom est enlevé de la liste des candidats. Au sein de la collectivité, les candidats disposent d'un forum pour y exposer leur programme électoral. Dans la plupart des cas, le processus électoral n'y est pour rien dans le choix des candidats. C'est une question de relations : la famille et les autres membres de la parenté.

Le processus électoral est inutile lorsque le candidat est déjà proclamé chef, ce qui s'est déjà produit dans notre collectivité qui compte des familles nombreuses. L'une d'entre elles est si nombreuse qu'elle peut décider qui deviendra chef peu importe les candidats. Sensibilisés et formés davantage à la question, nous serions mieux à même de mettre au jour les lacunes ou les dysfonctions du processus électoral.

Au cours des cent dernières années, notre histoire s'est diluée, je pense. Le programme appelé « Études indiennes » aborde les questions touchant les Prairies américaines ou partout ailleurs, mais passe sous silence les Carrier, qui sont un peuple distinct avec une langue, une culture et un mode de vie qui lui sont propres. Je suis sensible à la culture des peuples des Prairies et à celle des autres Premières nations, mais ces cultures n'ont rien à voir avec celle des Carrier. Notre système de valeurs est différent : chefs héréditaires, clans ainsi que regroupements de parenté et traditions en découlant.

À l'heure actuelle, notre taux d'assimilation atteint presque 99,9 p. 100, selon moi. Ces nouveaux sujets de discussion seront repris par mes petits-enfants lorsqu'il sera question des Affaires indiennes et de la Loi sur les Indiens. Je trouve démoralisant que la Loi sur les Indiens, loi du pays, ne soit pas respectée dans la collectivité. Elle prescrit noir sur blanc que les Indiens inscrits doivent demeurer dans la collectivité, ce qui n'est pas le cas. La situation est telle que quiconque peut venir s'installer dans la collectivité sans être tenu de justifier quoi que ce soit. Je sais qu'il existe certains endroits où l'on peut louer une terre pour y vivre en toute légalité, même si la Loi sur les Indiens précise les conditions à satisfaire pour pouvoir résider dans la collectivité.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le sénateur Campbell : Quelle est la taille de la Nation des Carrier? Occupez-vous la partie nord de son territoire?

Mr. Patrick: We are part of the Carrier-Sekani Tribal Council. There are eight member bands, and historically there are 14 member bands of the Carrier-Sekani Tribal Council.

Within the Carrier Nation you are looking at a territory from Quesnel to the Yukon border, from the Alberta border out to Smithers. That is a good third of the province, I would say.

Senator Campbell: So you are Telkwa? You say the Yukon border to Smithers?

Mr. Patrick: Smithers, yes.

Senator Campbell: And how far south?

Mr. Patrick: Quesnel.

Senator Campbell: You would not take in Bella Coola?

Mr. Patrick: No.

Senator Campbell: Alexis Creek?

Mr. Patrick: They are border; they are Chilcotin.

Senator Campbell: I am just trying to get some idea of the size here because I am trying to put that into — if you had an election, how would this look? You know, I understand what you are saying. The concept of “chief” is a white concept; it is not a First Nations concept.

Mr. Patrick: Yes.

Senator Campbell: All the way over to the border, so McBride, Nazko, Quesnel. Is that Quesnel?

Mr. Patrick: Carrier, yes.

Senator Campbell: Wow. There was something you said that I do not have an answer for, and maybe you do, and this is off the topic. More and more we know that First Nations people are becoming educated in law, in medicine, in engineering, in virtually every field. Why do they not come back?

Mr. Patrick: The way the band functions is on program funding and there is no advancement in the programs. They are limited. You stick to a budget, and you must live within that budget and you die with that budget. There is no advancement in the profession, where you can move up the salary scale, and you are just stuck with that basic program.

Senator Campbell: Would you agree that if we looked at the Carrier Nation as a whole — not a band of 169 here or 150 over here — if we looked at this nation and the size of it and within that nation there being also many communities, would you not see a way of somebody being able to go there, make a tremendous contribution, obviously, and be satisfied and happy from a salary point of view? Am I dreaming in technicolour?

Mr. Patrick: Yes, theoretically it could be done, but the thing is that the politics and the dynamics of people who live on-reserve and off-reserve, those are two separate, unique mentalities. The

M. Patrick : Nous faisons partie du Carrier-Sekani Tribal Council, qui compte huit bandes membres, alors qu'historiquement il y en avait quatorze.

Le territoire de la Nation des Carrier s'étend de Quesnel à la frontière du Yukon et de la frontière de l'Alberta à Smithers, ce qui représente, selon moi, au moins le tiers de la province.

Le sénateur Campbell : Cela englobe donc Telkwa? Vous dites que le territoire s'étend de la frontière du Yukon à Smithers?

M. Patrick : À Smithers, effectivement.

Le sénateur Campbell : Et jusqu'où s'étend-il au sud?

M. Patrick : Jusqu'à Quesnel.

Le sénateur Campbell : Cela n'engloberait pas Bella Coola?

M. Patrick : Non.

Le sénateur Campbell : Alexis Creek?

M. Patrick : Cette collectivité se situe à la limite. Elle se trouve sur le territoire des Chilcotin.

Le sénateur Campbell : Je voudrais simplement évaluer la taille de votre territoire, parce que j'essaie de me faire une idée du tableau d'ensemble si vous y teniez des élections. Vous savez, je comprends où vous voulez en venir. « Chef » est un concept de blanc. Ce n'est pas un concept autochtone.

M. Patrick : Oui.

Le sénateur Campbell : Votre territoire s'étend jusqu'à la frontière, ce qui englobe donc McBride, Nazko et Quesnel. Et Quesnel?

M. Patrick : Tout à fait.

Le sénateur Campbell : Super! Quelque chose m'échappe dans ce que vous avez dit. Vous pourriez peut-être m'éclairer. C'est hors sujet, cependant. Nous savons que de plus en plus d'Autochtones obtiennent des diplômes en droit, en médecine, en génie et dans presque tous les domaines. Pourquoi ne retournent-ils pas dans leur collectivité après leurs études?

M. Patrick : Le budget de fonctionnement de la bande repose sur le financement des programmes qui ne favorisent pas l'avancement. Tout est restreint. Vous êtes tenus de ne pas dépasser le budget alloué. Il n'y a aucun avancement possible. Vous ne pouvez pas gravir l'échelle salariale. Vous devez vous en tenir au budget de base.

Le sénateur Campbell : Compte tenu de la taille de la Nation Carrier — on ne parle pas d'une bande de 169 personnes ici ou de 150 personnes là — et compte tenu également du grand nombre de collectivités dans cette nation, diriez-vous que quelqu'un pourrait aller s'y installer, s'y rendre très utile et, naturellement, s'y sentir heureux et satisfait du point de vue salarial? Suis-je en train de rêver en couleurs?

M. Patrick : Ce serait possible en théorie, mais la politique, la dynamique et les mentalités sont différentes selon que vous vivez dans la réserve ou à l'extérieur de celle-ci. La première catégorie est

people stuck on programs are marginalized, and the people who live off-reserve have access to employment, have access to greater programs and have opportunities to advance themselves.

Senator Campbell: They would argue the opposite. I have heard the exact opposite. Now I am just finally coming to see both sides and understand that in fact you are both marginalized because of the way the Indian Act is set up, deciding who is and who is not within the confines of this huge budget, this huge funding. Thank you very much. Please continue.

Mr. Patrick: For example, in the city of Prince George, you have a funding source for economic development; you have PGNAETA, the Prince George Nechako Aboriginal Education and Training Association, or some other training capacity to allow people to have some training source; you have UNBC and you have CNC and they all provide aboriginal training, technical and professional development. In the city of Prince George, there are 30 urban aboriginal organizations for people living there to access if they need help.

Senator Campbell: You are right in the middle of this. You have Prince George, you have Burns Lake. Why would the people who are from your band, your nation, not be able to take advantage of those same facilities? Is it because of the distance? Because they have to leave? Because they have to move?

Mr. Patrick: I have had personal experience with all of the funding agents and I have done some work with some clients and set out a business plan. First, they will say, "We will have a budget for \$20,000," and then they come back and say, "Well, because we can speed it up, but do not bring it to the board, we will bring it down \$10,000." At the end of the day, when they quit giving you the spin, they will maybe give you a thousand to advance your project, the funding sources.

Senator Campbell: Who are "they"? Indian Affairs?

Mr. Patrick: No. They are a body in Prince Rupert, I think they are called Tricor. In Burns Lake they are called the Native Development Corporation.

Senator Campbell: I understand what you are talking about now. Very well. Here is what I am talking about: I want to go to university, I live at Stellat'en. What is stopping me from going to university in Prince George?

Mr. Patrick: Absolutely nothing. Probably a transcript. You need to apply to university and have your transcripts sent to the band, and then university has to accept you, so there is absolutely nothing. It would just be the fear of the unknown that would be stopping you.

Senator Dyck: You mentioned something about non-Indians living in your community and I was not sure what you were referring to there. Were you referring to actually living on the Stellat'en First Nation reserve, or in the traditional territory?

Mr. Patrick: According to the Indian Act, it says status registered Indians may reside in the community. We have status and we have non-status; we have white people or Caucasian

marginalisée. La deuxième a accès au marché de l'emploi, est admissible à davantage de programmes et a droit à de l'avancement.

Le sénateur Campbell : On a fait valoir tout le contraire. C'est ce que j'ai entendu. Je suis enfin parvenu à me faire une idée de ces deux catégories distinctes et j'ai compris en fait que les deux sont marginalisées à cause de la Loi sur les Indiens, qui détermine qui a droit à cet énorme budget. Merci beaucoup. Pourriez-vous, s'il vous plaît, apporter des précisions cet égard?

M. Patrick : Par exemple, la ville de Prince George finance le développement économique. Le Prince George Nechako Aboriginal Education and Training Association, le PGNAETA, ou une autre association de formation offre des cours aux Autochtones. L'UNBC et le CNC ont des programmes techniques et professionnels destinés aux Autochtones. Prince George compte 30 organisations autochtones qui peuvent venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

Le sénateur Campbell : Vous êtes à un endroit stratégique, avec Prince George et Burns Lake à proximité. Pourquoi les membres de votre bande, de votre nation, ne peuvent-ils pas profiter de ces possibilités? Est-ce en raison de la distance? Parce qu'il faut quitter son milieu? Parce qu'il faut déménager?

M. Patrick : J'ai collaboré avec les organismes de financement ainsi qu'avec certains clients, et j'ai élaboré un plan d'activités. On vous apprend d'abord qu'on disposera d'un budget de 20 000 \$ pour ajouter ensuite que ce montant est ramené à 10 000 \$ afin d'accélérer le processus, mais qu'il ne faut pas le mentionner au conseil. Au bout du compte, on vous donnera peut être 1 000 \$ pour la mise en œuvre de votre projet.

Le sénateur Campbell : Qu'entendez-vous par « on »? Affaires indiennes?

M. Patrick : Non. Il y a un organisme à Prince Rupert, qui s'appelle, je pense, Tricor. À Burns Lake se trouve la Native Development Corporation.

Le sénateur Campbell : Je vois où vous voulez en venir. Très bien. Voici donc ma question : Si je veux fréquenter l'université à Prince George et que je fais partie de la Première nation Stellat'en, qu'est-ce qui m'en empêche?

M. Patrick : Absolument rien. Il suffit probablement de présenter un relevé de notes. Vous devez vous inscrire à l'université et faire parvenir votre relevé de notes à la bande. L'université est alors tenue de vous accepter. Par conséquent, absolument rien ne vous en empêche, sinon la peur de l'inconnu.

Le sénateur Dyck : Vous avez évoqué les non-Indiens qui vivent dans votre collectivité. J'ignore ce que vous entendez par là. Faites-vous allusion aux personnes qui vivent dans la réserve de la Première nation Stellat'en ou sur le territoire traditionnel?

M. Patrick : Aux termes de la Loi sur les Indiens, les Indiens inscrits peuvent résider dans la collectivité. On y retrouve également les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, ainsi

people living on the reserve, and if we had to enforce the Indian Act, a good third of the community would have to leave the community.

Senator Dyck: How would that affect anything to do with your elections?

Mr. Patrick: They do not vote. They do not have the authority to vote. It is only status registered members who are allowed to vote. Their names are ticked off on a list. However, these non-status people live there and they impact on programmes. It is social assistance, water, sewer, garbage collection. They impact on service delivery to the community.

Senator Dyck: They are receiving services from the band, although they are not band members?

Mr. Patrick: Yes.

Senator Raine: Mr. Patrick, could you clarify something for me? The people who are living on the reserve, are they there at somebody's invitation?

Mr. Patrick: Well, it is complicated. People go outside and fall into relationships and some are common-law and some are friends of people. We are currently working on our membership code, but it has been kicked from lawyer to lawyer to lawyer, and they have not found the fine points in trying to please everyone, to accommodate them. If these people are to continue to live there, I would like to see a taxation base to cover the cost of education, to cover the cost of garbage, water and sewer, as you would in the city of Prince George or in any municipality.

Senator Raine: I guess that should be the same for everybody who lives there?

Mr. Patrick: Yes.

Senator Raine: Yes. That is a whole other kettle of fish, is it not?

Mr. Patrick: Yes, it is.

The Chair: Mr. Patrick, I would like to thank you for presenting and responding to the senators' questions.

I would like to thank the people in the audience who came and who stayed. As this is the end of the meeting, I want to thank all the support staff, the interpreters, stenographers, clerks, specialists, analysts, communications people and organizers for helping to this point.

We will have a fact-finding meeting in Vancouver tomorrow morning, and then Senator Campbell will convene the committee meeting to receive information on Friday morning in Vancouver.

(The committee adjourned.)

que les blancs ou les caucasiens. Si nous devons appliquer la Loi sur les Indiens, au moins le tiers de la population devrait quitter la collectivité.

Le sénateur Dyck : Cela aurait-il un effet sur vos élections?

M. Patrick : Seuls les Indiens inscrits ont le droit de vote. Leurs noms figurent sur la liste électorale. Cependant, des Indiens non inscrits vivent dans la collectivité et ont recours aux divers services : aide sociale, alimentation en eau, égouts et collecte des ordures. Ils ont donc un effet sur la prestation des services publics.

Le sénateur Dyck : Ils reçoivent donc des services de la bande, dont ils ne font cependant pas partie, n'est-ce pas?

M. Patrick : Effectivement.

Le sénateur Raine : Monsieur Patrick, pourriez-vous me préciser quelque chose? Les personnes qui vivent dans la réserve ont-elles été invitées à le faire par quelqu'un?

M. Patrick : En fait, c'est compliqué. Certains nouent des relations à l'extérieur de la collectivité. Il s'agit parfois de conjoints de fait, parfois d'amis. Nous travaillons actuellement à notre code d'adhésion, qui a été examiné par de nombreux avocats, qui n'arrivent pas à apporter des précisions plaisant à tous et tenant compte de tous les cas. Si ces gens continuent de vivre dans notre collectivité, je voudrais que l'assiette d'imposition soit modifiée pour que puissent être assumés les coûts de l'éducation, de la collecte des ordures, de l'alimentation en eau et des égouts, comme c'est le cas à Prince George ou dans toute autre municipalité.

Le sénateur Raine : Je suppose que les règles devraient être les mêmes pour tous ceux qui vivent dans la collectivité, n'est-ce pas?

M. Patrick : Tout à fait.

Le sénateur Raine : Oui. C'est là une autre paire de manches, n'est-ce pas?

M. Patrick : Effectivement.

Le président : Monsieur Patrick, je voudrais vous remercier de votre présence et de vos réponses aux questions des sénateurs.

Je voudrais également remercier ceux qui ont assisté à la séance jusqu'à la fin. Comme nous arrivons à la fin de notre réunion, je voudrais remercier de leur contribution tout notre personnel ainsi que les interprètes, les sténographes, les greffiers, les spécialistes, les analystes, les responsables des communications et les organisateurs.

Nous tiendrons une séance d'information à Vancouver demain matin, puis le sénateur Campbell présidera celle de vendredi matin, toujours à Vancouver.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, September 30, 2009 — morning meeting

Nuxalk First Nation:

Theresa Hood, Interim Band Manager.

Alexis Creek First Nation:

Ervin Charleyboy, Chief.

Wednesday, September 30, 2009 — afternoon meeting

As an individual:

Bruce Mack.

Alexandria First Nation:

Cary Morin, Band Manager.

As individuals:

Eleanor Lowe, Nadleh Whut'en Indian Band;

Leonie Spurr, Nadleh Whut'en Indian Band;

Dennis Patrick, Stellaquo First Nation.

TÉMOINS

Le mercredi 30 septembre 2009 — séance du matin

Première nation Nuxalk :

Theresa Hood, gestionnaire de bande par intérim.

Première nation Alexis Creek :

Ervin Charleyboy, chef.

Le mercredi 30 septembre 2009 — séance de l'après-midi

À titre personnel :

Bruce Mack.

Première nation Alexandria :

Cary Morin, gestionnaire de bande.

À titre personnel :

Eleanor Lowe, Bande indienne Nadleh Whut'en;

Leonie Spurr, Bande indienne Nadleh Whut'en;

Dennis Patrick, Première nation Stellaquo.